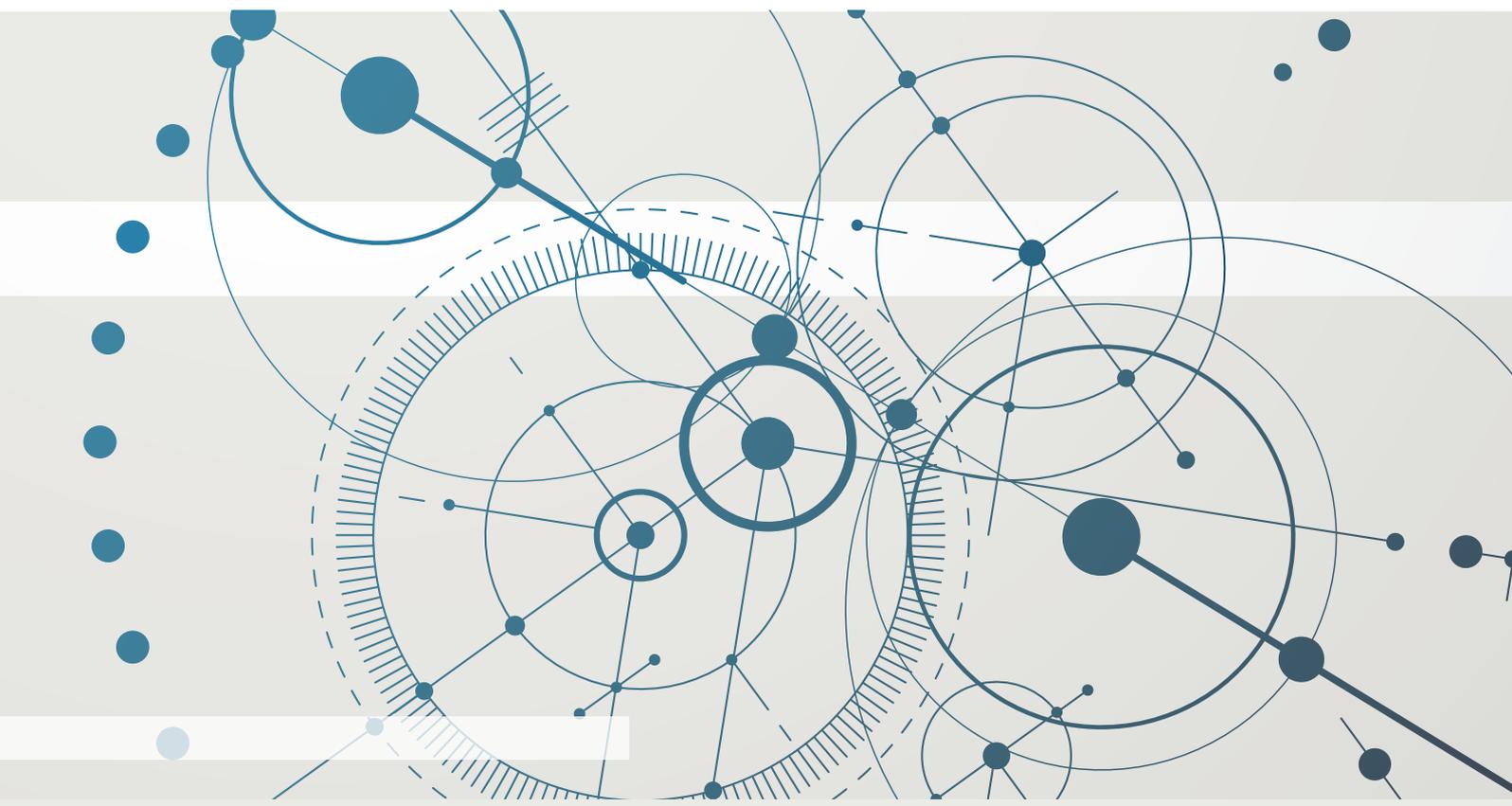


GUIDE MÉTHODOLOGIQUE *DU DISPOSITIF* **TREND**



Septembre 2020

Auteur : Clément Gérôme

Contributeurs : Fabrice Guilbaud, Agnès Cadet-Tairou

Documentation : Isabelle Michot

Remerciements

À Caroline Protais, Carine Mutatayi, Julien Morel d'Arleux, Ivana Obradovic, Stanislas Spilka pour leur relecture.

Aux coordinateurs des sites TREND-SINTES : Amandine Albisson, Fabienne Bailly, Claire Duport, Aurélie Lazes-Charmetant, Sébastien Lose, Mathieu Lovera, Aurélien de Marne, Guillaume Pavic, Grégory Pfau, Guillaume Sudérie et Nina Tissot.

Aux membres du Collège scientifique de l'OFDT qui ont suivi le dispositif et l'élaboration de ce guide.

Avant-propos

Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) est un dispositif d'observation et de veille qui recueille et analyse des données afin de documenter qualitativement les usages de produits psychoactifs en France¹, en se focalisant sur des populations particulièrement consommatrices, au sens où on y trouve un nombre élevé de personnes qui consomment des drogues illicites.

Piloté par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT, voir encadré page 7) depuis 1999, TREND est devenu progressivement un dispositif majeur du système français d'observation des usages de drogues. Le dispositif informe les pouvoirs publics et les professionnels en contact avec les usagers ainsi que les citoyens sur les transformations à l'œuvre dans le champ des drogues. Il s'appuie pour cela sur un réseau de coordinations locales implantées dans des agglomérations métropolitaines qui adoptent une stratégie commune de collecte et d'analyse de données recueillies au plus près des acteurs de terrain et des usagers de drogues.

Ce guide est le résultat d'un travail d'examen et d'évaluation du dispositif TREND dans son ensemble mené par l'OFDT en 2018 et 2019. Il répond à la nécessité de présenter la démarche ainsi que les principes méthodologiques et analytiques qui assurent la qualité et la fiabilité des informations produites.

Le document se compose de deux parties présentant chacune une finalité spécifique :

- la première partie énonce les objectifs du dispositif (description qualitative, compréhension des évolutions en matière d'usage de drogues, participation à la veille sanitaire), qui se fonde sur l'articulation de différentes techniques d'enquête qualitative mises en œuvre auprès d'acteurs hétérogènes et dans différentes zones géographiques. La complexité du dispositif implique en effet de rendre compte de son fonctionnement à l'ensemble de ses utilisateurs (professionnels du champ des addictions, décideurs et financeurs, chercheurs, usagers, etc.) ;
- la seconde partie a été conçue comme un outil d'accompagnement pour les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du dispositif TREND. Elle est constituée de fiches pratiques qui présentent les compétences attendues et les actions à mener au cours des différentes étapes du processus d'observation et de son compte-rendu. L'enjeu est de perfectionner et d'harmoniser les pratiques d'enquête afin de consolider la fiabilité et le niveau de comparabilité des données recueillies entre les différentes coordinations locales. Il s'agit également de disposer d'un support de transmission de la méthodologie pour les acteurs qui entrent dans le dispositif TREND.

Clement Gérome

Chargé d'étude à l'OFDT, coordinateur du dispositif TREND

¹ Les investigations menées par TREND portent sur l'ensemble des produits psychoactifs illicites et sur les médicaments détournés de leurs usages. Elles excluent en revanche, sauf exception, le tabac et l'alcool.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I. LE DISPOSITIF TREND : CONTEXTE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT	6
I. UN CONTEXTE DE TRANSFORMATION DES USAGES DE DROGUES	6
II. UNE DOUBLE MISSION DE VEILLE ET DE COMPREHENSION DES PHENOMENES EMERGENTS EN MATIERE DE DROGUES.....	7
<i>Assurer une fonction de veille sanitaire et d'information précoce</i>	7
<i>Contribuer à la compréhension et à la connaissance des usages et des usagers de drogues</i>	8
<i>Complémentarité du dispositif TREND avec les autres enquêtes du système français d'information sur les drogues.....</i>	10
III. UN DISPOSITIF MULTISITE ET MULTINIVEAU	12
<i>Un réseau de coordinations locales.....</i>	12
<i>Des spécificités régionales... aux tendances nationales</i>	13
PARTIE 2. LES PRINCIPES METHODOLOGIQUES	15
I. UNE DEMARCHE NON NORMATIVE ET COMPREHENSIVE.....	15
II. DIVERSIFICATION DES SOURCES	16
III. TECHNIQUES D'ENQUETES ET ESPACES OBSERVES.....	17
<i>Les observations directes.....</i>	17
<i>L'espace de la marginalité urbaine.....</i>	18
<i>L'espace festif techno</i>	18
<i>Les entretiens collectifs.....</i>	20
<i>La veille média.....</i>	22
IV. LA CONSOLIDATION DES INFORMATIONS : STRATEGIES DE TRIANGULATION	22
FICHE PRATIQUE N° 1 : LES OBSERVATIONS DIRECTES.....	23
I. OBJECTIFS	23
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT : LE ROLE PIVOT DES RESPONSABLES D'OBSERVATION	23
<i>Recenser les lieux d'observation.....</i>	24
<i>Mener des observations</i>	25
<i>Mener des entretiens auprès d'informateurs privilégiés.....</i>	25
II. DES MODALITES D'ORGANISATION ADAPTEES AUX PARTICULARITES LOCALES	27
III. LES NOTES DE SYNTHESE ETHNOGRAPHIQUE.....	29
<i>Préconisations pour la rédaction des notes de synthèse</i>	29
IV. TEMPS DE TRAVAIL ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION ENTRE LES STRUCTURES PORTEUSES DES SITES TREND ET LES PERSONNES IMPLIQUEES DANS L'ENQUETE	30
<i>Avec les coordinateurs.....</i>	30
<i>Avec les responsables d'observation</i>	30
<i>Avec les informateurs</i>	31
FICHE PRATIQUE N° 2 : LES ENTRETIENS COLLECTIFS	40
I. OBJECTIFS	40
II. COMPOSITION	41
III. PREPARATION	42
<i>Communiquer la grille de questions</i>	43
<i>Prévoir la technique de recueil de données</i>	46
IV. ANIMER L'ENTRETIEN COLLECTIF.....	46
<i>L'ouverture [30 minutes]</i>	47
<i>La discussion [entre 2 h 30 et 3 h 30]</i>	47
<i>La clôture [15 minutes].....</i>	48

FICHE PRATIQUE N° 3 : L'ANALYSE DES DONNEES	49
I. SITUER, DECRIRE, EXPLICITER	49
<i>Replacer les phénomènes décrits dans la continuité des analyses précédentes</i>	<i>49</i>
<i>Indiquer les sources et le niveau de vérification des informations</i>	<i>50</i>
<i>Mobiliser des verbatim et des documents cartographiques et photographiques</i>	<i>51</i>
<i>Contextualiser et objectiver les informations recueillies par le recours à des données quantitatives et qualitatives extérieures</i>	<i>52</i>
II. LES SOURCES DE DONNEES DISPONIBLES.....	53
<i>Les sources internes à l'OFDT ou traitées en accord avec des organismes partenaires</i>	<i>53</i>
<i>Les sources externes à l'OFDT.....</i>	<i>54</i>
FICHE PRATIQUE N° 4 : LE RAPPORT ANNUEL ET SA SYNTHESE.....	56
I. PARTIES 1 ET 2 : METHODOLOGIE DU RECUEIL DE DONNEES ET POINTS DE REPERE REGIONAUX	56
II. PARTIES 3, 4 ET 5 : L'ANALYSE DES USAGES, DES USAGERS ET DES TRAFICS.....	57
<i>Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine</i>	<i>57</i>
<i>Usages et usagers observés dans les espaces festifs.....</i>	<i>58</i>
<i>Marchés et trafics.....</i>	<i>59</i>
<i>Le relevé des prix</i>	<i>60</i>
III. PARTIE 6 : L'ANALYSE PAR PRODUIT.....	62
IV. LE « QUATRE PAGES » DE SYNTHESE.....	62
FICHE PRATIQUE N° 5 : MODALITES DE CONTRACTUALISATION ENTRE LES SITES TREND ET L'OFDT.....	64
CONVENTION DE PRESTATION TREND/SINTES VEILLE N° 2X-0X	65
BIBLIOGRAPHIE	70
ANNEXE I : PUBLICATIONS DU DISPOSITIF TREND-SINTES	73

PARTIE I. LE DISPOSITIF TREND : CONTEXTE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT

I. Un contexte de transformation des usages de drogues

Le dispositif d'observation a été mis en place en 1999, dans le cadre du plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances 1999-2001², élaboré par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT)³. La lettre de mission adressée par le gouvernement à Nicole Maestracci, qui préside alors la MILDT, insiste sur la nécessité de disposer de connaissances sur les évolutions des modes d'usage des substances psychoactives hors tabac et alcool, et notamment sur le développement des polyconsommations. L'OFDT a alors mis en place ce « dispositif permanent d'observation » à travers deux volets : Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) et le Système d'identification nationale des toxiques et substances (SINTES, voir partie suivante).

Cette nouvelle préoccupation des pouvoirs publics est liée aux mutations du champ des drogues constatées depuis le début des années 1990 et à la nécessité de mieux les documenter : apparition de nouveaux produits, comme la MDMA et l'ecstasy (Kokoreff et Mignon, 1994) ou le crack (Ingold, 1999) ; diffusion de l'usage de produits existants comme le cannabis, le LSD ou la cocaïne (Escots *et al.*, 2010) ; développement des polyconsommations et d'autres modes d'usage que l'injection (voie orale, snif, voie fumée) (Costes, 2010) ; augmentation des usages dans de nouveaux contextes festifs ; diversification des profils et groupes de consommateurs, etc. Le développement du mouvement culturel techno et la multiplication des événements associés (*rave parties, free parties*, etc.) semblent alors jouer un rôle central dans la propagation de certains des phénomènes évoqués plus haut (collectif, 2003 ; Tessier, 2003 ; Lafargue de Grangeneuve, 2010).

Par ailleurs, le développement de l'épidémie de sida à la fin des années 1980, qui touche particulièrement les injecteurs d'héroïne, réorganise la hiérarchie des objectifs des politiques sociales et sanitaires : « le seul traitement curatif de la toxicomanie, et en particulier la recherche parfois forcenée de l'abstinence, ne peut plus être le pilier essentiel des stratégies sanitaires » (Bergeron, 1999). Afin de contrer la propagation de l'épidémie, l'action publique s'oriente vers des objectifs de « réduction des risques » auprès des usagers de drogues, notamment ceux recourant à la consommation par voie intraveineuse : instauration de programmes d'échange de seringues dans certaines agglomérations françaises en 1987, création d'associations d'autosupport regroupant des usagers et ex-usagers de drogues et des associations intervenant lors d'événements techno, etc. Parmi ces mesures, la mise en place puis la diffusion des traitements de substitution (la méthadone en 1995, puis la buprénorphine haut dosage en 1996, sous l'appellation de Subutex) va transformer les modalités d'usage des opiacés (Cadet-Taïrou *et al.*, 2020).

² Le plan prévoit ainsi de créer « un dispositif permanent d'observation en temps réel de l'évolution des modes de consommations et des produits qui circulent » afin « d'anticiper les évolutions et de prendre les décisions utiles au bon moment » et « d'adapter rapidement les moyens de prise en charge des usagers de drogues » (MILDT, 2000).

³ Créée en 1982, la MILDT est devenue, en 2014, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). Elle a pour fonction d'animer et de coordonner les politiques publiques en matière de lutte contre les drogues et les conduites addictives. Ses actions couvrent les domaines suivants : recherche et observation ; prévention ; santé et insertion ; application de la loi ; lutte contre les trafics ; coopération internationale.

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a pour objet d'éclairer les pouvoirs publics, les professionnels du champ des drogues et le grand public sur le phénomène des usages de drogues et des addictions.

Il produit, via ses dispositifs d'observation et ses enquêtes, des connaissances scientifiquement validées sur les usages de substances licites ou illicites (Qui consomme et comment ? Quels produits ? Quelles sont les opinions et les perceptions sur les drogues ?), sur les conséquences de ces usages (Quels dommages sanitaires et sociaux occasionnent-ils ?), sur les réponses publiques qui leur sont apportées (évolutions des politiques publiques), sur l'évolution de l'offre de produits (Comment évoluent les marchés ?), etc. Le champ d'étude de l'OFDT comprend également les jeux de hasard et d'argent ainsi que la question de l'exposition aux écrans.

L'observatoire est l'un des relais nationaux de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), agence de l'Union européenne qui a pour mission de fournir des informations objectives fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues illicites et leurs conséquences. Les travaux de l'Observatoire sont effectués par une équipe d'experts et de chercheurs issus de différentes disciplines (démographie, épidémiologie, économie, médecine, sociologie, statistique) et de personnels administratifs et techniques (documentaliste, juriste, infographiste, webmestre, etc.). L'OFDT s'appuie sur un collège scientifique composé de personnalités aux compétences reconnues dans les domaines entrant dans ses missions.

II. Une double mission de veille et de compréhension des phénomènes émergents en matière de drogues

Dès sa création en 1999, les missions du dispositif TREND se sont articulées autour de deux objectifs complémentaires.

Assurer une fonction de veille sanitaire et d'information précoce

La fonction de veille sanitaire et d'information précoce a pour finalité de repérer et de décrire des phénomènes émergents et/ou peu répandus en matière d'usage de produits psychoactifs, afin d'évaluer leur dangerosité potentielle et d'alerter les pouvoirs publics sur leurs conséquences possibles, notamment en matière de risques sanitaires. À l'occasion d'alertes, qui font suite à des incidents ou des décès liés à la consommation d'un produit, ainsi qu'en cas d'emballement médiatique (lié à par exemple à l'émergence d'un nouveau produit), le dispositif TREND met à disposition des pouvoirs publics et des citoyens des éléments de compréhension leur permettant d'intervenir de manière plus efficace (voir encadré ci-dessous). Cette fonction de veille a été explicitement réaffirmée par les pouvoirs publics dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011 qui mentionnait le dispositif TREND parmi « les systèmes d'observation et d'alerte en position de repérer et d'analyser de nouvelles tendances de consommation potentiellement dangereuse » (MILDT, 2008). Les éclairages apportés par le dispositif TREND sont également destinés à renforcer l'expertise des professionnels du champ des addictions et plus largement des secteurs sanitaire et social en contact avec des usagers de drogues.

Cette veille est effectuée auprès de populations particulièrement consommatrices afin de repérer les produits nouveaux consommés et les évolutions de leurs pratiques d'usage. Le dispositif TREND remplit ainsi cette fonction de veille sanitaire assignée par les pouvoirs publics, en identifiant et en renseignant de manière précoce des phénomènes problématiques peu répandus susceptibles de se diffuser à des segments plus larges de la population.

Pour documenter ces alertes et ces signaux, le dispositif TREND recueille des informations auprès de professionnels des secteurs socio-sanitaires et d'usagers. Il s'appuie également sur le Système d'identification nationale des toxiques et substances (SINTES) qui documente les évolutions de la composition des produits (composition et dosage, identification de nouvelles molécules et logos) par des collectes directes d'information auprès des usagers.

Le dispositif SINTES constitue ainsi un système de surveillance permettant d'apporter rapidement des informations sur des signalements d'événements sanitaires graves ou inhabituels liés à des usages de substances psychotropes. Il permet en outre de documenter le contexte de consommation de chaque échantillon, à l'aide d'un questionnaire soumis à l'utilisateur lors de la collecte. Les questions portent sur le produit (son prix, sa forme, la voie d'administration), sur l'utilisateur et sur son usage (produits consommés en association, effets recherchés et ressentis, fréquence).

En lui communiquant les informations en matière de veille sanitaire collectées par les dispositifs TREND et SINTES, l'ODFT prend part activement au réseau national de surveillance sanitaire : Direction générale de la santé (DGS), Santé publique France, Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca). À ce titre, l'ODFT échange avec les acteurs du champ socio-sanitaire et des addictions, qu'il leur envoie des informations sur les alertes sanitaires ou que ces professionnels participent à la veille sanitaire en contribuant aux dispositifs TREND et SINTES.

Documenter en cas d'alerte : les usages détournés de médicaments codéinés et de GBL

Les données du dispositif TREND ont permis de documenter des usages de produits ayant provoqué une série de signaux et d'alertes sanitaires. Une première note publiée en 2017 (Cadet-Taïrou et Milhet, 2017) porte sur les consommations détournées de médicaments codéinés chez les jeunes. En l'absence d'une quantification de ces pratiques et alors que celles-ci faisaient l'objet de signaux sanitaires (événement de santé ou exposition à un danger) croissants, le dispositif TREND a fourni des informations sur les contextes de consommation, le profil des usagers et les effets qu'ils recherchent. La note attire également l'attention sur la méconnaissance des conséquences sanitaires de ces usages. Une seconde note (Gérome et Chevallier, 2018) apporte des éléments de compréhension à la hausse des signaux sanitaires liés aux consommations de GHB/GBL en 2017 et 2018. Elle explique cette hausse par le processus de diffusion de ce produit auprès de nouveaux profils d'usagers peu familiers des dosages précis indispensables à une consommation « récréative ».

Contribuer à la compréhension et à la connaissance des usages et des usagers de drogues

L'objectif originel de veille sanitaire se superpose à un second objectif, plus large, de contribution à la connaissance des usages de drogues et à la compréhension des usagers. En effet, les données recueillies en continu depuis 1999 ont permis au dispositif TREND d'accumuler des connaissances plus précises sur des thématiques et des objets en évolution constante.

Quatre thématiques principales structurent aujourd'hui le recueil d'informations et font l'objet d'un état des lieux synthétique des phénomènes émergents et des évolutions :

- les personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs (à l'exception de l'alcool et du tabac, le dispositif s'intéresse à l'ensemble des produits psychoactifs, illicites ou détournés de leur usage) : leurs modes et pratiques d'usage des produits, les conséquences sanitaires et sociales de ces consommations, leur mode de vie, leur profil sociologique, leurs sociabilités, leurs représentations/perceptions des produits ;
- les espaces et les contextes de consommation fréquentés par ces usagers particulièrement consommateurs. Deux principaux espaces de consommations sont étudiés en raison de la

proportion élevée d'usagers de drogues qu'ils accueillent : l'espace festif, qui regroupe les lieux fréquentés par des usagers et où sont diffusées des musiques électroniques ; l'espace urbain, qui regroupe les lieux fréquentés par des usagers en situation de grande précarité (voir encadré ci-dessous) ;

- les produits : leur nom, leur composition chimique, leur prix et leur mode de consommation ;
- l'offre, l'organisation des trafics locaux et les modalités d'acquisition de proximité.

TREND est ainsi devenu progressivement un dispositif de production de connaissances dont la fonction ne se limite plus à documenter des phénomènes peu répandus et problématiques mais à fournir des descriptions qualitatives actualisées sur les usages, les usagers, les produits consommés et le trafic de proximité. L'accumulation des connaissances permet également de rendre compte des évolutions relatives aux quatre thématiques présentées ci-dessus (les produits, les profils et pratiques des usagers, les contextes et espaces de consommation, l'offre) et ainsi de mieux comprendre les situations actuelles.

Évolution des profils, des situations et des pratiques d'usage des usagers en situation de grande précarité

Dès 1999, TREND observe les populations d'usagers de produits psychoactifs en situation de grande précarité sociale présents dans les espaces urbains. Le dispositif a mis en lumière les principales évolutions de leurs usages sur près de 20 ans, notamment le développement des polyconsommations et la place centrale occupée progressivement par les médicaments détournés. À l'encontre de la figure, solidement ancrée dans les représentations, du « junkie héroïnoman » comme incarnation de la déchéance sociale, le dispositif TREND décrit l'émergence de nouveaux profils d'usagers en situation de grande précarité, parfois sans domicile fixe (Costes, 2010 ; Cadet-Tairou *et al.*, 2013 ; Cadet-Tairou *et al.*, 2014).

Deux groupes de jeunes usagers ont ainsi été identifiés à partir des années 2000 : les jeunes « nomades » (18-35 ans) affiliés au mouvement techno et revendiquant un mode de vie alternatif au modèle dominant, calqué sur celui des « *travellers* » (déplacement en camion, au rythme des événements alternatifs) ; les jeunes « en errance » (15-25 ans) pour lesquels la précarité, marquée par des situations sociales et sanitaires particulièrement dégradées (absence de protection sociale, de revenus, de logement, etc.) constitue l'aboutissement d'un processus de précarisation entamé à la suite d'une rupture familiale ou après avoir quitté une institution d'aide sociale à l'enfance. Les évolutions concernant les produits consommés, les modes d'usage, les conditions de vie et l'accès aux soins et aux dispositifs de réduction des risques pour ces deux groupes ont fait l'objet de descriptions (Cadet-Tairou *et al.*, 2016 ; Gérome *et al.*, 2018 ; Gérome *et al.*, 2019).

Le dispositif TREND a également documenté la présence de nouvelles populations issues d'une immigration provenant essentiellement d'Europe centrale et orientale mais aussi du Maghreb et, dans une moindre mesure, d'Asie. Les observations ont permis d'identifier les évolutions de leurs usages de produits, de leurs conditions de vie et des problèmes de santé associés. Le dispositif a notamment montré que le caractère irrégulier du séjour sur le territoire français (pour la grande majorité d'entre eux) et la méconnaissance de la langue française viennent accroître encore leur état de précarité (interdiction d'exercer une activité professionnelle, de percevoir des minima sociaux). Concernant plus particulièrement les usagers d'Europe centrale et orientale, les observations font ainsi état de l'existence de squats communautaires, situés le plus souvent à la périphérie des centres-villes, créés sur la base d'affinités nationales. Les conditions sanitaires qui y règnent sont le plus souvent déplorables et se trouvent aggravées par le recours aux pratiques d'injection (Cadet-Tairou *et al.*, 2015 ; Cadet-Tairou *et al.*, 2016 ; Gérome *et al.*, 2019).

Complémentarité du dispositif TREND avec les autres enquêtes du système français d'information sur les drogues

Les observations du dispositif TREND s'inscrivent en complément des enquêtes quantitatives menées dans le champ des drogues, lesquelles reposent sur deux grands types de sources : les enquêtes en population générale adulte ou adolescente (notamment celles menées par l'OFDT) ; les enquêtes sur les populations accueillies dans les structures d'addictologie. Les données des services répressifs centralisées par l'Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCTRIS) sont également mobilisées.

Cette complémentarité renvoie aux objectifs distincts poursuivis par les différents dispositifs d'enquête, aux populations qu'ils prennent pour objet et au type de connaissances qu'ils produisent : le dispositif TREND s'intéresse spécifiquement à des groupes de personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs, qui tendent à échapper aux dispositifs d'observation statistique en population générale. Par définition, ces derniers visent à rendre compte de phénomènes suffisamment développés et installés à une échelle vaste, et ne sont pas conçus pour détecter rapidement des phénomènes émergents (usages de produits nouveaux ou peu répandus) ou des usages peu répandus et très marginaux (repérés auprès des populations réduites). La plupart des phénomènes décrits par TREND ne sont que peu ou pas quantifiables à l'échelle de la population générale, compte tenu de la faible prévalence des usages ou des comportements observés. À l'exception du cannabis, l'expérimentation (l'usage au moins une fois au cours de la vie) des produits étudiés concerne rarement plus de 5 % de la population générale. Les usages actuels (au cours des douze derniers mois) ou récents (au cours du mois écoulé) sont encore moins fréquents. Pour décrire et comprendre les évolutions des pratiques et des profils de populations réduites d'usagers de drogues, TREND met en œuvre des méthodes de recueil de données qualitatives (l'observation et l'entretien ethnographiques) qui, en favorisant l'expression des usagers, permettent d'appréhender finement leurs représentations et de comprendre la signification qu'ils attribuent à leurs pratiques.

À l'inverse, la robustesse des enquêtes en population générale repose sur la mobilisation d'un échantillon important (plusieurs milliers d'individus) et représentatif qui va permettre de dénombrer des populations d'usagers, de quantifier les niveaux d'usage de produits psychoactifs les plus consommés (tabac, alcool, cannabis) et de mieux comprendre les déterminants sociaux de ces pratiques, notamment en les mettant en rapport avec les caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, situation professionnelle, etc.) (Beck *et al.*, 2010). Mais les enquêtes en population générale reposent sur la passation de questionnaires par téléphone et ne permettent pas, ou seulement à la marge, d'interroger des populations d'usagers « difficiles à atteindre⁴ » (Firdion, 2012) du fait de leur mode de vie ou parce qu'ils ne disposent pas d'une ligne téléphonique en raison de leur précarité économique ou de l'absence de domicile. La participation des usagers de drogues aux enquêtes en population générale est également incertaine et délicate pour plusieurs facteurs potentiels : leur manque d'intérêt pour ce type d'enquête, la difficulté à comprendre le questionnaire (parfois en raison de leur faible maîtrise de la langue française), la standardisation des questionnaires (qui réduit, par construction, la gamme des pratiques), la concision des réponses à apporter (qui ne permet pas aux usagers de détailler leurs pratiques), le refus d'être sondé (et de discuter de leurs pratiques avec une personne inconnue). Ce dernier point est d'autant plus important que les usages de drogues font l'objet d'une interdiction (pénalement réprimée) et d'une stigmatisation sociale. Même si l'anonymat est garanti, cette stigmatisation accroît nettement le risque de refus de participer à l'enquête ou expose fortement aux risques d'euphémisation des pratiques considérées comme déviantes, afin de donner à l'enquêteur une image de soi positive. Ce mécanisme renvoie à la notion de désirabilité

⁴ Les populations dites difficiles à atteindre ou à joindre désignent des groupes aux contours mal connus et qui, du fait d'attributs potentiellement stigmatisants, de leur mobilité géographique ou de leur « rareté », sont trop spécifiques et réduits pour faire l'objet d'enquêtes statistiques.

sociale qui correspond à la volonté, consciente ou inconsciente, de se conformer à des normes et des jugements sociaux et/ou de s'en tenir à un discours de sens commun, consensuel afin d'être apprécié par son interlocuteur. Ainsi, en sciences sociales, le biais de désirabilité sociale consiste à donner spontanément des réponses socialement désirables aux questions posées par l'enquêteur (Papuchon, 2018).

En plus des informations recueillies directement auprès des usagers, le dispositif TREND collecte des données par le biais d'entretiens avec d'autres acteurs : des professionnels du champ sanitaire (médecins généralistes, addictologues, urgentistes, etc.) et de l'application de la loi (policiers, gendarmes, magistrats, etc.). Il mobilise également les données produites par les institutions sanitaires (Santé publique France, ANSM, Anses, Direction générale de la santé, etc.) notamment sur les conséquences sanitaires des usages (prévalences infectieuses, décès liés aux usages, caractéristiques des prises en charge, etc.). Les données issues des services répressifs sur les produits (évolution des saisies, des taux de pureté, etc.) et les trafics (structuration des organisations criminelles, profils des individus interpellés et/ou condamnés, etc.) sont également exploitées lorsqu'elles permettent de renforcer la compréhension des phénomènes décrits.

L'analyse d'informations recueillies auprès de sources diversifiées, par l'intermédiaire de méthodes qualitatives (observation directe et entretiens individuels et collectifs, cf. partie 2), permet au dispositif TREND de développer une vision synthétique des usages de produits psychoactifs au sein de populations particulièrement consommatrices. Ceci fait sa spécificité dans le système d'observation national du champ des drogues. Le tableau suivant en fait une synthèse.

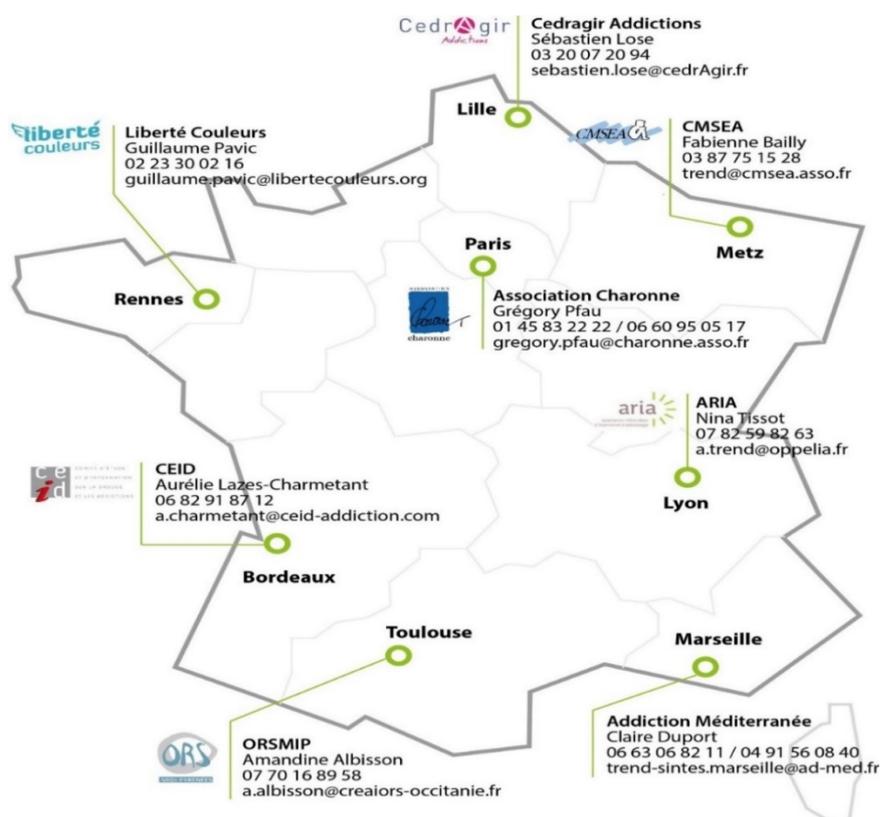
Tableau 1. Comparaison des thématiques traitées par le dispositif TREND et par le système d'information quantitatif

Thématiques traitées dans le système d'information quantitatif (exemples)	Thématiques traitées par le dispositif TREND-SINTES (exemples)
<p>Mesure des niveaux d'usages des produits les plus consommés (tabac, alcool, cannabis) en population générale.</p> <p>Identification de déterminants liés à l'usage ou au niveau d'usage (lien entre niveaux d'usage et caractéristiques sociodémographiques des consommateurs)</p>	<p>Focus sur les populations les plus consommatrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'origine des tendances d'usage qui se diffusent ; • les plus exposées aux risques et aux dommages. <p>Description des modalités d'usages et de (poly)usages des produits rarement consommés.</p> <p>Évolution des contextes de consommation (en espace festif, en espace public urbain).</p> <p>Croyances, perceptions et motivations des usagers de produits peu consommés en population générale.</p>
<p>Statistiques sanitaires ou sociosanitaires.</p> <p>Prévalence des affections liées à l'usage de drogues (VHC, VIH...).</p> <p>Décès liés aux drogues.</p> <p>Recours au système de santé.</p>	<p>Réaction des usagers aux effets des produits circulants (ex. : effets « trop forts » des cannabinoïdes de synthèse, multiplication des malaises et méconnaissance de leur dosage).</p> <p>Documentation des cas d'incidents aigus.</p> <p>Conséquence des modes de vie précaires sur la santé des usagers.</p>
<p>Statistiques de saisies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution des saisies et des taux de pureté des produits ; - informations relatives aux infractions à la législation sur les stupéfiants. 	<p>Modes d'approvisionnement et flux de produits.</p> <p>Stratégies et pratiques de ventes (stratégies commerciales).</p> <p>Évolution des prix pratiqués.</p> <p>Caractéristiques des produits.</p> <p>Point de vue des usagers sur la qualité des produits.</p> <p>Fréquences, produits et motifs des « arnaques » (produit vendu pour un autre).</p>

III. Un dispositif multisite et multiniveau

Un réseau de coordinations locales

Le dispositif TREND est structuré autour d'un réseau de coordinations locales implantées dans huit agglomérations métropolitaines : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse. Ces coordinations locales, dites « sites TREND », sont portées et gérées par des associations intervenant dans le champ des addictions, de la réduction des risques ou plus largement dans le secteur sanitaire et social. Dans le cadre d'une convention bipartite renouvelée annuellement, chaque coordination reçoit une subvention de la part de l'OFDT pour accomplir la mission de coordination des dispositifs TREND et SINTES sur leurs territoires géographiques respectifs. Le financement attribué vise notamment à leur permettre de rémunérer un coordinateur chargé de superviser la collecte des données au niveau local et d'assurer la restitution d'information et des livrables.



En 2020, six des huit coordinations locales bénéficient, en complément des financements de l'OFDT, d'un soutien des Agences régionales de santé (ARS)⁵. Les ARS participent ainsi au fonctionnement d'un dispositif dont elles peuvent mobiliser l'expertise afin d'améliorer le contenu et le pilotage des politiques publiques locales en les faisant reposer sur des informations fiables et un diagnostic commun⁶. En effet, les connaissances des spécificités régionales produites par TREND peuvent servir à l'élaboration du volet addiction et toxicomanie des plans stratégiques régionaux de santé (PSRS).

⁵ Des négociations sont en cours afin de parvenir à un cofinancement de l'OFDT et des ARS pour l'ensemble des coordinations locales du dispositif TREND-SINTES.

⁶ Sur ce point, l'audit du dispositif TREND par les services du Premier ministre soulignait que « les informations récoltées [dans le cadre de TREND] sont également très utiles aux institutionnels locaux (acteurs du secteur judiciaire, forces de l'ordre, acteurs du domaine sanitaire et social...) pour mieux comprendre et mettre en œuvre de façon plus efficace et efficiente les politiques publiques de lutte contre les drogues et les toxicomanies. »

Elles viennent appuyer la planification territoriale en matière d'établissements de soins – Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), Consultations jeunes consommateurs (CJC) – et peuvent participer à améliorer l'offre de soin en évaluant sa cohérence. Ces connaissances favorisent également la diffusion d'informations et la construction d'une connaissance commune aux différents acteurs concernés par la question des drogues et des toxicomanies au niveau local (intervenants du secteur sanitaire et social, intervenants de la réduction des risques et des dommages [RdRD], fonctionnaires en charge des questions de santé et d'addiction, etc.).

Chaque coordination s'appuie sur un réseau d'informateurs (usagers de produits psychoactifs, intervenants du secteur socio-sanitaire et de l'application de la loi, etc.) dont l'ancrage local contribue à une meilleure compréhension des spécificités territoriales en matière d'usage et de trafic de produits psychoactifs. L'analyse des informations recueillies donne lieu à un rapport annuel livré à l'OFDT qui présente un état des lieux synthétique de la situation locale dans le champ des drogues et de ses évolutions, au plus près des réalités du terrain. Chaque coordination locale, par ses collectes de produits et par la transmission de signaux d'alerte, assure une veille sur des produits nouveaux ou inhabituellement dangereux et le contenu toxicologique des substances en circulation dans le cadre du dispositif SINTES.

Le déploiement des mêmes outils de collecte de données (observations de type ethnographique, entretiens collectifs et individuels), de la même grille d'analyse (via le logiciel de traitement de données NVivo) et d'un plan commun aux rapports de synthèse fonde la comparabilité des situations des territoires impliqués concernant, par exemple, les produits consommés, leur prix, les profils des populations d'usagers, etc. Il est ainsi possible d'identifier des spécificités régionales en matière de trafic, d'usage de produits, de profils de population consommatrice, etc., et d'expliquer, au moins en partie, leur existence. Ces spécificités régionales restent parfois difficiles à expliquer car elles résultent d'une pluralité de facteurs tels que la proportion de jeunes dans la population (elle-même liée à la présence d'établissements universitaires), la structure de l'économie locale (l'existence d'une économie saisonnière – touristique ou agricole – peut attirer certaines populations consommatrices), la proximité avec un pays producteur ou exportateur de drogues, la présence historique de certaines populations migrantes, etc.

Quelques exemples de spécificités régionales : usages et trafics transfrontaliers

Les aspects transfrontaliers des usages et du commerce des drogues concernent tout particulièrement les sites TREND de Lille, de Metz et de Lyon qui comptent à leur proximité cinq pays voisins (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse). Leurs investigations décrivent les différentes motivations qui sous-tendent les déplacements transfrontaliers liés aux drogues et la manière dont ceux-ci ont évolué (Costes, 2010). Ces motivations peuvent être d'ordre festif (recherche d'une programmation musicale spécifique, de produits psychoactifs plus disponibles et dont la consommation est tolérée). Les déplacements peuvent également renvoyer à des motivations commerciales lorsque les usagers s'approvisionnent dans des pays où les produits sont plus disponibles, moins onéreux et réputés « meilleurs » qu'en France. Les observations ont montré que les modalités et l'intensité de l'engagement des usagers dans ces activités d'approvisionnement sont variables.

Des spécificités régionales... aux tendances nationales

La coordination et l'animation du dispositif par l'OFDT au niveau national accompagnent en continu les coordinations locales dans le recueil et l'analyse des informations, en veillant à la mise en œuvre

d'une stratégie de collecte et d'analyse commune. Elle réunit également deux fois par an l'ensemble des coordinateurs lors d'une rencontre nationale leur permettant de rendre compte de l'avancée de leurs investigations, d'échanger entre eux et avec l'OFDT sur les difficultés rencontrées dans la réalisation de leur état des lieux.

La coordination nationale assurée par l'OFDT consiste également à centraliser les informations issues du dispositif et à les mettre en perspective afin de dégager des évolutions communes. Ces informations sont ensuite enrichies par l'expertise multidisciplinaire apportée par les chargés d'études de l'OFDT : connaissances médicales afin d'expliquer les conséquences sanitaires des usages observés localement, connaissances sociologiques afin de comprendre les ressorts des pratiques et les représentations des usagers, connaissances géopolitiques afin de contextualiser les évolutions des trafics et des produits, données statistiques issues des enquêtes quantitatives pilotées par l'OFDT (notamment l'enquête ENa-CAARUD⁷ et celles en population générale adulte et adolescente), etc. Les données recueillies par les coordinations locales sont également complétées par les informations produites par les services d'addictovigilance – les CEIP-A et ANSM –, de l'Office anti-stupéfiants (OFAST) et de l'INPS (Institut national de police scientifique).

Ce travail donne lieu à une publication annuelle de l'OFDT qui présente de manière synthétique les tendances nationales en matière d'usage et de trafic de produits psychoactifs illégaux ou détournés de leur usage⁸. Par ailleurs, l'OFDT s'appuie sur les informations collectées par les coordinations locales TREND dans le cadre d'enquêtes spécifiques centrées sur un produit, un contexte de consommation, un groupe d'usagers, etc. À titre illustratif, ce fut le cas pour effectuer un état des lieux des usages de buprénorphine haut dosage (BHD) non conformes au cadre médical en France (Girard et Boscher, 2009 ; Milhet et al., 2017a, b).

⁷ Depuis 2006, l'enquête biannuelle ENa-CAARUD, consistant à interroger tous les usagers des CAARUD durant une semaine donnée, est menée à la demande de la Direction générale de la santé. Elle fait suite à PRELUD et à « Enquête première ligne », menées jusqu'en 2006 sur les seuls sites TREND.

⁸ Ces évolutions et tendances nationales sont consultables sur le site de l'OFDT : <https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/tendances-trend/>

PARTIE 2. LES PRINCIPES METHODOLOGIQUES

Les objectifs de détection et de description des pratiques et phénomènes émergents du dispositif TREND qui concernent des populations restreintes caractérisées par leur forte prévalence d'usage de drogues ont nécessité d'adopter un cadre scientifique qui s'appuie sur quelques grands principes théoriques et méthodologiques régissant les sciences sociales.

I. Une démarche non normative et compréhensive

Le premier principe correspond à l'absence de jugement sur les phénomènes observés. Le dispositif TREND aborde les questions relatives aux usages de drogues en se départissant des points de vue normatifs. Une telle posture, indissociable de la pratique des sciences sociales⁹, implique donc une mise à distance des représentations dominantes qui jettent un regard globalement réprobateur sur les usages et les usagers de produits psychoactifs, même si ces représentations ont évolué ces dernières années¹⁰. Il s'agit également de tenir à distance les discours des organisations militantes qui mettent en avant les aspects positifs de ces usages. Dans la perspective empruntée, les consommations de drogues ne sont ni bénéfiques ni dommageables. Elles existent et doivent de ce fait être considérées comme des faits sociaux, des pratiques sociales dont il s'agit de rendre compte et qu'il convient de contextualiser de la manière la plus fine possible. L'adoption d'une posture non normative est la condition nécessaire pour comprendre et ainsi expliquer le sens que les usagers de drogues donnent à leurs pratiques et représentations. Cette perspective compréhensive implique de décrire, le plus précisément possible, les points de vue et les pratiques des acteurs rencontrés.

Le second principe, qui s'inscrit dans le prolongement du précédent, repose sur l'existence d'une rationalité, même limitée, des acteurs. À rebours des stéréotypes sociaux qui les dépeignent sous un angle misérabiliste ou les mettent en avant sous l'angle de leur seul usage et sa dangerosité potentielle, les usagers de drogues mobilisent des ressources cognitives et matérielles, mettent en œuvre des stratégies visant à réguler leur consommation, à la dissimuler aux regards extérieurs, à prendre soin de leur santé et, plus largement, à organiser leur vie quotidienne. De ce point de vue, le dispositif TREND s'inscrit dans la continuité des travaux qui ont montré que les usagers de drogues, comme d'autres groupes aux pratiques socialement stigmatisées, disposent d'une capacité de discernement, d'une autonomie (Becker, 1963 [tr. fr. 1985]; Ogien et Mignon, 1994; Jauffret-Roustide, 2009) même si leurs marges de manœuvre peuvent être étroites (notamment pour les plus précarisés d'entre eux, contraints à mettre en œuvre des stratégies de survie) car inscrites dans un système de contraintes (juridiques, économiques, sociales).

Pour reprendre le propos de Garfinkel, comme l'ensemble des acteurs sociaux, les usagers de drogues savent ce qu'ils font, « ne sont pas des idiots culturels » mais sont doués de raison et « compétents » (Garfinkel, 1967). Ils mobilisent des savoirs spécifiques, des savoirs d'usage (sur les produits, les dosages, les associations entre produits, les modes de consommation et de préparation, la gestion des effets, les moyens de limiter les conséquences sanitaires des usages, etc.), issus de leurs expériences et de leurs pratiques. De même, loin d'être des individus déconnectés de la société et plongés dans

⁹ Neutralité axiologique, rupture avec les prénotions, rupture épistémologique : les fondateurs des sciences sociales ont mis en avant, chacun à leur manière, l'impératif de se défaire des jugements de sens commun.

¹⁰ Sur l'évolution des représentations à l'égard des usages et des usagers de drogue en population générale, le lecteur pourra consulter les résultats de l'enquête auprès de la population française sur les Représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes (EROPP) de la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui (<https://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/eropp/>).

une sorte *no man's land* social, les usagers de drogues développent des sociabilités spécifiques, organisent leur vie, s'insèrent dans des organisations ou des groupes de pairs.

II. Diversification des sources

Les coordinations locales qui composent le dispositif TREND ont pour objectif de produire un état des lieux global, une vision d'ensemble concernant les usages de drogues de populations particulièrement consommatrices sur leur territoire. Le recueil d'informations auprès d'acteurs occupant des positions variées dans le champ des drogues permet de croiser les différents points de vue descriptifs et explicatifs d'un même phénomène, de l'appréhender dans sa globalité, tout en mettant l'accent sur ses différentes dimensions et sa complexité. Cette logique de construction du savoir est bien résumée par le sociologue E. C. Hughes dont les propos, rapportés par H. S. Becker (Becker, 2002, p. 166), s'appliquent aux coordinateurs du dispositif TREND : *« il n'y a rien que je sache qu'au moins un des membres de ce groupe ne sache également, mais, comme je sais ce qu'ils savent tous, j'en sais plus que n'importe lequel d'entre eux »*. En d'autres termes, l'agrégation d'informations provenant de sources hétérogènes produit un effet de connaissance qui rend possible une compréhension riche et originale de l'objet d'étude. L'analyse synoptique produite par les sites TREND découle donc de leur capacité à collecter, de la manière la plus complète possible, les différents points de vue sur la situation des usages de drogues au sein de leur territoire.

Le recueil d'informations s'effectue en premier lieu auprès des usagers, considérés comme les mieux placés pour parler de leurs pratiques. Les coordinations locales collectent des informations auprès d'usagers aux profils sociaux hétérogènes. Dès lors, les produits consommés, les modalités et les intentionnalités d'usage varient fortement :

- des usagers de drogue « de rue » (crack, médicaments détournés) dont les conditions de vie sont marquées par une forte précarité et dont le quotidien est construit en grande partie autour du produit (se procurer le produit grâce à des revenus tirés de la mendicité, de la prostitution, ou du vol ; consommer le produit, gérer ses effets, la descente, le manque, les effets secondaires, etc.) ;
- des usagers très bien insérés socialement et économiquement qui consomment occasionnellement des produits stimulants comme la cocaïne ou la MDMA, dans un contexte festif, sans que ces usages semblent entraîner de conséquences négatives sur leur quotidien.

Le recueil d'informations auprès d'autres catégories d'acteurs permet de recueillir des informations souvent complémentaires à celles collectées auprès des usagers :

- les intervenants en addictologie (CSAPA, CJC, équipes de liaison et de soins en addictologie) apportent des renseignements sur les comorbidités associées à l'usage chronique (trouble somatique ou psychique) ;
- les soignants plus « généralistes » (psychiatres, infirmiers, pharmaciens, membres des urgences hospitalières et psychiatriques, etc.) peuvent documenter les cas d'incidents aigus à la suite d'une consommation ;
- les professionnels des structures de première ligne fournissent, entre autres, des informations sur l'appropriation du matériel de réduction des risques ;
- les professionnels du champ de l'application de la loi (fonctionnaires des services douaniers, de la police judiciaire, de la gendarmerie, magistrats du parquet, etc.) apportent des données concernant la structuration des trafics, les modes d'approvisionnement, les profils des revendeurs et des usagers-revendeurs, etc.

III. Techniques d'enquêtes et espaces observés

La description des profils, des pratiques et des représentations des usagers, tout comme la compréhension de leurs points de vue et de leurs raisons d'agir nécessitent l'adoption de techniques d'enquêtes classiques en sciences sociales : les entretiens collectifs et individuels ainsi que l'observation de type ethnographique. Ici, ces méthodes sont présentées afin d'explicitier leurs applications aux espaces et populations observées par TREND et pour spécifier le type d'informations recherchées selon la technique utilisée.

Les observations directes

Méthode classique de l'enquête de terrain en sciences sociales, l'observation consiste à assister à des situations dans le but de les décrire. Ainsi, selon A.-M. Arborio, il s'agit pour le chercheur « d'aller voir les acteurs en situation et de saisir les pratiques sociales en temps réel » (Arborio, 2007). Traditionnellement, l'observation repose sur l'immersion de longue durée du chercheur au sein d'un milieu social particulier afin de rendre compte, de la manière la plus neutre et précise possible, des pratiques et des discours qui y ont cours et d'expliquer les logiques et les dynamiques qui les sous-tendent. L'observation ne se limite donc pas à la « vue » mais oscille en permanence entre choses vues et choses dites, entre pratiques et discours¹¹, c'est pourquoi le terme d'ethnographie est parfois préféré car plus global (Anderson et Schwartz, 2011). Les modalités d'observation et les informations recueillies dépendent en partie de l'ethnographe, de ses caractéristiques socio-démographiques, de sa manière de se présenter aux acteurs et surtout du type de relation qu'il établit avec eux et du rôle qu'il endosse sur le terrain. En cela, l'observation ethnographique est « la moins standardisable des méthodes d'enquête en sciences sociales » (Broqua, 2009). L'ethnographe peut ainsi s'impliquer dans les activités qu'il observe et occuper un rôle social aux côtés des acteurs présents sur le terrain, pratiquant ainsi une observation dite « participante », ou rester en retrait des activités observées. Il peut choisir de révéler ou non son identité et ses objectifs d'enquête à ceux qu'il observe, pratiquant alors une observation à découvert ou incognito.

L'observation occupe une place centrale parmi les techniques de recueil de données mobilisées par le dispositif TREND. Elle implique le recueil d'informations directement auprès des usagers, sans passer par le « filtre » des représentations des professionnels du soin ou de la RdRD. Surtout, l'observation ethnographique constitue la méthode la plus adaptée pour atteindre les usagers qui ne peuvent ou ne veulent pas utiliser les services sociosanitaires et/ou qui ne sont pas connus des services d'application de la loi. Elle permet en effet de rendre compte des pratiques d'usage de drogues très souvent inaccessibles par le biais d'autres modes de recueil d'informations, soit parce qu'elles échappent à la conscience des acteurs, soit qu'elles sont trop délicates à verbaliser ou qu'elles font l'objet de dissimulation car elles sont socialement discréditées.

L'objectif initial de détection des phénomènes émergents en matière d'usage de drogues s'est décliné en une stratégie opérationnelle consistant à inscrire les observations dans des espaces de consommation connus pour être fréquentés par des personnes particulièrement consommatrices de produits psychoactifs. Deux types d'espace ont ainsi été identifiés, l'espace festif techno (alternatif et commercial) et l'espace urbain, avec comme hypothèse que si des évolutions apparaissent, elles y auraient d'abord lieu.

¹¹ D'autres sens sont mobilisés : le toucher par exemple (dans les enquêtes qui impliquent le corps notamment, qu'il s'agisse de pratiques sportives ou de contextes professionnels qui exposent à la pénibilité). Un ethnographe des drogues sait par exemple distinguer ce qu'un usager peut fumer devant lui (haschich, herbe, cocaïne, ou autre) à l'odeur, reconnaître les boîtes de médicaments jetées dans la rue, etc.

Ces deux catégories ne désignent pas des espaces physiques existants et observables. Il s'agit de constructions théoriques, d'idéaux types élaborés par commodité pour rendre compte des lieux et des contextes dans lesquels sont menées les observations¹². Chacune d'elles regroupe plusieurs sous-espaces partageant certaines caractéristiques en termes de produits consommés, d'intentionnalité et de mode d'usage, de populations qui les fréquentent (même si celles-ci sont mobiles et circulent d'une catégorie d'espace à une autre) ou encore de risques particuliers encourus. Pour autant, chaque sous-espace présente des spécificités.

Au sein de ces deux espaces, les observations de type ethnographique décrivent les produits consommés (aspect, conditionnement, prix, perception du produit), les usagers (genre, classes d'âge, origine ethnique et géographique, apparences et signes d'appartenance et d'affiliation culturels), leurs pratiques d'usage (modalités de préparation des produits, d'association entre produits, gestion des effets, etc.), leurs interactions et sociabilités (spécialisation des rôles et des tâches au sein du groupe d'usagers, pratiques de partage, d'échange/troc, de solidarité, de prédation et de domination, etc.).

L'espace de la marginalité urbaine

L'espace de la marginalité urbaine¹³ regroupe des lieux de l'espace public où sont consommés et/ou vendus des produits psychoactifs, qu'il s'agisse de produits illicites ou de médicaments détournés. Cet espace renvoie ainsi à des lieux plus ou moins ouverts où des usagers en situation de grande précarité transitent, se rassemblent, vivent et/ou consomment : les abords des gares, les établissements de première ligne de type CAARUD ou centres d'accueil de jour, les scènes ouvertes de consommation¹⁴, les zones de deal, les squats et habitats précaires, les campements, les parkings, les garages, les caves, les locaux à poubelles, etc.

Les individus observés dans ces lieux connaissent des conditions de vie structurées par la précarité, notamment sur le plan professionnel et/ou du logement. Les minima sociaux, la mendicité et/ou le travail illégal constituent souvent leurs seules sources de revenus. Ils sont majoritairement polyusagers : l'alcool, le cannabis et les médicaments (notamment les benzodiazépines) sont particulièrement présents dans leurs consommations courantes et souvent quotidiennes, auxquels s'ajoutent des consommations dites « opportunistes » en ce qu'elles dépendent des possibilités locales d'accès aux produits psychoactifs. Au-delà de ces points communs, ces usagers présentent des profils sociodémographiques parfois éloignés (du mineur en rupture familiale au migrant quarantenaire).

L'espace festif techno

L'espace festif techno regroupe des lieux où se déroulent des événements organisés autour de ce courant musical. Ces événements se caractérisent par une temporalité particulière, celle de la fête et de ses caractéristiques : configurations spatiales spécifiques (éléments décoratifs), dispositifs lumineux, diffusion sonore et parfois usage de produits psychoactifs. Tous ces éléments induisent une ambiance et des sensations particulières qui s'inscrivent en rupture avec le quotidien. Contrairement aux usagers rencontrés dans l'espace public, qui partagent des conditions de vie très marquées par la précarité, ceux rencontrés dans les espaces festifs techno présentent des profils plus diversifiés d'insertion sociale et économique. La plupart de ces usagers ont des consommations occasionnelles

¹² Comme tout idéal type, ces deux catégories présentent une vision simplifiée de la réalité pour mieux la comprendre (Paugam, 2018).

¹³ Cette notion d'espace de la marginalité urbaine a souvent été nommée « espace urbain » dans les publications produites par le dispositif TREND.

¹⁴ Fractions de l'espace public où des transactions et des usages de drogues s'effectuent à la vue des passants et des riverains.

(au moment de la fête) et ne présentent pas de problématiques d'usage qui affecteraient leur vie quotidienne.

Le dispositif TREND a d'abord concentré ses observations au sein de **l'espace festif techno dit « alternatif »** dont les événements affiliés sont les *free parties*, les *rave parties*, les teknivals et les « zones off » des festivals qui ont lieu en zone rurale ou semi-rurale. Des événements festifs alternatifs sont également organisés en zone urbaine, dans des squats militants ou artistiques, ou des bâtiments abandonnés. La diffusion des substances stimulantes (cocaïne et ecstasy/MDMA) et des autres drogues de synthèse dans des milieux festifs moins « alternatifs » ont conduit le dispositif TREND à étendre ses investigations à **l'espace festif techno « commercial »**. Cette catégorie désigne des soirées payantes diffusant principalement, mais non exclusivement, de la musique issue du courant techno. Ces soirées peuvent être organisées au sein d'établissements variés (bars musicaux, discothèques, clubs, salles de concert, espaces en plein air aménagés, etc.). La démocratisation de la musique techno dans la société française et la dilution du mouvement techno ont conduit le dispositif TREND à investiguer ponctuellement **l'espace festif généraliste**, c'est-à-dire les établissements festifs (bars, pubs, boîtes de nuit) qui diffusent une programmation éclectique, où les musiques électroniques côtoient d'autres genres musicaux.

Les dynamiques de circulation des populations entre les espaces investigués par TREND

Les observations menées en continu depuis 1999 dans les espaces publics urbains et les espaces festifs ont mis en lumière des dynamiques de circulation de populations entre les espaces qui ont pour effet d'accroître la disponibilité des produits psychoactifs et de favoriser leur expérimentation par de nouvelles catégories de population. TREND a ainsi mis en lumière l'existence de jeunes (16-30 ans) aux conditions de vie précaires qui fréquentent successivement certains événements du courant techno alternatif et des fractions de l'espace public urbain (Costes, 2010). De par leurs allers-retours entre ces espaces, ces jeunes contribuent à rendre disponibles des produits spécifiques de la sphère festive alternative (comme certains hallucinogènes ou dissociatifs) auprès d'usagers précaires de l'espace urbain, et vice-versa (rendre disponibles des produits caractéristiques des espaces de la marginalité urbaine comme l'héroïne et d'autres opioïdes dans les événements festifs alternatifs).

Les espaces festifs gays et gay-friendly¹⁵ constituent historiquement des sous-espaces de l'espace festif techno. Ils sont investigués par la coordination locale parisienne depuis 2007, celle de Lyon depuis 2015 et de manière plus ponctuelle par les autres sites TREND. L'investissement de ces espaces s'explique par les prévalences d'usage de drogues des populations qui les fréquentent par rapport à la population générale du même âge, par leur goût pour de nouvelles substances et des modalités particulières de consommation. En effet, si une part des usages de drogues dans l'espace festif gay se distingue peu de ceux observés dans les autres espaces festifs techno (consommation de MDMA et de cocaïne), une autre part s'en démarque par le choix de certains produits. De plus, les observations menées dans les établissements festifs gays et gay-friendly ont montré que certains produits et usages sont adoptés par des groupes plus larges de personnes familières des psychotropes. À ce titre les espaces festifs gays et gay-friendly constituent des lieux d'« avant-garde » en matière d'usage de

¹⁵ L'espace festif gay-friendly regroupe des établissements festifs (bars, clubs, etc.) non réservés aux gays mais où ils jouent un rôle prépondérant dans l'orientation des tendances en matière d'usage de drogues. Pour une approche en population générale des attitudes gay-friendly en France, voir Rault, 2016.

substances psychoactives. Ce phénomène a été vérifié à travers la diffusion de la consommation des poppers d'une part et du GHB/GBL d'autre part.

Plusieurs sites TREND ont également développé leurs investigations sur les usages de produits **en contexte sexuel** (ou chemsex) par certaines franges du milieu gay, que ces usages aient lieu en établissements ouverts au public (saunas, établissements disposant de *backrooms*¹⁶, etc.) ou en espaces privés (appartements, maisons individuelles, etc.). Ces sites mènent ainsi des investigations sur les produits consommés et les pratiques spécifiquement utilisées à des fins d'amélioration des performances sexuelles et d'amplification des sensations de plaisir.

Ces catégories d'espaces (marginalité urbaine, festif techno, festif et sexuel gay) constituent le socle des observations menées par TREND. Ils sont cependant loin d'épuiser la réalité des usages de drogues en France qui se sont considérablement diversifiés et élargis depuis la création du dispositif en 1999. Le dispositif a ainsi cherché à adapter le périmètre de ses observations à ces évolutions en déployant des investigations sur de nouveaux terrains, comme les usages de produits psychoactifs en espace rural (Gandilhon et Cadet-Taïrou, 2015), dans les quartiers populaires (Benso et Gérome, à *paraître*), dans les milieux musicaux rock (Aquatias, 2002).

Ces observations au sein de nouveaux espaces sont toutefois tributaires des opportunités de financement des coordinations locales et ne revêtent pas (encore) un caractère pérenne.

Les usagers de drogues en milieu rural : une exploration spécifique

À partir de 2007, les observations menées par le dispositif TREND attestent d'une visibilité croissante des consommations de drogues dans les zones rurales, phénomène qui se nourrit notamment des migrations d'usagers précarisés hors des métropoles et du développement des événements festifs en espace rural. Ce constat, qui rejoignait les résultats d'autres enquêtes qualitatives et quantitatives, a conduit l'OFDT à mener une investigation spécifique sur les usages de produits à laquelle cinq coordinations locales (Bordeaux, Marseille, Metz, Rennes et Toulouse) ont participé. Chacune a dû choisir une ou deux zones géographiques où mener des investigations, avec l'objectif de rendre compte de la diversité du monde rural.

L'investigation décrit les différentes populations consommatrices rencontrées dans les communes rurales : les « néoruraux » et les « populations autochtones », ces deux groupes se subdivisant eux-mêmes en plusieurs sous-groupes en fonction de l'âge et de l'origine sociale. Elle se penche également sur la disponibilité des substances psychoactives et sur les difficultés liées à la prise en charge en matière de soins et de réduction des risques.

Les entretiens collectifs

Un « entretien collectif »¹⁷ réunit des personnes sélectionnées pour leur connaissance d'une même thématique, leur partage d'une même expérience ou de certaines caractéristiques, mais qui ont des pratiques ou des points de vue différents. Son usage en sciences sociales vise principalement à identifier des convergences ou des divergences de points de vue concernant l'(in)existence et/ou l'ampleur d'un phénomène (Duchesne et Haegel, 2008). Un entretien collectif n'est donc pas une entrevue au cours de laquelle l'enquêteur pose des questions auxquelles les participants apportent individuellement leurs réponses, mais davantage une discussion où la libre expression de chacun est recherchée. L'objectif est de favoriser l'émergence de connaissances, de points de vue et

¹⁶ Pièce présente dans certains établissements (bars, clubs) fréquentés par les hommes gays, où les consommateurs se rencontrent pour des relations sexuelles.

¹⁷ Cette expression recouvre un éventail de méthodes appelées « entretien de groupe », « groupe de discussion » ou « *focus group* », qui désignent des entretiens réalisés avec plusieurs personnes en même temps.

d'expériences différents, en favorisant l'expression directe des participants, et de les faire dialoguer. Toutefois, si l'entretien collectif est « d'abord un outil approprié à la saisie du sens partagé » (idem) entre acteurs sur un sujet, s'il permet d'accéder « au sens commun, aux modèles culturels et aux normes » collectives, il rend également possibles l'observation du désaccord et l'expression des divergences.

La réalisation des entretiens collectifs exige le respect de certaines règles et de préconisations méthodologiques afin d'assurer la validité scientifique de la démarche. Ces règles renvoient au nombre de participants, à leurs profils et caractéristiques (leur expression est d'autant plus libre et naturelle qu'ils partagent certaines caractéristiques), aux interventions de l'animateur, etc.

Les coordinations TREND organisent plusieurs entretiens collectifs qui ont pour objectif de compléter les informations recueillies par le biais des observations ethnographiques sur les thématiques suivantes :

- Les trafics locaux et les modalités d'approvisionnement des usagers

Chaque coordination organise chaque année un **entretien collectif « application de la loi »** qui réunit des professionnels des services répressifs et judiciaires amenés à être au contact des usagers, des usagers-revendeurs et des trafiquants (agents de police, de la police scientifique, de la gendarmerie, des douanes, du parquet, et.). Ces acteurs fournissent des informations concernant la structuration et l'organisation du trafic de proximité, le profil des trafiquants locaux, le prix de vente, la disponibilité et la qualité des produits (quantité et pureté des saisies).

- Les conséquences sociales et sanitaires des usages

Chaque coordination organise annuellement un **entretien collectif « sanitaire »** qui rassemble des professionnels investis dans la prise en charge sanitaire, souvent non exclusive, d'usagers de drogues dans l'agglomération où le site TREND est implanté (addictologues, psychiatres, urgentistes, médecins généralistes, pharmaciens, etc.). Ces acteurs fournissent essentiellement des informations sur l'évolution du profil des usagers qui fréquentent les institutions de soins et les conséquences sanitaires et médicales (comorbidités et incidents liés à l'usage de drogues).

- Les modalités et les conséquences des usages chez les usagers les plus précaires

Chaque coordination organise des **entretiens collectifs avec les équipes d'intervenants des CAARUD** afin de recueillir des informations relatives aux pratiques d'usage, aux profils, aux conditions de vie, aux problématiques sociales et sanitaires des usagers accueillis dans ces structures, mais également à la disponibilité et aux prix des produits. À ce titre, ces entretiens collectifs apportent des connaissances complémentaires à celles recueillies via les observations ethnographiques et le groupe focal sanitaire. En effet, les CAARUD accueillent des populations polysagères, aux conditions d'existence structurées par la précarité sociale et/ou économique, alors que celles rencontrées par les participants au groupe focal sanitaire sont plus insérées et déjà engagées dans une démarche de soins.

- Les profils, les pratiques et les conséquences liées aux usages en espaces festifs

Chaque coordination organise des entretiens collectifs avec les intervenants (bénévoles et salariés) des associations de réduction des risques en milieu festif. Ces acteurs fournissent des informations sur les modes d'usage (gestion des effets, association de produits, etc.), le profil des usagers fréquentant des espaces festifs (principalement alternatifs), sur les conséquences des usages en contexte festif (incidents, violences, etc.), sur les modes d'approvisionnement, les prix et la disponibilité des produits vendus en contexte festif.

La veille média

La veille média consiste à suivre le traitement des questions relatives aux drogues par la presse locale sur le territoire géographique couvert par le site. Le suivi de la presse permet notamment de recueillir des informations sur des faits divers relatifs au trafic et à l'activité policière (saisies, démantèlement de réseau, etc.) ainsi que sur les évolutions des espaces festifs.

IV. La consolidation des informations : stratégies de triangulation

La synthèse présentée dans les rapports annuels des coordinations est le produit de la confrontation et de la mise en perspective des données obtenues au niveau local, grâce à la mise en œuvre des outils de collecte présentés dans la partie précédente. Ce travail de mise en perspective et de confrontation fait écho à la notion de triangulation qui désigne des stratégies de recherche et d'analyse de données qualitatives dont la logique commune, inspirée de la trigonométrie, vise à « confirmer un résultat en montrant que les mesures indépendantes qu'on en a faites vont dans le même sens, ou tout au moins ne le contredisent pas » (Miles et Huberman, 2003).

La notion de triangulation renvoie donc à un ensemble de procédés de vérification permettant d'établir le degré de fiabilité des données recueillies et des analyses produites sur les plans conceptuel et méthodologique. Quatre modalités/formes de triangulation peuvent être distinguées (Denzin, 1978 ; Carter *et al.*, 2014) :

- **la triangulation des données** qui fait référence à l'utilisation des différentes sources de données dans une même étude ;
- **la triangulation méthodologique** qui correspond à la mobilisation de différentes méthodes et techniques pour étudier le même phénomène ;
- **la triangulation du chercheur** qui renvoie à l'engagement de plusieurs chercheurs dans la collecte et l'interprétation des données ;
- **la triangulation théorique** qui désigne l'utilisation de différentes théories pour interpréter les données recueillies.

Dans le cadre du dispositif TREND, le recours à la notion de triangulation poursuit deux finalités. La première est de construire une connaissance à la fois complète et différenciée du phénomène des usages de produits psychoactifs en confrontant les points de vue et les faits rapportés par divers acteurs (usagers, soignants, intervenants sociaux, etc.) sur les mêmes phénomènes (triangulation des sources) et en mobilisant différentes méthodes de recherche (entretien, observation) sur un même objet (triangulation méthodologique). La seconde finalité est d'évaluer le niveau de corroboration et, ainsi, le degré de fiabilité des informations recueillies. Le coordinateur sélectionne alors les faits les plus confirmés et ceux porteurs d'une évolution, d'un changement, parmi l'ensemble des données recueillies.

Si la triangulation contribue à l'obtention de résultats plus fiables, il est délicat de définir une démarche type et de dégager formellement les étapes par lesquelles doit passer le coordinateur. En effet, les opérations de triangulation sont hétérogènes, non prédéfinies (Berger *et al.*, 2010). Elles reposent sur la capacité du coordinateur à faire preuve de cohérence pour rendre compte de la complexité des phénomènes éclectiques qu'il doit décrire. Surtout, la triangulation implique des allers-retours du coordinateur entre les opérations de recueil et d'analyse des données, entre terrain et interprétation, afin de confirmer ou de préciser une information. Les chargés d'études de l'OFDT contribuent également à consolider les résultats en accompagnant les coordinations locales dans le recueil, l'analyse et la contextualisation des données.

FICHE PRATIQUE N° 1 : LES OBSERVATIONS DIRECTES

I. Objectifs

L'observation permet de produire des connaissances in situ, contextualisées, visant à rendre compte, de la manière la plus neutre et précise possible, des pratiques et des points de vue des personnes rencontrées en les inscrivant dans leur contexte. Leur mobilisation au sein du dispositif TREND vise à recueillir des informations directement auprès des usagers, sans passer par le « filtre » des représentations des professionnels du soin, de la réduction des risques ou de l'application de la loi. Les observations directes sont menées pendant une période comprise entre 6 et 9 mois par des acteurs recrutés pour leur connaissance et leur insertion dans les milieux festifs et auprès des populations précaires consommatrices. En cela, la méthode d'observation utilisée par le dispositif TREND est « indirecte », dans la mesure où le coordinateur, qui analyse les données et rédige le rapport, n'effectue pas lui-même les observations, ces dernières étant effectuées par des responsables d'observation et des informateurs.

En fonction des lieux investigués, les usagers observés peuvent connaître des situations d'extrême précarité (par exemple certains jeunes précaires sans emploi ni logement fixe ou certaines populations migrantes sans abri qui se rendent peu dans les structures de soins) ou bénéficier d'un bon niveau d'insertion socio-économique (comme les usagers fréquentant les établissements festifs des grandes métropoles).

Les observations ont pour objectifs d'apporter des informations sur :

- **les pratiques d'usage** : fréquence des consommations, mode de préparation et d'administration, association de produits, effets recherchés, gestion des effets, pratiques de réduction des risques ;
- **les contextes/lieux physiques** dans lesquels ces pratiques s'inscrivent : description des lieux festifs et urbains où les faits sont observés (nombre de personnes présentes, description des lieux, relevé des éléments esthétiques et d'ambiance, etc.) ;
- **les sociabilités et les relations au sein des groupes d'usagers** : dépannage, troc, don de produits et de matériel, échange d'informations, processus de transmission des savoirs d'usage par les pairs ;
- **les profils des consommateurs** : situation professionnelle et sociale, sexe et classe d'âge, origine ethnique et géographique, signes d'appartenance et d'affiliation à un milieu culturel (vêtements, piercings, tatouages, coupe de cheveux, vocabulaire employé, etc.) ;
- **les produits** : aspect, conditionnement, prix, perception du produit chez les usagers.

Organisation et fonctionnement : le rôle pivot des responsables d'observation

L'observation des pratiques et le recueil du discours des usagers sont menés par des responsables d'observation (RO). Les RO sont recrutés par les coordinateurs des sites TREND sur la base des critères suivants :

- une connaissance des méthodes qualitatives de recueil de données (entretien et observation) et d'analyse documentaire ;
- une facilité d'accès aux espaces (*free party*, club, squat, etc.) qu'ils sont chargés d'observer et une connaissance des populations d'usagers qui les fréquentent ;

- des compétences en matière d'analyse et de rédaction, afin de restituer de manière pertinente les observations présentées dans les notes de synthèse transmises au coordinateur. Le responsable d'observation doit alors savoir prendre de la distance avec les acteurs qui gravitent dans l'espace dont il est responsable, afin de maintenir la plus grande objectivité possible.

Historiquement, la majorité des sites TREND se sont appuyés sur deux responsables d'observation : l'un affecté aux espaces festifs, l'autre aux espaces de la marginalité urbaine. Ce modèle a toutefois évolué avec le temps et les observations peuvent être assurées par un nombre plus important de responsables d'observation en fonction des caractéristiques des espaces investigués. Selon les espaces investigués, les RO peuvent être des étudiants en sciences sociales et/ou des usagers de produits psychoactifs, ou encore des intervenants du champ social ou sanitaire (cf. infra sur les modalités de contractualisation possibles entre les structures porteuses d'un site TREND et les personnes actrices du dispositif, notamment les responsables d'observation).

Recenser les lieux d'observation

En lien avec le coordinateur, les RO identifient et recensent les lieux où des usagers se regroupent, où des substances sont vendues et/ou consommées sur le territoire couvert par le site. L'objectif est de disposer d'une cartographie affinée des lieux susceptibles de faire l'objet d'observations.

Ainsi, pour l'espace de la marginalité urbaine, les RO recensent les lieux de vie et de consommation fréquentés par des usagers précaires : scènes ouvertes de consommation, lieux plus cachés de consommation ou de vie comme les squats et friches, lieux de revente, abords des structures de première ligne type CAARUD, etc. Au sein de l'espace festif, il convient de localiser les différents établissements programmant de la musique électronique (salles de concert, bars musicaux, clubs et boîtes de nuit, squats, etc.), de recenser les différents collectifs organisateurs de *free parties*, de repérer les lieux de rassemblements festifs dans l'espace public, etc.

Ce recensement doit être actualisé régulièrement, en fonction des ouvertures et fermetures d'établissements festifs, des dispositifs de soin et de réduction des risques, des squats, etc.

Tableau 2. Compétences attendues et tâches réalisées par les responsables d'observation

	Compétences	Tâches	Profils
Responsable d'observation (RO)	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'espace dont il est responsable - Savoir-faire en matière de recueil de données (pratique de l'entretien et de l'observation) - Compétences analytiques, de synthèse et rédactionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la stratégie d'observation avec le coordinateur - Mener des observations et des entretiens avec des informateurs - Écrire chaque trimestre une note de synthèse ethnographique 	<ul style="list-style-type: none"> - Étudiants en sciences sociales ou intervenants/professionnels (CAARUD, associations sociales, etc.) ayant des compétences en recueil de données qualitatives

Mener des observations

Les RO se rendent dans les lieux identifiés afin d'y collecter des informations. Lors de ces sessions d'observation, ils décrivent les situations qu'ils ont observées et rendent compte des discours et des conversations entre les acteurs présents sur les lieux de l'observation (usagers de produits, intervenants sociaux, intervenants du secteur de la RdRD, organisateurs de soirées, etc.). Ils peuvent s'appuyer sur les grilles d'observation annexées à cette fiche. Ces outils ont pour fonction de rappeler l'ensemble des éléments sur lesquels le RO doit focaliser son attention. Selon les lieux investigués et les conditions d'observation, la possibilité de prendre des notes immédiatement est variable. Le RO peut ainsi être contraint de consigner les informations par écrit une fois sa session d'observation terminée. Chaque séance d'observation doit être suivie d'un travail d'écriture sur un journal de terrain. Le responsable y consigne les données collectées, les met en lien avec celles recueillies lors des séances précédentes et dégage progressivement des pistes d'analyse.

Qu'est-ce que l'on observe ?

Observer consiste d'abord à rendre compte du contexte qui pèse sur les situations et les pratiques sociales qui font l'objet de l'observation. L'objectif de l'observateur est donc de restituer la cohérence des situations observées et des actions qui s'y développent derrière leur apparent désordre. La manière la plus évidente est la description détaillée de ce que l'observateur a vu ou entendu :

- **les éléments de la scène** : les vêtements des acteurs, les objets qu'ils manipulent, le décor de leur rencontre et de leur interaction ;
- **la chaîne des actions et interactions** qui font la situation observée, les règles et les normes qui les encadrent et auxquelles les acteurs se réfèrent ;
- **les propos qui accompagnent les pratiques observées** : les pratiques langagières et le lexique dit « indigène », les expressions originales (jargon technique ou catégories de la pratique), ce qu'ils disent du rapport des acteurs à la pratique.

Mener des entretiens auprès d'informateurs privilégiés

Les RO peuvent également solliciter des informateurs qui ne sont pas présents physiquement lors de ces séances d'observation, mais qui fréquentent assidûment un milieu spécifique et participent aux activités qui y ont cours (« milieu squat », « milieu festif gay », « milieu *free party* », « milieu du clubbing », « milieu du deal », etc.). Les informations recueillies auprès des informateurs complètent et étoffent celles que le RO a récoltées lors de ses propres séances d'observation. Le recours régulier à des informateurs va ainsi permettre de recueillir des données sur les lieux (un squat, une zone de deal, un bar, etc.) et les événements (une *free party*, un festival, etc.) ou les groupes d'usagers pour lesquels le RO ne dispose pas d'information, ou seulement d'informations fragmentaires. Si les informateurs sont, la plupart du temps, des usagers de produits psychoactifs – ces derniers étant les mieux à même de connaître les pratiques et de repérer les évolutions en la matière – certains peuvent avoir d'autres profils : personnels des CAARUD ou des structures qui accueillent des personnes en situation de grande précarité (accueil de jour, centre d'hébergement, service de maraudes, etc.), membres du milieu culturel techno (organisateur de soirées, DJ, membres de *sound systems*), membres de collectifs qui gèrent des squats artistiques et musicaux, etc.

Les RO rencontrent leurs informateurs lors d'entretiens qui peuvent être ponctuels ou réguliers, la fréquence étant déterminée en fonction du type d'informations recherché et des particularités de l'informateur. Dans certains cas, le RO peut solliciter les mêmes informateurs pendant plusieurs années, ce qui permet d'assurer une continuité du suivi des faits et des espaces observés et ainsi de

mieux saisir les évolutions et les nouvelles tendances¹⁸. Cependant, la sollicitation des mêmes informateurs peut, après plusieurs années, se révéler contre-productive : leur regard peut « s'user » et les informateurs peuvent tomber dans une sorte de routine peu propice au recueil d'informations pertinentes en matière d'évolutions. Le RO doit donc régulièrement enrôler de nouveaux informateurs, qui porteront un regard « neuf », afin de favoriser l'identification d'évolutions et de phénomènes émergents. Si la fidélisation des informateurs au sein du dispositif d'observation est souhaitable, elle est toutefois souvent difficile à obtenir. C'est notamment le cas en milieu urbain où certains usagers précarisés sont sans domicile fixe, rendant difficile la prise de rendez-vous réguliers.

Lorsqu'ils sollicitent des informateurs, les RO doivent prendre en considération leur profil sociodémographique ainsi que des pratiques d'usage hétérogènes. L'âge, le sexe, mais également le niveau d'instruction, le milieu culturel et la catégorie socio-professionnelle sont autant de variables qui influent sur les représentations par rapport aux produits, aux modes d'usage, etc. Solliciter des informateurs dont les profils sont hétérogènes permettra aux RO de recueillir des points de vue différents et de restituer la complexité des phénomènes d'usage de drogues¹⁹. En constituant un panel d'informateurs dont les profils sociaux sont différents, le responsable d'observation est assuré de disposer d'angles de vue diversifiés sur les phénomènes qu'il observe.

Tableau 3. Les différents sous-espaces ou milieux investigués et les informateurs possibles

Types d'espace	Sous-espaces/lieux à investiguer	Profils des individus observés et des informateurs
Espace de la marginalité urbaine Regroupe des espaces situés dans les agglomérations et fréquentés par des usagers de produits illicites dont les conditions de vie sont caractérisées par la précarité	Structures de prise en charge fréquentées par des usagers de produit : structures de première ligne (CAARUD)	Usagers fréquentant la structure Intervenants et professionnels
	Lieux ouverts : espaces publics où se déroulent des scènes ouvertes de consommation, interstices dans l'espace public, abords des gares, etc.	Consommateurs de substances Intervenants sociaux en maraude (Samu social, etc.)
	Les squats et autres habitats	Habitants des squats et interstices urbains
	Les « cités » ou quartiers populaires d'habitat collectif situés au centre ou à la périphérie des villes	Habitants des cités Intervenants sociaux dans les cités (éducateurs de rue, etc.)

¹⁸ Par ailleurs, un turn-over des informateurs trop important implique un travail d'identification et de formation de nouveaux informateurs relativement chronophage pour les responsables d'observation.

¹⁹ Par exemple, une jeune femme de 19 ans qui fréquente les *free parties* depuis un an ne portera pas les mêmes propos qu'un homme de 35 ans impliqué dans le mouvement techno depuis 15 ou 20 ans.

Types d'espace	Sous-espaces/lieux à investiguer	Profils des individus observés et des informateurs
Espace festif Regroupe des espaces urbains et ruraux où s'organisent des événements autour des courants culturels et musicaux contemporains et notamment le courant « musique électronique »	Espace festif « alternatif » (<i>free parties</i> , technivals, fêtes en squats, « zone off » des festivals)	Membres du mouvement culturel des <i>free parties</i> : organisateurs, membres de <i>sound systems</i> , participants réguliers
	L'espace festif « commercial » (salles de concert, clubs, dancings, discothèques)	Gérants d'établissements festifs, clients réguliers de ces établissements (usagers de produit ou non)
	L'espace festif privé (fêtes organisées dans des espaces privés)	Personnes se rendant régulièrement dans des soirées privées où sont consommés des produits
	Espace festif gay (établissements prisés par la communauté gay)	

II. Des modalités d'organisation adaptées aux particularités locales

Le modèle du binôme de responsables d'observation, l'un affecté aux espaces festifs, l'autre aux espaces de la marginalité urbaine, n'est pas absolu et peut se décliner de manière différente selon les sites, en fonction des moyens financiers et des spécificités du territoire. La mise en œuvre des observations peut ainsi s'appuyer sur un nombre variable de responsables d'observation et d'informateurs plus ou moins réguliers.

Les observations ethnographiques du site parisien

Pour mener des observations ethnographiques, la coordination du site TREND francilien s'appuie sur un responsable d'observation en espace festif et un autre responsable au sein de l'espace de la marginalité urbaine.

Le RO des espaces festifs, sociologue de formation, est salarié à mi-temps d'une association de réduction des risques intervenant en milieu festif en Île-de-France. Il mène des entretiens individuels et collectifs avec des d'informateurs qu'il recrute au sein de son réseau personnel et professionnel. Ce réseau se compose d'usagers de produits psychoactifs fréquentant différents types d'établissements et d'événements festifs (bar, festival, soirée privée, club électro, *free party*, concert organisé dans un squat, etc.), de professionnels du secteur : musiciens (disc-jockeys), bénévoles et salariés de CAARUD et d'associations intervenant en milieu festif, membres de collectifs organisateurs de soirée, etc. La diversité des profils des informateurs (en termes d'âge, de sexe et de milieu social et professionnel), des lieux festifs qu'ils fréquentent et des produits qu'ils consomment permet au responsable d'observation de recueillir des informations variées sur les évolutions des scènes festives franciliennes, des produits qui y sont consommés et des modes d'usage. Des entretiens auprès d'autres acteurs sont parfois menés lorsqu'un point précis mérite d'être documenté. Un entretien a par exemple été effectué avec le chef de projet à la politique de la nuit de la Mairie de Paris afin de mieux comprendre la politique municipale en matière d'offre festive. Le responsable d'observation consigne ces informations.

Le RO dans l'espace de la marginalité urbaine est intervenant socio-éducatif dans une association de réduction des risques et prépare parallèlement un master de sociologie. Il collecte des données au cours de séances d'observation participante au sein de la structure qui l'emploie et lors des maraudes organisées par cette même association sur des lieux de revente et de consommation. Au cours de ces séances, il conduit des entretiens informels avec des usagers. Son ancienneté au sein de la structure lui a permis de nouer des relations de

proximité et de confiance avec les usagers, favorisant ainsi le recueil de données. Ces informations sont complétées par des séances d'observation directe dans d'autres lieux de réduction des risques et dans des endroits de revente et de consommation de l'espace public parisien, ainsi que par des entretiens formels.

La multiplication des responsables d'observation peut se révéler pertinente, notamment pour les sites implantés dans des agglomérations de taille importante (comme Paris, Lyon et Marseille), où l'espace festif se divise en plusieurs scènes spécifiques et diverses, qui comptent chacune de nombreux établissements et événements à investiguer. Un seul responsable d'observation peut alors manquer de temps et/ou rencontrer des difficultés pour effectuer des observations au sein de ces différentes scènes et mener des entretiens avec des informateurs qui les fréquentent. Certaines coordinations locales ont choisi de s'appuyer sur davantage de responsables d'observation affectés en fonction des sous-espaces jugés à investiguer : la scène *free parties*, les squats artistiques, etc. (voir l'exemple dans l'encadré ci-dessous).

L'embauche de responsables d'observation *ad hoc* est d'autant plus nécessaire que les espaces et les populations à investiguer sont spécifiques et se révèlent difficile d'accès. C'est par exemple le cas des espaces festifs et sexuels fréquentés par certaines franges du milieu gay, qui implique de recruter un responsable d'observation appartenant à ces populations, familier de ces espaces et des pratiques qui s'y déroulent. Il en va de même de l'espace de la marginalité urbaine, notamment dans les villes au territoire étendu, qui se subdivise en plusieurs populations et lieux particuliers parfois difficiles d'accès comme les squats, les quartiers populaires, les populations migrantes, nécessitant le recrutement de responsables d'observation au profil adéquat.

Le coordinateur peut également recruter un responsable d'observation pour mener des investigations ponctuelles et/ou limitées à une pratique d'usage, un produit ou une zone géographique particulière. Ces investigations peuvent être menées à la demande de l'OFDT ou d'un partenaire du dispositif TREND comme une Agence régionale de santé (ARS) en contrepartie d'un financement *ad hoc*. Le coordinateur peut également mettre en place une investigation ponctuelle et/ou spécifique en fonction d'enjeux et de spécificités locales qu'il aura préalablement identifiés. Ces investigations donneront lieu à une ou plusieurs notes thématiques (voir ci-dessous) exploitées ensuite par le coordinateur.

Les observations ethnographiques des espaces festifs à Lyon

La coordinatrice du site TREND Auvergne-Rhône-Alpes est implantée à Lyon. Elle a mobilisé son réseau personnel et professionnel pour recruter des responsables d'observation afin d'investiguer des scènes festives spécifiques. Elle s'appuie sur :

- une responsable d'observation chargée des investigations en espace festif alternatif. Bénévole au sein d'une association de réduction des risques, elle mène des observations directes lors de *free parties* organisées dans la région et où l'association est présente. Cette responsable s'appuie également sur un réseau d'informateurs fréquentant régulièrement les événements alternatifs à qui elle a transmis des grilles d'observations ;
- un responsable d'observation en espaces festifs commerciaux ;
- un responsable d'observation chargé d'investiguer les squats où sont organisés des événements artistiques ;
- un responsable d'observation chargé des investigations en espace festif et sexuel gay où il mène des observations qu'il complète par des entretiens individuels.

III. Les notes de synthèse ethnographique

L'analyse des données recueillies (via les observations menées en direct et les entretiens avec les informateurs) fait l'objet de notes de synthèse ethnographiques, d'une dizaine à une trentaine de pages chacune, que les RO transmettent au coordinateur. Au moins deux notes de synthèse sont attendues chaque année. Elles rendent compte des observations effectuées sur la période couverte par le dispositif (6 à 9 mois, entre mars à décembre). Une troisième note peut être consacrée à un thème spécifique, défini par le coordinateur et/ou l'OFDT en fonction des observations menées et des tendances identifiées les années précédentes sur d'autres sites ou au niveau national. Elle peut porter sur un groupe ou une population particulière (par exemple les mineurs étrangers isolés), un produit et/ou un mode d'usage (le LSD en espace festif alternatif, l'injection de méthadone).

Le contenu des notes de synthèse

L'organisation des notes de synthèse est laissée à l'appréciation des coordinations locales.

Elles peuvent cependant adopter le plan suivant :

- une première partie consacrée aux aspects méthodologiques, exposant le nombre de séances d'observation et d'entretiens formels et informels menés, les lieux et les acteurs rencontrés (leurs caractéristiques sociales, les produits qu'ils consomment, etc.), les limites du recueil de données, etc. ;
- une seconde partie présentant les faits marquants et les principales évolutions concernant les lieux investigués, les profils et les pratiques des populations d'usagers ayant fait l'objet d'observations. Lorsqu'il le peut, le RO doit fournir des éléments de contextualisation et d'interprétation de ces évolutions pour mieux être en mesure de les expliciter.

Les évolutions relatives aux événements festifs alternatifs (*free parties* ou squats) et commerciaux (clubs, bars musicaux, etc.) dépendent ainsi de l'existence de collectifs d'organisateur d'événements festifs plus ou moins nombreux et dynamiques. Elles sont également souvent liées aux politiques locales en matière de culture et de sécurité publique ainsi qu'aux forces de l'ordre qui peuvent refuser (ou autoriser) la tenue d'événements de taille importante, intervenir pendant un événement non déclaré et saisir le matériel de sonorisation, prononcer la fermeture administrative d'un établissement, prendre des mesures visant à réduire les nuisances sonores sur la voie publique, etc.

Les évolutions concernant les lieux et les conditions de vie des usagers de drogue précaires et sans domicile fixe dépendent également de différents facteurs : la présence de dispositifs de soin, de RdRD et d'action sociale (établissements fixes, maraudes), les politiques locales en matière d'aménagement urbain, l'attitude des pouvoirs publics concernant les squats, les abris de fortune, les scènes de consommation, etc. ;

- une troisième partie est consacrée aux produits consommés dans les lieux observés : pour chaque produit, la note indique la disponibilité, l'accessibilité, les prix, les modes de préparation et d'administration.

Préconisations pour la rédaction des notes de synthèse

Lors la lecture des notes ethnographiques, le coordinateur doit pouvoir distinguer les informations qui renvoient à la description des faits et des pratiques (d'usage, de revente, d'approvisionnement, etc.), de celles qui portent sur les représentations et les interprétations (sur un produit, un mode d'usage, une population d'usagers, etc.) du RO ou d'un informateur.

De même, un effort permanent d'explicitation doit être mené afin que les coordinateurs puissent apprécier la portée et la fiabilité des informations recueillies. Des éléments quantitatifs peuvent être apportés afin d'avoir une idée de l'ampleur des phénomènes décrits. S'il n'est pas possible d'apporter des chiffres précis, le RO doit, autant que faire se peut, donner des ordres de grandeur. Le RO peut par ailleurs utiliser des supports visuels (photographies de produits, des espaces investigués, représentations cartographiques, etc.) et des *verbatim* afin d'illustrer et d'appuyer ses informations, et de rendre compte des espaces observés. L'utilisation de citations doit systématiquement s'accompagner d'une brève description de leur auteur.

Enfin, les RO et le coordinateur doivent être régulièrement en contact. Les premiers doivent informer le coordinateur du contenu des observations réalisées et les éventuelles difficultés rencontrées. En retour, les coordinateurs doivent demander des précisions sur les notes de synthèse et réorienter si nécessaire le recueil des données en fonction de la stratégie d'observation. Ces contacts réguliers entre informateurs et responsable d'observation sont essentiels car ils permettent d'améliorer la qualité du travail ethnographique et des informations recueillies.

IV. Temps de travail et modalités de contractualisation entre les structures porteuses des sites TREND et les personnes impliquées dans l'enquête

Avec les coordinateurs

Le coordinateur d'un site est salarié par la structure qui porte localement le dispositif. Afin de mener à bien l'ensemble de ses missions relatives aux dispositifs TREND (organiser, former et animer le réseau local d'informateurs, recueillir, analyser et transmettre des données recueillies, restituer les résultats des observations aux acteurs du territoire) et SINTES²⁰, le coordinateur doit disposer d'un temps de travail au moins égal à 0,5 ETP, le temps de travail le plus satisfaisant étant de 0,7 ou 0,8 ETP.

Avec les responsables d'observation

Le temps de travail d'un responsable d'observation (RO) est estimé entre 70 et 100 heures de travail pour la réalisation d'une note de synthèse (du recueil des informations sur le terrain, à leur analyse et à la rédaction de la note), soit environ **200 à 300 heures pour les deux ou trois notes annuelles. Ce temps de travail se répartit sur une période de 6 à 9 mois, entre février et décembre** (cette période peut être scindée en deux phases dans l'année afin d'éviter le creux des mois d'été). Il varie toutefois en fonction du périmètre de l'espace investigué, lequel dépend en partie de la taille de l'agglomération où le site est implanté. Ainsi, l'observation des espaces de la marginalité urbaine des agglomérations marseillaise, parisienne, ou lyonnaise pourra nécessiter davantage de temps de travail que celles de Metz ou de Rennes.

Plusieurs modalités de contractualisation entre les associations porteuses du dispositif TREND et les RO peuvent être mises en œuvre. Dans la plupart des sites, les RO bénéficient d'un contrat à durée déterminée de 6 à 9 mois²¹ pour un temps de travail total d'environ 300 heures.

²⁰ Voir sur ce point le document « Coordination régionale du volet veille du dispositif SINTES — Guideline 2016 ».

²¹ Le salarié à temps partiel doit respecter une durée minimale de travail fixée par convention ou accord de branche étendu. À défaut de convention ou d'accord, la durée minimale de travail est fixée à 24 heures par semaine (ou la durée mensuelle équivalente, soit 104 heures). Cependant, des dérogations à cette durée minimale sont prévues lorsque le salarié est un étudiant de moins de 26 ans, lorsque le salarié en fait la demande (au motif de contraintes personnelles ou pour un cumul d'activité). Il est donc possible de proposer à un

Le principal écueil du statut de salarié est qu'il oblige la structure employeuse à déterminer au préalable les jours et les horaires de travail, pendant toute la durée couverte par le contrat. Or, les périodes de travail consacrées à TREND par les RO sont bien souvent irrégulières et difficilement prévisibles. Elles varient en fonction de plusieurs facteurs : les autres activités professionnelles du responsable d'observation, la disponibilité des informateurs-clés, la temporalité des événements à observer, etc. Bien que protectrices pour le RO, les dispositions réglementaires associées au statut de salarié manquent ainsi de souplesse pour que ce dernier puisse adapter l'organisation de son temps en fonction des particularités du travail d'observation à mener (observations nocturnes en espace festif ou lors de maraude, observations durant les week-ends, etc.).

Certains sites TREND rémunèrent les RO en contrepartie d'une prestation, celle-ci correspondant aux notes de synthèse annuelles. Le responsable d'observation doit alors disposer d'un statut d'auto-entrepreneur ou appartenir à une structure (association, entreprise) au nom de laquelle il effectuera la prestation. Une note de synthèse correspond à un volume horaire de travail de 60 à 100 heures selon les sites et l'étendue du périmètre géographique d'observation.

Tableau 4. Modalité de contractualisation avec les responsables d'observation

	Fonctionnement	Avantages	Inconvénients
Le statut de salarié	La structure établit un contrat de travail à durée déterminée et à temps partiel avec le RO	Pour le RO : une protection sociale garantie	Nécessite un travail administratif pour la structure (contrat, fiches de paie, déclaration aux organismes de sécurité sociale, etc.). Manque de souplesse
Le statut d'auto-entrepreneur	Paiement sur facture en échange d'une prestation	Simplicité de la démarche pour l'association	Faible protection sociale pour le RO
Le statut associatif	Paiement sur facture en échange d'une prestation	Simplicité de la démarche pour l'association	

Avec les informateurs

Les informateurs réguliers sont en principe dédommagés. Ce dédommagement peut prendre différentes formes (tickets service, repas, places de cinéma...). Certains responsables d'observation leur remettent des tickets restaurant ou des tickets service. Le montant pourrait être d'environ 20 euros ou équivalent par entretien mené avec les informateurs. Toutefois, dans certains cas, il peut être délicat d'avoir des rapports apparentés à un échange monétaire avec des informateurs (par exemple les usagers d'une structure de bas seuil ou de soins dans laquelle travaille le responsable d'observation). Les responsables, aidés du coordinateur de site, devront déterminer au cas par cas la meilleure solution en matière de rétribution.

responsable d'observation un CDD de 7 à 8 mois de quelques heures par semaine, à condition qu'il accepte de faire une demande de dérogation à la durée minimale de 24 heures par semaine.

GRILLE D'OBSERVATION TREND

Espace de la marginalité urbaine

Observateur/Observatrice	Espace ou public observé	Date de l'observation

DESCRIPTION DE L'ESPACE OSBERVÉ
Ville et département :
Jour et horaires de l'observation :
Type de lieu : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CAARUD et ses abords immédiats <input type="checkbox"/> Espace public extérieur, à préciser (quartier populaire, rue, place, banc, entrée d'immeuble, abords d'une gare...) : <input type="checkbox"/> Espace privé, à préciser (appartement, maison, etc.) <input type="checkbox"/> Squat et autres habitats précaires (préciser le type de squat) : <input type="checkbox"/> Autre (préciser : campement, abri de fortune, etc.) :
Description de l'organisation et de l'aménagement des lieux (squat, campement, partie de l'espace public, etc.) : taille de l'espace, mobilier urbain, niveau de salubrité, etc. :
Association(s) de prévention ou de réduction des risques présente(s) (préciser le[s] nom[s])

DESCRIPTION DU PUBLIC
Nombre approximatif de personnes présentes dans l'espace observé : Dont consommateur(trice)s de drogues :
Proportion <u>approximative</u> hommes/femmes consommateur(trice)s :
Nombre <u>approximatif</u> par tranche d'âge : <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 20 ans : • 20-25 ans : • 26-30 ans : • 31-40 ans : • Plus de 40 ans :
Appartenance socio-économique (supposée) (plusieurs réponses possibles) : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Étudiants, lycéens <input type="checkbox"/> Grande précarité (absence ou faiblesse de revenus, absence de logement, etc.) <input type="checkbox"/> Travailleurs milieu populaire (ouvriers, intérimaires, petits commerçants...) <input type="checkbox"/> Travailleurs milieu intermédiaire (enseignement, travail social, événementiel...) <input type="checkbox"/> Travailleurs milieu aisé (médecins, avocats, chefs d'entreprise...)
Départements, région et/ou pays d'origine du public :
Remarque(s) particulière(s) sur les personnes observées (caractéristiques socio-démographiques, apparence, état de santé, hygiène), leurs interactions (violence, entraide et solidarité), leurs relations avec les services sociaux, de soins, de réduction des risques :

PRODUITS VENDUS ET CONSOMMÉS

Types de boisson consommée

- Bière, vin
- Alcool fort (vodka, rhum, cocktails, etc.)
- Jus de fruits, eau
- Boisson stimulante (Redbull®, etc.)

Produits vendus sur place

<u>Produits</u>	<u>Prix à l'unité de vente (gramme, ½ gramme, pochon)</u> <u>(à préciser)</u>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cannabis herbe <input type="checkbox"/> Cannabis résine <input type="checkbox"/> Cocaïne <input type="checkbox"/> Free base, crack <input type="checkbox"/> Héroïne (préciser brune ou blanche) <input type="checkbox"/> Médicaments opioïdes : <ul style="list-style-type: none"> – BHD – méthadone – sulfate de morphine – autres médicaments opioïdes (préciser codéine, tramadol, fentanyl...) <input type="checkbox"/> Autres médicaments psychotropes : <ul style="list-style-type: none"> – benzodiazépines (Rivotril®, Valium®, Seresta® ...) – Autre (préciser Artane®, Ritaline® ...) <input type="checkbox"/> Opium et dérivé d'opium (rachacha, etc.) <input type="checkbox"/> Kétamine <input type="checkbox"/> LSD (préciser sa forme : buvard, goutte, micropointe) <input type="checkbox"/> MDMA (préciser sa forme : poudre, cristal, gélule) <input type="checkbox"/> Ecstasy <input type="checkbox"/> Amphétamines <input type="checkbox"/> Protoxyde d'azote <input type="checkbox"/> Nouveaux produits de synthèse (achat sur Internet) - préciser le nom : <input type="checkbox"/> Autres produits - préciser le nom : 	

Activité des revendeurs :

- Nombre et apparence :
- Pratiques de vente (argument marketing, prix dégressif, conseil de consommation, etc.) :

Produits consommés sur place et prévalence d'usage

<u>Produits</u>	<u>Noter les produits qui sont/semblent les plus consommés (et éventuellement par qui)</u>	<u>Et les modes de consommation</u> <u>Ingestion, snif</u> <u>Inhalation, injection</u>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cannabis herbe <input type="checkbox"/> Cannabis résine <input type="checkbox"/> Cocaïne <input type="checkbox"/> Free base, crack <input type="checkbox"/> Héroïne (préciser brune ou blanche) <input type="checkbox"/> Médicaments opioïdes : <ul style="list-style-type: none"> – BHD – méthadone 		

- sulfate de morphine
- autres médicaments opioïdes (préciser codéine, tramadol, fentanyl...)
- Autres médicaments psychotropes :
 - benzodiazépines (Rivotril®, Valium®, Seresta® ...)
 - autre (préciser Artane®, Ritaline®...)
- Opium et dérivés d’opium (rachacha, etc.)
- Kétamine
- LSD(préciser sa forme : buvard, goutte, micropointe)
- MDMA (préciser sa forme : poudre, cristal, gélule)
- Ecstasy
- Amphétamines
- Protoxyde d’azote
- Nouveaux produits de synthèse (achat sur Internet) - préciser le nom :
- Autres produits - préciser le nom :

Lieux de consommation (toilettes, voiture, etc.) dans l’espace observé (détailler pour chaque produit si possible) :

Appréciations, représentations et rumeurs par rapport aux produits (pourquoi tels produits sont recherchés et pas tels autres, produit perçu comme un bon/un mauvais produit, etc.) :

Description (la plus précise possible) **d’événements marquants observés, de pratiques, de comportements, d’interactions et d’ambiances liés à la consommation de produits** (bagarres et conflits, pratiques de RDRD, entraide, etc.) :

**DISCUSSIONS AVEC DES PERSONNES PRÉSENTES LORS DE L'OBSERVATION QUI CONSOMMENT
OU ONT CONSOMMÉ DES PRODUITS PSYCHOACTIFS ILLICITES**

Personne 1, etc.

Sexe, âge	
Activité professionnelle, situation économique (revenus, logement, protection sociale)	
Contextes d'usage actuels (festif, domicile, travail, rue...)	
Produits consommés (privilegiés et secondaires) actuellement et voies d'administration Préciser usage de cannabis	
Effets recherchés et effets redoutés (préciser le[s] produit[s])	
Produits et/ou voie(s) d'administration arrêtés et motifs de l'arrêt	
Événements/périodes marquants négatifs, et dommages sanitaires et/ou sociaux en lien avec l'usage	
Techniques de régulation de la consommation Techniques de réduction des risques	

GRILLE D'OBSERVATION TREND En espace festif

Observateur/Observatrice	Nom de l'événement festif (ou lieu)	Date de l'observation

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Type de soirée :

- Concert (22 h-2 h)..... Festival
 Free party, teknival..... Squat
 Rave, soirée techno légale (lieu loué)..... Discothèque, club
 Soirée privée (entre amis)..... Autres :

Ville et département :

Jour et horaires de l'événement (prix d'entrée pour un événement payant) :

Heures d'observation :

Type de lieu :

- Extérieur (préciser champs, forêt, plage, etc.) :
 Établissement festifs (préciser bar, club, discothèque, salle des fêtes, etc.) :
 Appartement, maison, villa
 Squat
 Autre (préciser) :

Style musical :

- Techno minimale/house..... Punk, rock alternative
 Hardcore, speedcore, hardtek..... Reggae, hip-hop
 Trance, full on, psytrance..... Autre (préciser)

Description de l'organisation et de l'aménagement des lieux (décoration, dispositifs lumineux et sonores éventuels, etc.) :

Association(s) de prévention ou de réduction des risques présente(s) (préciser le[s] nom[s])

DESCRIPTION DU PUBLIC

Nombre approximatif de participants :

- 50 à 150 personnes 2 000 à 5 000 personnes
 200 à 500 personnes Plus de 5 000 personnes
 1 000 à 1 500 personnes

Proportion approximative hommes/femmes :

Proportion approximative par tranches d'âge (en pourcentages) ; préciser si une tranche d'âge représente environ la moitié du public

- Moins de 20 ans : 50 % de moins de 20 ans
- 20-25 ans : 50 % de 20-25 ans
- 26-30 ans : 50 % de 26-30 ans
- 31-40 ans : 50 % de 31-40 ans
- Plus de 40 ans : 50 % de plus de 40 ans

Observations particulières concernant l'apparence et l'appartenance des participants (vêtements, etc.) à un mouvement culturel (punk-rock, clubbing, free party, trance, reggae, hip hop, etc.) :

Appartenance socio-économique (supposée) (plusieurs réponses possibles) :

- Étudiants, lycéens
- Personne en situation de précarité (absence ou faiblesse de revenus, absence de logement, etc.)
- Travailleurs milieu populaire (ouvriers, intérimaires, commerçants...)
- Travailleurs milieu intermédiaire (enseignement, travail social, événementiel...)
- Travailleurs milieux aisés (médecins, avocats, chefs d'entreprise...)

Départements ou pays d'origine du public :

Remarque(s) particulière(s) sur le public (caractéristiques, ambiance, prises de risque) ou nuances apportées aux réponses précédentes (ex : appartenances socio-économiques les plus/ les moins présentes) :

PRODUITS VENDUS ET CONSOMMÉS

Types de boisson vendue et/ou consommée (indiquez les prix) :

- Bière, vin
- Alcool fort (vodka, rhum, cocktails...)
- Jus de fruits, eau
- Boisson stimulante (Redbull®, etc.)

Produits vendus sur place

<u>Produits</u>	<u>Prix à l'unité (gramme, ½ gramme, pochon (préciser))</u>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cannabis herbe <input type="checkbox"/> Cannabis résine <input type="checkbox"/> Cocaïne <input type="checkbox"/> Free base, crack <input type="checkbox"/> Ecstasy <input type="checkbox"/> MDMA (préciser la forme : poudre, cristal, gélule) <input type="checkbox"/> Amphétamines <input type="checkbox"/> Kétamine <input type="checkbox"/> LSD (préciser la forme : buvard, goutte, micropointe) <input type="checkbox"/> Champignons et autres plantes hallucinogènes (salvia, datura) ; préciser : <input type="checkbox"/> Poppers <input type="checkbox"/> GHB-GBL <input type="checkbox"/> Protoxyde d'azote <input type="checkbox"/> Opium et dérivés d'opium (rachacha, etc.) <input type="checkbox"/> Héroïne 	

- Médicaments opioïdes :
 - BHD
 - méthadone
 - sulfate de morphine
 - autres médicaments opioïdes (préciser codéine, tramadol, fentanyl...)
- Autres médicaments psychotropes :
 - benzodiazépines (préciser Rivotril®, Valium®, Seresta® ...)
 - autres (préciser Artane®, Ritaline® ...)
- Nouveaux produits de synthèse (achat sur Internet)
 - préciser le nom :

Activité des revendeurs :

- Nombre et apparence :
- Pratiques de vente (argument marketing, prix dégressif, conseil de consommation, etc.) :

Produits consommés sur place et prévalence d'usage approximative

Produits	Noter les produits qui sont/semblent les plus consommés (et éventuellement par qui)	Et les modes de consommation <u>Ingestion, snif</u> <u>Inhalation, injection</u>
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Cannabis herbe <input type="checkbox"/> Cannabis résine <input type="checkbox"/> Cocaïne <input type="checkbox"/> Free base, crack <input type="checkbox"/> Ecstasy <input type="checkbox"/> MDMA (préciser la forme : poudre, cristal, gélule) <input type="checkbox"/> Amphétamines <input type="checkbox"/> Kétamine <input type="checkbox"/> LSD (préciser la forme : buvard, goutte, micropointe) <input type="checkbox"/> Champignons et autres plantes hallucinogènes (salvia, datura) ; préciser : <input type="checkbox"/> Poppers <input type="checkbox"/> GHB-GBL <input type="checkbox"/> Protoxyde d'azote <input type="checkbox"/> Opium et dérivés d'opium (rachacha, etc.) <input type="checkbox"/> Héroïne <input type="checkbox"/> Médicaments opioïdes : <ul style="list-style-type: none"> – BHD – méthadone – sulfate de morphine – autres médicaments opioïdes (préciser codéine, tramadol, fentanyl...) <input type="checkbox"/> Autres médicaments psychotropes : <ul style="list-style-type: none"> – benzodiazépines (préciser Rivotril®, Valium®, Seresta® ...) – Autres (préciser Artane®, Ritaline® ...) <input type="checkbox"/> Nouveaux produits de synthèse (achat sur Internet) — préciser le nom : 		

Lieux de consommation (toilettes, voiture, comptoir-bar, etc.) Détailler pour chaque produit si possible :		
Appréciations, représentations et rumeurs par rapport aux produits (pourquoi tels produits sont recherchés et pas tels autres, produit perçu comme un bon/un mauvais produit, etc.) :		
Description (le plus précisément possible) d'événements marquants observés, de pratiques, de comportements, d'interactions et d'ambiances liés à la consommation de produits (bagarre et conflits, pratiques sexuelles, bad trip, pratiques de RDRD, de bienveillance, interventions des agents de sécurité, etc.) :		

OBSERVATIONS GÉNÉRALES ET FAITS MARQUANTS SUR LA SOIRÉE	
Discussion avec un[e]/des organisateur[trice]/s	
Discussion avec un[e] intervenant[e] de prévention ou de réduction des risques	
Remarques personnelles	

DISCUSSIONS/ENTRETIENS INFORMELS AVEC DES PARTICIPANTS À LA SOIRÉE QUI CONSOMMENT OU ONT CONSOMMÉ DES PRODUITS PSYCHOACTIFS ILLICITES	
Personne 1, etc.	
Sexe, âge	
Activité professionnelle, situation économique (revenus, logement, etc.)	
Affiliation culturelle (clubber, teufeur, etc.)	
Fréquence des sorties festives	
Contextes d'usage actuels (festif, domicile, travail, rue...)	
Produits consommés (privilegiés et secondaires) actuellement et voies d'administration Préciser en cas de consommation de cannabis	
Effets recherchés et effets redoutés (préciser le[s] produit[s])	
Produits et/ou voie(s) d'administration arrêtés et motifs de l'arrêt	
Événements/périodes marquants négatifs, et dommages sanitaires et/ou sociaux en lien avec l'usage	

FICHE PRATIQUE N° 2 : LES ENTRETIENS COLLECTIFS

I. Objectifs

L'entretien collectif est un outil de recueil de données qualitatives. Comme toute méthode d'entretien, il renvoie à une diversité d'usages en fonction de l'appartenance disciplinaire, de l'objet d'étude, de la perspective épistémologique adoptée. Le recours à cet outil peut ainsi permettre de saisir du sens partagé, du consensus, ou à l'inverse d'analyser l'expression de dissensus et de conflits, des processus de changement, ou encore par exemple de renforcer les capacités d'auto-analyse des acteurs.

Dans le cadre du dispositif TREND, les entretiens collectifs visent en premier lieu à rassembler des informations sur des sujets spécifiques, en distinguant celles qui sont connues et qui font consensus entre différents participants de celles qui ne sont que partiellement connues ou qui font l'objet de désaccords. Les entretiens collectifs visent également à fournir des éléments de contextualisation et d'aide à la compréhension de phénomènes préalablement identifiés par les coordinateurs. Enfin, ils permettent aux participants d'échanger des informations et ainsi de prendre conscience de certains problèmes communs ou de partager des informations concernant leurs activités. Chaque année, les coordinations locales organisent au moins cinq entretiens collectifs auprès de professionnels en contact direct avec des usagers de produits psychoactifs.

Les entretiens collectifs annuels

1. Un entretien avec des professionnels du champ médico-sanitaire vise à obtenir des informations sur les conséquences sanitaires et médicales des consommations (notamment les comorbidités et incidents associés à l'usage de drogues) et sur les évolutions des profils sociaux et des modes d'usage (utilisation de matériel de RdRD) des individus fréquentant les structures sanitaires et hospitalières.
2. Un autre entretien avec des professionnels du champ de l'application de la loi vise à fournir des données sur les évolutions de la structuration ou de l'organisation des trafics de proximité, des profils des trafiquants locaux, des prix de vente, de la disponibilité et de la qualité des produits (quantité et pureté des saisies).
3. Au moins un entretien collectif avec les membres d'une association de réduction des risques en milieu festif²² permet de collecter des informations sur les profils des usagers, les modes d'usage et d'approvisionnement ainsi que sur les prix et la disponibilité des produits.
4. Au moins deux entretiens collectifs avec les équipes d'intervenants en Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues²³ (CAARUD) visent à recueillir des données sur l'évolution des conditions de vie, des profils, des pratiques d'usage (gestion des effets, associations de produits, etc.), des problématiques sociales et sanitaires des consommateurs en situation de grande précarité. Les CAARUD accueillent des populations dont les conditions de vie sont davantage caractérisées par la précarité sociale et/ou économique que celles rencontrées habituellement dans les autres dispositifs de soins.

²² Ces associations accueillent les participants aux événements festifs du milieu techno, principalement lors d'événements techno alternatifs (*free parties*, *squats*). Elles conseillent les usagers et fournissent de la documentation sur les produits psychoactifs et les infections sexuellement transmissibles (IST), du matériel de consommation à moindre risque et du matériel de prévention lié à l'environnement festif (bouchons d'oreille, éthylotests, préservatifs, etc.).

²³ Les CAARUD assurent un accueil collectif et individuel qui comprend l'accès aux soins, aux droits sociaux, au logement et à l'insertion professionnelle, ainsi que la mise à disposition de matériel de réduction des risques.

II. Composition

Les entretiens collectifs sanitaires rassemblent des professionnels investis dans la prise en charge sanitaire, souvent non exclusive, d'usagers de drogues : addictologues, psychiatres, urgentistes, médecins généralistes, infectiologues, équipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA), réanimateurs, pharmaciens, etc.

Les entretiens collectifs CAARUD rassemblent les salariés d'un même CAARUD : travailleurs sociaux, soignants (infirmier[ère], médecin), etc. Les professionnels des CAARUD n'ont donc pas vocation à participer au groupe focal sanitaire.

Les entretiens collectifs « application de la loi » réunissent des professionnels des services répressifs amenés à rencontrer fréquemment des usagers, des usagers-revendeurs et des trafiquants de produits psychoactifs : agents de police, de la police scientifique, de la gendarmerie, des douanes, du parquet, etc. Ces groupes fournissent principalement des données sur l'évolution du trafic et des modes d'approvisionnement locaux.

Les entretiens collectifs « RDRD en milieu festif » rassemblent les membres d'une ou de plusieurs associations de réduction des risques intervenant en milieu festif : intervenants sociaux salariés, bénévoles, etc.

Pour assurer une bonne dynamique de groupe, un entretien collectif ne doit pas rassembler plus d'une quinzaine de personnes. La qualité des informations recueillies lors des entretiens collectifs dépend étroitement des institutions conviées et des personnes qui les représentent. Pour le coordinateur, il s'agit donc, dans un premier temps, d'identifier les services et/ou les individus susceptibles d'apporter des informations pertinentes (voir le tableau ci-dessous).

Tableau 5. Liste non exhaustive des services invités lors des entretiens collectifs

Entretien collectif sanitaire	Entretien collectif « application de la loi »
<ul style="list-style-type: none">○ Service d'addictologie en secteur hospitalier○ Équipe de liaison et de soin en addictologie (ELSA)○ Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)○ Consultation jeunes consommateurs (CJC)○ Représentant des pharmaciens○ Représentant des médecins généralistes○ Centre d'addictovigilance et Centre anti-poison	<ul style="list-style-type: none">○ Brigade des stupéfiants des différents services de police (direction départementale de la sûreté publique, section de recherche, etc.)○ Section de recherche de la gendarmerie○ Laboratoire de police scientifique (section stupéfiants)○ Direction régionale des douanes○ Parquet et services du procureur de la République○ Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Deux points importants doivent être pris en compte lorsque des services et des organisations sont invités à participer aux entretiens collectifs :

- les participants aux entretiens collectifs doivent être des acteurs « de terrain », en contact direct avec les usagers de drogues ou les trafiquants, et disposant d'une **connaissance de première main** sur les phénomènes d'usage et leurs évolutions. En d'autres termes, il s'agit de veiller à ce que les services et les institutions sollicités pour participer aux entretiens collectifs n'y envoient pas des individus occupant des positions trop élevées dans la hiérarchie et exerçant uniquement des fonctions d'encadrement ;

- les participants aux entretiens collectifs doivent présenter des profils relativement hétérogènes afin de recueillir des informations diversifiées se rapportant à une pluralité de points de vue. La présence de différents groupes professionnels de soignants au sein de l’entretien collectif sanitaire (infirmier, médecin spécialisé en addictologie, médecin-psychiatre, mais également assistant de service social hospitalier, urgentiste, etc.) permet d’obtenir un éclairage multidimensionnel sur les conséquences d’usage de produits. De même, il est particulièrement intéressant d’inviter des soignants qui interviennent en milieu carcéral, dans les espaces publics (équipe du Samu, etc.), en milieu hospitalier, etc. La présence d’un représentant de la gendarmerie lors de l’entretien collectif « application de la loi » permet d’obtenir des données intéressantes sur la présence et la structuration des trafics en zones rurales, qui peuvent utilement compléter les informations fournies par les services de police. Enfin, la présence de l’équipe des CAARUD au complet doit être favorisée afin de recueillir le point de vue des différents professionnels (soignants, travailleurs sociaux, etc.) et des bénévoles.

Enfin, de nouvelles personnes peuvent être repérées au cours de l’année par le coordinateur pour participer aux entretiens collectifs. Celui-ci doit aller à leur rencontre afin de leur expliquer ce qu’est le dispositif TREND et ce qui est attendu de leur participation.

Le coordinateur peut organiser, ponctuellement ou de façon récurrente, d’autres entretiens collectifs en fonction des besoins de l’enquête. Il peut s’agir d’entretiens collectifs « usagers », composés d’usagers ou d’ex-usagers, d’entretiens dont l’objectif sera d’apporter des informations sur les évolutions concernant un ou des produits et leurs modalités d’usage. Des entretiens collectifs réunissant des professionnels intervenant dans un secteur spécifique ou auprès de populations spécifiques peuvent également être organisés. Un site TREND organise ainsi un entretien collectif « quartier » qui regroupe une dizaine de professionnels (médiateurs, éducateurs de rue, travailleurs sociaux de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.) qui interviennent dans différents quartiers populaires de l’agglomération où le site est implanté. Cet entretien collectif permet de recueillir des données sur les consommations et les trafics au sein de ces quartiers qui complètent celles recueillies via les autres outils de recueil de données.

III. Préparation

Dans un premier temps, le coordinateur recense les structures (CAARUD, CSAPA, service hospitalier d’addictologie, etc.) et les acteurs implantés sur le territoire couvert par le site TREND, puis il choisit ceux qu’il souhaite interroger.

Concernant les entretiens collectifs CAARUD, le coordinateur ne dispose souvent pas du temps nécessaire pour interroger toutes les structures du territoire. Il doit donc en sélectionner certaines en fonction de leurs particularités. Par exemple, les CAARUD situés en zone transfrontalière, en zone rurale ou semi-rurale ou dans les villes de moyenne importance permettront d’apporter des informations précieuses (sur la circulation des produits, le profil des usagers, etc.) qui pourront être mises en perspective avec celles recueillies auprès des équipes des CAARUD implantés dans les métropoles régionales. De même, les CAARUD disposant d’une équipe mobile apportent des informations sur des usagers qui ne se rendent pas physiquement dans les structures.

Une fois les CAARUD sélectionnés, le coordinateur contacte leur direction en septembre afin de leur demander de prévoir en fin d’année (en novembre ou décembre), dans les locaux de la structure, une réunion d’équipe au cours de laquelle le coordinateur animera le groupe focal. Parce que certains

intervenants connaissent mal les produits et que le *turn-over* est élevé dans les équipes, la présence du coordinateur lors de l'entretien est importante : il peut ainsi réexpliquer la démarche aux nouveaux intervenants.

Pour les entretiens collectifs « sanitaires », le coordinateur contacte également (en septembre/octobre) les responsables des structures et des services qu'il aura identifiés (service d'addictologie hospitalier, CSAPA, service des douanes, etc.). Cette démarche se révèle souvent aisée concernant les entretiens collectifs CAARUD, sanitaires et RdRD en milieu festif, du fait du portage de la grande majorité des sites TREND par des associations gestionnaires de structures du champ de l'addictologie (CSAPA, CAARUD, CJC).

Le coordinateur pourra s'appuyer sur cette association et son réseau de partenaires pour identifier les structures et les services pertinents sur le territoire et pour inviter leurs représentants à participer à ces entretiens collectifs. En outre, la notoriété du dispositif TREND et de l'OFDT auprès de certains intervenants du champ de l'addictologie et de la RdRD dispense souvent le coordinateur d'avoir à légitimer la démarche. Afin de susciter l'adhésion des acteurs et leur engagement, le coordinateur indique que la participation au recueil de données du dispositif TREND contribue à former les professionnels en développant leur expertise sur les produits, les modes d'usage et les usagers. En effet, les entretiens collectifs favorisent la circulation d'informations entre les participants, mais elle leur permet aussi d'obtenir des informations concernant les situations d'autres structures ou d'autres services implantés dans la région.

Concernant plus spécifiquement les CAARUD, le coordinateur pourra préciser que leur participation au dispositif TREND contribue à la mission qui leur est assignée par la loi : contribuer au dispositif de veille en matière de drogues ainsi qu'à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers. En l'absence de contrepartie financière, le coordinateur doit mobiliser ces arguments afin de s'assurer de la participation des structures. En effet, les entretiens collectifs mobilisent l'équipe du CAARUD dans son ensemble pendant une demi-journée.

L'organisation de l'entretien collectif sur le thème de l'application de la loi est plus délicate, souvent en raison de la réticence des services à l'idée de divulguer des informations concernant leurs enquêtes (respect de l'obligation de discrétion vis-à-vis de leur activité professionnelle). Pour contourner ces obstacles, le coordinateur peut se rapprocher d'institutions qui exercent une relation hiérarchique sur les services d'application de la loi comme la préfecture. Le coordinateur peut ainsi solliciter le chef de projet régional de la Mildeca, qui est membre du cabinet du préfet. Ce dernier pourra lui apporter un appui pour identifier les participants au groupe focal et leur envoyer les invitations²⁴.

Communiquer la grille de questions

Le coordinateur rédige un courriel d'invitation qui indique la date et le lieu de la séance, présente le dispositif TREND, précise les objectifs du groupe focal. Ce courrier présente également les thèmes de discussion et les principales questions à aborder lors de la séance, afin de permettre à chaque participant de se faire une idée de la discussion et de la préparer.

Cette liste de questions doit être élaborée, et adaptée chaque année, en fonction :

²⁴ En effet, le chef de projet Mildeca occupe souvent la fonction de directeur de cabinet du préfet. L'envoi des invitations au nom de l'institution préfectorale permet d'exercer une influence suffisante sur les services des forces de l'ordre pour les amener à participer. Le procureur et ses services peuvent également jouer ce rôle.

- des éléments mis en avant dans le rapport annuel précédent, et plus particulièrement lors des entretiens collectifs (ce qui implique de relire la retranscription de l'année précédente) ;
- des constats réalisés par l'OFDT concernant les tendances de l'année précédente au niveau national ;
- des éléments factuels de l'actualité de l'année écoulée (par exemple, en 2017, l'interdiction de la vente de médicaments codéinés sans ordonnance doit faire l'objet d'une question aux membres des entretiens collectifs CAARUD et acteurs sanitaires, de même que la mise en œuvre de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants en 2020 pour le groupe « application de la loi »).

Certains coordinateurs préfèrent toutefois ne pas communiquer la liste des questions en amont de la séance afin d'être en mesure d'apprécier si des éléments ressortent spontanément dans la discussion. Si ces éléments ne sont pas abordés spontanément par les participants, le coordinateur pose alors la question au groupe.

Grille de questions destinée à l'animation des entretiens collectifs « RdRD en milieu festif »

Depuis le début de l'année, avez-vous constaté l'apparition d'un phénomène nouveau ou un changement notable dans les domaines suivants (essayer, dans la mesure du possible, d'expliquer pourquoi et comment ces changements sont intervenus et quelle est leur ampleur) ?

1. Le profil des usagers que vous êtes amenés à rencontrer lors de vos interventions dans les lieux festifs (apparition d'un nouveau groupe d'usagers).
2. Les événements et les établissements festifs où vous intervenez (évolution du nombre de participants, de l'ambiance, des rapports avec les forces de l'ordre, etc.) et les effets de ces changements sur les usages de produits.
3. Les modes et les pratiques d'usage (régulation des effets, association de produits, etc.) ainsi que les pratiques et l'appropriation du matériel de réduction des risques et des dommages.
4. Les conséquences sociales et sanitaires des usages de produits en contexte festif (incidents, violences, etc.)
5. Le prix et la disponibilité des produits consommés dans les espaces festifs où vous intervenez.

Grille de questions destinée à l'animation des entretiens collectifs « acteurs sanitaires »

Quelles évolutions principales concernant les usages de drogues et leurs conséquences sanitaires et sociales avez-vous observées sur votre secteur d'intervention cette année ? Depuis le début de l'année, avez-vous constaté l'apparition d'un phénomène nouveau pour vous ou un changement notable concernant un phénomène déjà connu, notamment dans les domaines suivants (essayer dans la mesure du possible d'expliquer pourquoi et comment ces changements sont intervenus) ?

1. Le profil des usagers de produits que vous êtes amenés à rencontrer (apparition d'un nouveau groupe d'usagers).
2. L'apparition d'un nouveau produit et/ou une nouvelle modalité d'usage du produit.

3. Une symptomatologie nouvelle ou une pathologie nouvelle liée selon vous à l'usage de drogue.
 - a. Décrire la symptomatologie ou la pathologie.
 - b. Si possible décrire le type d'usagers.
 - c. Décrire le produit.
 - d. Décrire les modalités d'usage
4. Une recrudescence notable d'une symptomatologie ou d'une pathologie que vous connaissiez déjà.
 - a. Décrire la symptomatologie ou la pathologie.
 - b. Si possible décrire le type d'usagers.
 - c. Décrire le produit.
 - d. Décrire les modalités d'usage, en particulier le mode d'administration.
5. Une diminution importante d'une symptomatologie ou d'une pathologie que vous connaissiez déjà.
 - a. Décrire la symptomatologie ou la pathologie.
 - b. Si possible expliquer les causes de la diminution.

Grille de questions destinée à l'animation des entretiens collectifs « application de la loi »

1. Décrivez les principales évolutions relatives à la vente de drogues intervenues sur votre territoire d'intervention depuis le début de l'année. (Quels sont selon vous les faits marquants en matière de trafic et de vente de drogue sur votre territoire d'intervention depuis le début de l'année ? Qu'est-ce qui retient votre attention ?)
2. Décrivez l'état actuel de l'organisation du petit trafic de proximité de chacun des principaux produits vendus sur le site. Depuis le début de l'année, avez-vous constaté l'apparition d'un phénomène nouveau ou un changement dans un phénomène déjà connu, notamment dans les domaines suivants (dans la mesure du possible, expliquer pourquoi et comment ces changements sont intervenus et quelle est leur ampleur) ?
3. Changement dans le profil des usagers : l'apparition d'un nouveau groupe d'usagers, c'est-à-dire un groupe plus ou moins homogène au moins sur un aspect, comme l'âge (adolescents, jeunes, adultes, etc.), le lieu d'habitation (banlieue, cités, centre-ville), une caractéristique culturelle (musique, religion), l'origine ethnique, le mode de vie, le type d'activités professionnelles, etc.
4. Changement dans le profil des petits trafiquants locaux : l'apparition d'un nouveau groupe de petits trafiquants, plus ou moins homogène au moins sur un aspect comme l'âge, le lieu d'habitation, une caractéristique culturelle (musique, religion), l'origine ethnique, le mode de vie (errants, sédentaires, squatters, etc.), le type d'activités professionnelles, etc.
5. L'arrivée d'un produit inconnu sur votre site. Le produit peut être connu ou même très connu dans d'autres régions (ex. : le crack présent à Paris pendant des années mais absent ailleurs). Le produit peut être connu mais utilisé sous une nouvelle forme ou concentration. Essayez de le décrire : forme (poudre liquide, comprimés, spray, etc.), couleur, conditionnement (vendu en paquet en papier, boulette, paquet en plastique, etc.) ; citez les différentes appellations et le contenu supposé pour chaque appellation.

6. Changement dans la disponibilité (augmentation/baisse), l'accessibilité²⁵, le prix et la visibilité des lieux de vente et de consommation (formation ou disparition des scènes ouvertes) d'un ou de plusieurs produits. À quoi ces changements sont-ils dus ?
7. Changement ou déplacement des lieux de vente (centre-ville, quartiers périphériques, quartiers populaires, cités, etc.) d'un des produits (disparition ou apparition des nouveaux lieux de vente). Quelles sont les spécificités de ces lieux pouvant expliquer cette évolution ? Situer le contexte (spatial, social, culturel, etc.) de l'élargissement de la vente vers ces nouveaux lieux ou au contraire de l'arrêt sur certains de ces lieux.

Grille de questions destinée à l'animation des entretiens collectifs CAARUD

Depuis le début de l'année, avez-vous constaté l'apparition d'un phénomène nouveau ou une évolution notable dans les domaines suivants (essayer dans la mesure de possible d'expliquer pourquoi et comment ces changements sont intervenus et quelle est leur ampleur) ?

1. Le profil des usagers précaires que vous êtes amenés à rencontrer dans votre structure (apparition d'un nouveau groupe d'usagers) et leurs conditions de vie (évolution de leurs lieux de vie, etc.).
2. Les modes et les pratiques d'usage (gestion des effets, association de produits, etc.) ainsi que les pratiques et l'appropriation du matériel de réduction des risques et des dommages.
3. Les conséquences sociales et sanitaires des usages de produits : avez-vous observé l'apparition d'un nouveau produit et/ou d'une nouvelle modalité d'usage du produit ?
4. La disponibilité des produits consommés par les usagers précaires et la manière dont ces derniers s'approvisionnent.

Prévoir la technique de recueil de données

L'enregistrement des discussions avec un dictaphone ou un micro numérique pendant l'ensemble de la séance permet de conserver l'intégralité des propos tenus par chaque participant. Dans ce cas, il faut prévoir le matériel adapté pour enregistrer des réunions de groupe. À défaut d'enregistrement, il est nécessaire de s'assurer de la présence d'une autre personne que le coordinateur chargée de retranscrire les propos de la manière la plus exhaustive possible.

IV. Animer l'entretien collectif

Les entretiens collectifs durent généralement entre trois et quatre heures et peuvent se décliner en trois temps.

²⁵ L'importance des efforts à fournir par un consommateur moyen possédant l'argent nécessaire pour se procurer le produit recherché. L'accessibilité peut s'apprécier à partir d'éléments comme le temps nécessaire pour accéder au produit, la nature des lieux de vente (lieux fermés comme les discothèques, les bars, les appartements, lieux ouverts comme les rues, les parcs, les gares), la plage horaire de vente (jour et/ou nuit ; matin/après-midi/soir) durant laquelle l'utilisateur peut acheter son produit et enfin l'obligation ou non pour un usager averti de faire appel à un ou plusieurs intermédiaires.

L'ouverture [30 minutes]

Le coordonnateur présente le dispositif TREND et les objectifs du groupe focal. Il explique succinctement l'usage qui sera fait des informations collectées. Il indique que les commentaires et les points de vue récoltés lors de la séance ne seront pas attribués individuellement aux personnes présentes mais au groupe dans son ensemble. Cette indication vise à faciliter l'expression individuelle et à réduire les risques de rétention des informations. Le coordinateur rappelle également que la retranscription de l'enregistrement de la séance est un document confidentiel et anonymisé, qui ne sera accessible qu'au coordinateur local et à l'équipe de l'OFDT.

Le coordinateur propose un tour de table afin les participants se présentent à tour de rôle. Ensuite, il restitue les principales tendances locales et nationales de l'année précédente. Il leur propose de réagir à cette présentation et de décrire les éléments les plus marquants de l'année écoulée au sein de leur structure. Dans un second temps, le coordinateur passe en revue l'ensemble des produits en s'appuyant les questions de sa grille.

La discussion [entre 2 h 30 et 3 h 30]

Le coordinateur engage alors un second tour de table en proposant à chaque participant de réagir aux différents points évoqués et de décrire les éléments les plus marquants de l'année écoulée pour son service. Il demande aux autres participants s'ils sont concernés par les phénomènes évoqués et dans quelle mesure. Cette partie occupe généralement environ la moitié de la durée de la séance. Après ce second tour de table, le coordinateur interroge les participants sur l'activité de l'année écoulée en s'appuyant sur la liste des questions (voir les encadrés ci-dessus).

Le coordinateur doit veiller à faire régner une atmosphère conviviale propice à l'échange d'idées. Il doit en outre :

- veiller à une répartition équitable du temps de parole entre les participants. Il leur demande de ne pas prendre la parole sans qu'elle leur soit donnée par l'animateur et de ne pas la monopoliser. De même, quand une question s'adresse à tous les participants, le coordinateur doit donner la parole en fonction de la configuration de la salle, c'est-à-dire de droite à gauche ou de gauche à droite, ce qui permet une répartition plus équitable du temps de parole et donne un sentiment d'égalité entre tous les participants ;
- s'efforcer d'obtenir des réponses complètes et détaillées. Les participants ne sont généralement pas habitués à partager leurs idées dans le cadre d'une discussion de groupe. Ils ont ainsi tendance à donner des réponses courtes. Le coordinateur doit alors aider les participants à formuler des réponses les plus complètes, claires et précises possibles. Il peut pour cela s'appuyer sur des phrases de relance invitant les participants à reformuler leur pensée. Par exemple : « Pourriez-vous en dire un peu plus sur ce sujet ? » ; « Que vouliez-vous dire spécifiquement par ... ? » ; « Pourriez-vous donner un exemple susceptible d'illustrer ce que vous venez de dire ? », etc. Le coordinateur doit également demander des précisions quantitatives, des repères chiffrés afin d'apprécier la portée des informations récoltées (« Pouvez-vous estimer le nombre de personnes concernées par ce phénomène ? Est-ce que ce nombre est en augmentation ? », etc. ») ;
- s'assurer que les informations recueillies s'appuient sur des observations solides. Il est nécessaire de toujours demander aux intervenants comment et auprès de qui ils ont récolté leurs informations afin d'en évaluer la fiabilité ;

- bien gérer le temps. La participation au groupe focal représente un surcroît de travail pour les professionnels nommés ou volontaires qui ont accepté d'y participer. Une séance bien planifiée et une grille de questions bien conçue permettent d'évaluer le temps nécessaire pour traiter convenablement le thème ou les thèmes choisis. Il faut se garder de se laisser submerger par un thème au détriment des autres thèmes prévus ;
- éviter les éventuels tensions et conflits. Il est de la responsabilité de l'animateur de la réunion de ne pas laisser la situation s'envenimer et de « calmer le jeu » si cela se révèle nécessaire en recourant à des propos apaisants (« nous sommes ici pour comprendre et écouter la pensée de chacun, donnons-nous un peu de temps pour les écouter tous » ; « le but de notre présence ici n'est pas de résoudre les questions soulevées mais de recueillir le maximum d'informations possibles sur ces thèmes. Dans ce sens, tous les points de vue sans distinction sont les bienvenus » ; « je propose de continuer l'ordre du jour », etc.).

La clôture [15 minutes]

Avant de clôturer la séance, le coordinateur reprend les éventuels points qui n'ont pas été abordés spontanément par les participants et fait un dernier tour de table afin de collecter commentaires et remarques. Il peut également donner la parole à ceux qui se sont peu exprimés en les invitant directement à prendre la parole. Il remercie chacun d'avoir accepté de participer (même si la décision de participation relève d'un choix hiérarchique) et indique qu'une synthèse de la séance sera envoyée à chaque participant. Il peut également fixer la date de la prochaine réunion du groupe focal.

FICHE PRATIQUE N° 3 : L'ANALYSE DES DONNEES

Le dispositif TREND se distingue des enquêtes menées dans le champ académique du fait des objectifs de veille et des enjeux de réactivité assignés par les pouvoirs publics. La diversité et l'ampleur des quatre thématiques abordées par le dispositif (les produits ; les profils et pratiques des usagers ; les contextes et espaces de consommation ; l'offre) nécessitent de maintenir une certaine souplesse dans l'analyse, d'autant plus qu'il s'agit de documenter des phénomènes en évolution et d'intégrer de nouvelles dimensions, invitant parfois à des investigations originales. Cependant, l'analyse des données collectées au niveau local doit répondre à des exigences en matière d'objectivité et de contextualisation. Cette fiche présente un ensemble de recommandations pour accompagner ce travail d'analyse.

I. Situer, décrire, expliciter

Replacer les phénomènes décrits dans la continuité des analyses précédentes

La dimension temporelle a une place centrale au sein du dispositif TREND. En effet, l'objectif du dispositif est de décrire des phénomènes et de rendre compte de la manière dont ils évoluent dans le temps. L'émergence de phénomènes totalement nouveaux est exceptionnellement observée par le dispositif TREND. En effet, la très grande majorité des informations recueillies s'inscrit dans la continuité des observations effectuées les années précédentes. Ainsi, si le travail des coordinations locales peut les amener à mettre au jour des phénomènes inédits, il consiste pour l'essentiel à décrire finement et à contextualiser les transformations de phénomènes et de pratiques déjà existantes dans les différents champs couverts par le dispositif : les produits, les profils et pratiques des usagers, les contextes et espaces de consommation ou l'offre. Il peut s'agir, par exemple, du développement d'un mode d'usage existant comme l'injection, d'une nouvelle association de produits, d'une population qui n'était jusqu'ici guère concernée par un produit et qui en adopte l'usage, etc.

Les informations présentées dans le rapport doivent systématiquement être mises en perspective avec les phénomènes décrits dans les rapports précédents. Cette mise en perspective est centrale car elle permet d'apprécier l'ancienneté des phénomènes et des informations rapportées, leur persistance ou au contraire leur degré de nouveauté, ou encore leur caractère cyclique. Les coordinateurs et responsables d'observation doivent avoir à l'esprit cette nécessité de contextualiser dans le temps les phénomènes lorsqu'ils recueillent des informations auprès des professionnels et des usagers.

Tableau 6. Définition des types de phénomènes commentés par le dispositif TREND

Types de phénomène	Définitions
Tendance	Phénomène qui a revêtu une certaine ampleur et qui concerne un nombre important d'individus.
Phénomène émergent	Phénomène encore restreint qui traduit une évolution naissante, qui concerne plusieurs usagers et dont on ne connaît pas encore l'évolution future : cette évolution peut constituer les prémices d'une tendance qui se développera pendant plusieurs années ou se révélera n'être qu'un fait isolé.
Signal ou signalement	Fait (événement ou phénomène) marquant mais qui ne concerne qu'un nombre très réduit d'individus et qui ne constitue pas nécessairement une tendance, ni même un phénomène émergent. Il mérite toutefois d'être signalé.

Bien que cela soit rare, un phénomène qui n'a pas été observé (ou qui l'a été de manière marginale) les années précédentes peut connaître un développement soudain. De même, un phénomène déjà décrit peut se transformer dans son étendue, sa diffusion ou sa forme dans un second temps. Le dispositif TREND assurant une mission de veille, il doit présenter et développer ce phénomène nouveau ou sa transformation dans son rapport. Ce fut par exemple le cas pour les consommations de protoxyde d'azote dont la visibilité s'est subitement accrue dans plusieurs lieux de l'espace public de la métropole lilloise en 2017. Si des usages étaient régulièrement observés par le dispositif TREND lillois lors des exercices précédents, ils se cantonnaient aux milieux festifs alternatifs. Le développement de sa visibilité dans l'espace de la marginalité urbaine a conduit la coordination du site à mobiliser son réseau d'informateurs afin de le documenter rapidement (typologie des publics consommateurs, description des modes d'usage et des effets recherchés, etc.).

Si un phénomène ayant fait l'objet de descriptions fines les années précédentes ne connaît pas d'évolution majeure en année N, le coordinateur pourra choisir de ne pas en faire mention dans le rapport.

Indiquer les sources et le niveau de vérification des informations

Pour que le rapport contribue réellement à l'information du lecteur, celui-ci doit pouvoir identifier clairement la source de toute affirmation. Il faut donc préciser clairement l'origine de chaque information, qu'elle soit recueillie dans le cadre de TREND ou par le biais d'autres dispositifs ou sources de données, afin que le lecteur puisse évaluer sa portée et son degré de fiabilité. D'une manière générale, il est nécessaire de préciser le plus souvent possible le type de source ou le profil de l'observateur qui a transmis l'information. Il est possible d'apporter cette précision dans le corps du texte — par exemple : « selon les membres du groupe focal "application de la loi", etc. » ; « selon les observations réalisées dans les espaces de la marginalité urbaine, etc. » — ou entre parenthèses, en fin de phrase. De même, lorsqu'une information a été rapportée et documentée par plusieurs sources (usagers, médecins, policiers, magistrats, intervenants du champ socio-sanitaire, etc.) et a donc fait l'objet d'une vérification partagée, il est nécessaire d'indiquer chacune de ces sources.

Par exemple, si des acteurs divers (membres des forces de l'ordre et du parquet, usagers, personnels des structures de réduction des risques, travailleurs sociaux des quartiers populaires) constatent une diversification des produits vendus par les réseaux de deal, alors cette tendance au développement d'une offre multiproduit pourra être présentée de manière affirmative par le coordinateur dans son

rapport. Le coordinateur devra toutefois tenter de préciser, à partir des témoignages recueillis, combien de réseaux de deal sont concernés afin de donner au lecteur une appréciation de l'ampleur de ce phénomène.

Lorsqu'une information a été rapportée par plusieurs sources mais qu'elle n'a pas fait l'objet d'observations directes et n'a pas été corroborée par des responsables d'observation ou des informateurs du dispositif TREND, le coordinateur indique dans son rapport une réserve quant à sa fiabilité. Cela a par exemple été le cas lorsque seuls des intervenants du champ socio-sanitaire ont rapporté l'existence de pratiques d'injection de méthadone. L'existence de ces pratiques est donc restée incertaine pendant plusieurs mois, jusqu'à ce qu'elles aient fait l'objet d'observations directes par d'autres témoins impliqués dans le dispositif TREND. Si une information est rapportée par une source unique, mais qu'elle est digne d'intérêt (par exemple parce qu'elle décrit une pratique susceptible de se généraliser ou d'avoir des conséquences socio-sanitaires graves, etc.), le coordinateur indique que sa fiabilité demeure limitée, son caractère incertain requérant une confirmation par de prochaines investigations.

Mobiliser des verbatim et des documents cartographiques et photographiques

L'insertion de *verbatim* (propos prononcés par un interviewé) dans le rapport est conseillée car elle permet d'illustrer l'analyse développée par le coordinateur. Celui-ci peut par ailleurs rapporter les propos congruents tenus par plusieurs acteurs pour attester de la fiabilité d'une information et donner du poids à ses arguments. L'interprétation des *verbatim* doit tenir compte des caractéristiques de la personne qui parle (par exemple, concernant les effets des produits, une évolution signalée par des usagers expérimentés donne un certain crédit à l'information). Le recours aux citations implique de préciser systématiquement la méthode par laquelle les propos ont été recueillis (entretien individuel ou collectif, observation directe, etc.) et les caractéristiques sociodémographiques ou socioprofessionnelles de l'auteur des propos, en veillant néanmoins à la préservation de l'anonymat si le recueil des propos a été assujéti à ce principe. Lorsqu'il s'agit d'un professionnel, il convient de préciser son appartenance institutionnelle et son statut/sa fonction (intervenant en milieu festif ou auprès des populations d'usagers en grande précarité ; médecin exerçant en CSAPA, infirmier exerçant en CAARUD, agent de police, etc.). Lorsqu'il s'agit d'un usager, il faut donner le plus de renseignements possible sur ses caractéristiques sociales : son sexe, son âge (donner une approximation si l'âge exact est inconnu), sa profession ou son ancienne profession, son lieu de résidence, etc.

Le coordinateur a toute liberté pour constituer ou ajouter des schémas, figures, tableaux, cartes, photos, plans, etc., en veillant à leur lisibilité. Il utilisera un dégradé d'une même couleur pour illustrer les variations territoriales d'un même indicateur. Il devra également ajouter une légende : titre explicite et source (élaboration propre ou source extérieure). L'usage de cartes peut par exemple être utile pour montrer le déploiement du recueil de données à l'échelle régionale ou métropolitaine (localisation des structures ayant participé au recueil de données). Il peut également permettre de rendre compte des routes et des flux liés aux trafics au niveau régional. Le recours à la photographie peut également se révéler particulièrement pertinent pour rendre compte de l'aspect d'un produit, des lieux et des conditions de vie des usagers précarisés, etc., dans le respect du droit à l'image et des éventuels droits d'auteur liés à la photographie.

Contextualiser et objectiver les informations recueillies par le recours à des données quantitatives et qualitatives extérieures

Le recours à des sources de données extérieures (dites aussi « de seconde main ») est très souvent nécessaire pour objectiver, apporter des précisions, contextualiser, corroborer ou infirmer les observations et les informations collectées par la coordination locale TREND. L'un des enjeux consiste à mettre en lumière des éléments de contexte permettant une mise en perspective et une compréhension plus fine des phénomènes observés.

De même, le coordinateur ne peut se contenter de reprendre les propos des acteurs sans les étayer, notamment lorsque ceux-ci affirment une hausse ou une diminution d'un phénomène. Si l'objectif central du dispositif TREND est de décrire des phénomènes et de comprendre leur évolution en mobilisant des données qualitatives, un effort de quantification est requis afin que le lecteur puisse apprécier leur ampleur. Le coordinateur doit donc, autant que faire se peut, demander à ses interlocuteurs des précisions d'ordre quantitatif lors des entretiens. S'il n'est pas possible d'apporter des chiffres précis, il est nécessaire de donner des ordres de grandeur afin que le lecteur sache, par exemple, si le phénomène concerne potentiellement des milliers, des centaines ou quelques dizaines de personnes.

Par exemple, si plusieurs acteurs font état d'une augmentation des fermetures de squats où vivent des usagers, le coordinateur doit, dès que possible, documenter ce phénomène et indiquer le nombre estimé de squats évacués et de personnes concernées. Il pourra ainsi être amené à contacter des structures qui interviennent sur ces problématiques (comme les observatoires locaux concernant l'accès au logement et à l'hébergement) afin d'étoffer et d'objectiver les informations recueillies.

À titre illustratif, lorsque des acteurs du soin, de la RdRD et/ou des usagers en situation de précarité déclarent que les consommations de crack ou les pratiques d'injection augmentent, le coordinateur doit tenter d'objectiver cette hausse. Pour ce faire, il peut se rapprocher des structures distribuant du matériel de réduction des risques (CAARUD, CSAPA, pharmacies, etc.) afin qu'elles lui transmettent les chiffres relatifs à la délivrance de ce matériel (kit d'injection, kit base, etc.). Une hausse significative de la quantité de matériel délivré permettra d'appuyer les propos recueillis auprès des acteurs. Le coordinateur devra cependant rester prudent en indiquant qu'une hausse de la distribution de matériel peut également résulter d'une meilleure application des pratiques de réduction des risques et d'une meilleure connaissance, de la part des consommateurs, des usages à moindre risque ainsi que des lieux de distribution de matériel.

De la même manière, si un ou plusieurs acteurs (usagers rencontrés lors de séances d'observation, intervenants du secteur de la réduction des risques participant à un groupe focal, etc.) font état de difficultés importantes rencontrées par certains usagers pour accéder à un hébergement et/ou à un logement social, le coordinateur doit mesurer la portée et la justesse de cette affirmation en mobilisant d'autres sources de données. Les chiffres relatifs à l'activité du 115 et le taux de non-réponse ou de réponse négative aux demandes d'hébergement permettent ainsi de prendre la mesure du déficit de places d'hébergement dans l'agglomération ou la région. L'absence de structures ou le faible nombre de places d'hébergement destinées aux jeunes de moins de 25 ans ou aux personnes accompagnées d'animaux permettent de prendre la mesure du sous-dimensionnement du système d'hébergement comparé aux besoins de certaines catégories d'usagers de drogue. Pour obtenir ces informations, le coordinateur doit prendre contact avec des acteurs et des institutions du secteur social (association gestionnaire du 115, de centres d'hébergement, etc.) extérieurs au réseau TREND.

II. Les sources de données disponibles

Deux types de sources peuvent être mobilisés afin d'enrichir les informations recueillies via les observations directes et les entretiens collectifs et individuels : celles produites par l'OFDT et celles issues des organismes partenaires.

Les sources internes à l'OFDT ou traitées en accord avec des organismes partenaires

La base de données Observation des drogues pour l'information sur les comportements en régions (ODICER) fournit des informations sur les usages de produits psychoactifs, à l'échelle régionale et départementale. Les indicateurs ODICER permettent de comparer les données régionales aux moyennes nationales (et ainsi de dégager des spécificités régionales en matière de drogues) et de rendre compte de leurs évolutions dans le temps. Ces indicateurs peuvent être générés sous forme de cartes, de tableaux ou encore de graphiques. Il s'agit :

- des résultats régionaux des enquêtes en population générale : l'enquête ESCAPAD sur les consommations des jeunes français de 17 ans et le volet « addiction » de l'enquête Baromètre santé ;
- des résultats régionaux du Recueil commun sur les addictions et les prises en charge (RECAP). Géré par l'OFDT, ce dispositif vise à mieux connaître les usagers qui fréquentent les CSAPA ;
- des résultats régionaux de l'Outil et système d'informations relatives aux infractions à la législation sur les stupéfiants (OSIRIS) piloté par l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRIS), devenu Office anti-stupéfiants (OFAST). OSIRIS fournit des informations quantitatives relatives aux interpellations d'usagers de cannabis, d'héroïne, de cocaïne et d'ecstasy ;
- des données régionales issues du Registre national des causes de décès dont le maître d'œuvre est l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;
- des données régionales issues du Système d'information sur l'accessibilité au matériel officinal d'injection stérile et à la substitution (SIAMOIS). Piloté par l'OFDT, ce dispositif fournit des données sur les ventes de médicaments de substitution aux opiacés (Subutex® et méthadone) et de Stéribox® ;
- des lieux d'implantation des structures d'accueil et de prise en charge spécialisées en addictologie (CAARUD, CJC, CSAPA).

Les principaux indicateurs liés aux substances psychoactives mobilisés par l'outil cartographique ODICER (niveaux d'usage parmi les adultes et les adolescents, ainsi que des conséquences sanitaires et judiciaires liées aux produits psychoactifs) sont présentés sous la forme de fiches régionales mises à jour annuellement. Le coordinateur pourra les consulter ici : <https://odicer.ofdt.fr/mobile.php#> et ici <https://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/>.

L'enquête ENA-CAARUD concerne l'ensemble des CAARUD de France depuis 2006²⁶ et repose sur des questionnaires posés aux usagers de ces structures. Pilotée par l'OFDT, ENA-CAARUD est la seule source de connaissance statistique portant sur les usagers les plus précaires et les plus engagés dans l'usage de produits psychoactifs²⁷. L'enquête permet de suivre certaines caractéristiques de ces usagers (âge, sexe, diplôme ou niveau de diplôme, accès à une couverture sociale, logement,

²⁶ Cette enquête a pris le relais de l'enquête PRELUD (enquête Première ligne usagers de drogues).

²⁷ Les CAARUD reçoivent des populations dans l'ensemble plus polyusagères et plus précaires que celles rencontrées dans les dispositifs de soins.

entourage, etc.), leurs consommations (fréquence, âge de début d'usage, mode d'administration) et d'objectiver l'émergence éventuelle de phénomènes nouveaux²⁸. Les particularités régionales mises en lumière par les résultats régionaux de l'enquête ENA-CAARUD peuvent contextualiser et/ou compléter les informations recueillies par l'observation directe dans l'espace de la marginalité urbaine et les entretiens collectifs avec les équipes des CAARUD. Néanmoins, les données d'ENA-CAARUD ne décrivent pas l'ensemble des usagers de drogues observés par le dispositif TREND. Les groupes d'usagers de drogues précaires qui ne fréquentent pas ou très marginalement les CAARUD échappent par définition à cette enquête. L'enjeu pour le coordinateur est alors de rendre compte de ces populations d'usagers pas ou très peu vues par les professionnels des CAARUD.

Les sources externes à l'OFDT

Les données régionales sur les niveaux de pauvreté et de précarité, les problématiques relatives au (mal)logement et à l'hébergement, à l'accès au soin et à l'emploi.

Le coordinateur peut mobiliser des données extérieures au dispositif TREND lorsque celles-ci rendent compte de faits ayant une incidence sur les conditions d'existence des usagers de drogues et sur leurs pratiques. Ces sources peuvent être produites par les organismes de la statistique publique (INSEE, observatoires régionaux de santé, etc.) et privés (observatoires associatifs, etc.). Elles permettent de contextualiser les données recueillies par TREND, notamment celles sur les conditions de vie d'usagers en situation de précarité, et plus particulièrement sur les questions relatives à leur accès aux soins (accueil en structures hospitalières, accès aux prescriptions de traitements en médecine de ville, aux délivrances en officine pharmaceutique), aux dispositifs d'hébergement et de logement adapté, à des revenus économiques, aux droits sociaux, etc. Les statistiques régionales relatives aux questions de pauvreté/précarité fournissent des éléments de cadrage pour mieux comprendre la situation de certains groupes d'usagers (absence d'emploi, de droits sociaux, situation de santé dégradée, etc.) ainsi que certaines de leurs pratiques, comme le recours à des formes d'hébergement alternatives (squats, abris de fortune, etc.), la recherche de revenus alternatifs (mendicité, travail au noir, revente de produits, etc.).

Les résultats régionalisés du système d'information DRAMES (Décès en relation avec l'abus de médicaments et de substances).

Piloté par les Centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance (CEIP), DRAMES centralise des informations sur les cas de décès liés à l'usage de substances psychoactives et signalés par les différents laboratoires partenaires. Il permet l'identification des substances impliquées dans les décès et le recueil de données quantitatives (dosages sanguins) sur ces substances. Si l'enquête DRAMES a permis de préciser l'estimation du nombre de décès liés aux drogues en France, celui-ci reste sous-évalué en raison des cas de décès non pris en compte (décès non déclarés aux autorités judiciaires et/ou ne faisant pas l'objet d'analyses toxicologiques, analyses toxicologiques réalisées par des laboratoires ne participant pas à l'étude DRAMES, etc.).

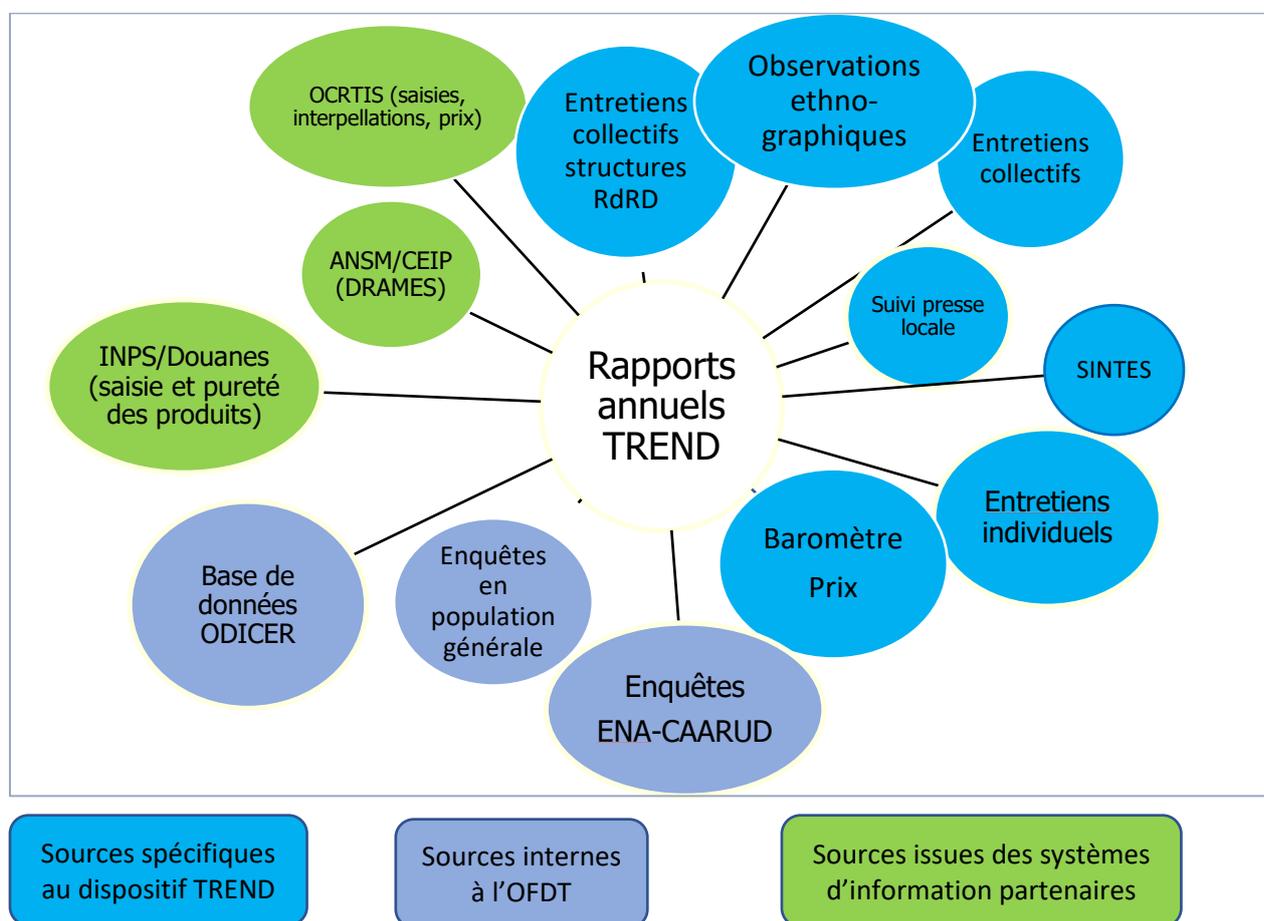
²⁸ Elle permet également d'adapter les réponses des professionnels et des pouvoirs publics aux difficultés de cette population. Au cours des années 2000, ENA-CAARUD a ainsi mis en lumière la décline de l'injection, le recul de l'infection au VIH, de l'augmentation de la part des jeunes et surtout des jeunes femmes dans les files actives ou encore de la place prise par la BHD dans les consommations.

Pour obtenir les données DRAMES au niveau régional, le coordinateur TREND peut se rapprocher du CEIP de sa région ou du CEIP de Grenoble, chargé de la centralisation des données.

Les données régionales des services répressifs

Pour contextualiser et enrichir les informations sur les trafics, le coordinateur peut s'appuyer sur des données quantitatives concernant l'activité des services régionaux de police, de douanes et de gendarmerie, complémentaires à celles fournies par la base ODICER (interpellations). Il peut s'agir des saisies de produits effectuées par les services des douanes ou de gendarmerie et des taux de pureté des produits analysés par la police scientifique (que le coordinateur pourra comparer à ceux mesurés dans le cadre de SINTES). Ces données régionales, lorsqu'elles existent, ne font pas l'objet de publications officielles. Pour les obtenir, le coordinateur doit les demander aux services. Entretien de bonnes relations avec les représentants de ces institutions invités aux entretiens collectifs « application de la loi » peut ainsi faciliter leur transmission.

Figure 1. Les sources mobilisées dans la rédaction des rapports TREND régionaux



FICHE PRATIQUE N° 4 : LE RAPPORT ANNUEL ET SA SYNTHÈSE

Après avoir indexé et analysé les informations collectées localement, les coordinations locales entament l'écriture d'un rapport annuel présentant un état des lieux de la situation locale en matière d'usage de produits psychoactifs. La rédaction du rapport doit s'échelonner du mois de février au mois d'avril. On peut estimer à trois à quatre mois à mi-temps le temps nécessaire à l'analyse des données et à la rédaction du rapport. Le plan du rapport suit un schéma d'ensemble qui, s'il peut connaître quelques variations, s'organise en six grandes parties dont les éléments de contenu sont détaillés dans ce guide, selon le plan conseillé présenté ci-dessous.

Plan type d'un rapport annuel de site

1. Méthodologie du recueil de données
 - Objectifs et fonctionnement général du dispositif TREND
 - Réseau d'observation local, méthodologie d'investigation et outils de collecte
2. Points de repère régionaux
 - Particularités géographiques et socio-démographiques
 - Usages en population générale
 - Offre de soins en addictologie et en réduction des risques
3. Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine
 - Rappel des phénomènes décrits les années précédentes
 - Présentation des phénomènes investigués en année N : profil et pratiques des usagers, contexte d'usage, conditions de vie, disponibilité et accessibilité des produits et des services d'aide, etc.
4. Usages et usagers observés dans les espaces festifs
 - Rappel des phénomènes décrits les années précédentes
 - Présentation des phénomènes investigués en année N : profil et pratiques des usagers, contexte d'usage, conditions de vie, disponibilité et accessibilité des produits et des services d'aide, etc.
5. Marchés et trafics
 - Rappel des phénomènes décrits les années précédentes
 - Présentation des phénomènes investigués en année N : structuration et modalités d'organisation des réseaux/filières, prix, pureté-qualité, stratégies de communication, etc.
6. Produits (une section par produit résumant les données de cadrage et les évolutions récentes)

I. Parties 1 et 2 : méthodologie du recueil de données et points de repère régionaux

Le rapport débute par une partie consacrée à la présentation des objectifs généraux du dispositif TREND, de son fonctionnement en réseau ainsi qu'au pilotage national de l'OFDT. Cette partie expose les techniques d'enquête mobilisées et les espaces investigués par l'ensemble des coordinations locales. Concernant ces différents points, le coordinateur peut reprendre la présentation générique du

dispositif ainsi que la définition des principaux espaces observés contenue dans le guide méthodologique.

Dans un second temps, **le coordinateur décrit précisément le dispositif méthodologique qu'il a mis en œuvre au niveau local**. Il présente son réseau local d'observation en précisant le nombre et la qualité des responsables d'information dans les différents espaces observés. Il rend compte de l'ensemble des démarches effectuées concernant la mise en œuvre des outils de recueil de données. Il s'agit notamment d'indiquer les différents types d'espace et de sous-espace dans lesquels des observations ethnographiques ont été conduites. Le coordinateur doit également présenter les outils mobilisés pour recueillir ces informations : le nombre de notes d'observation ethnographique rédigées, le nombre d'entretiens individuels effectués pour approfondir un point particulier, le profil des acteurs avec lesquels ces entretiens ont été effectués. Le nombre d'entretiens collectifs organisés ainsi que des informations sur leurs participants (nombre, profession et/ou institution d'appartenance) doivent également être fournis. Le coordinateur cite également les structures (associations de lutte contre la pauvreté, associations de santé communautaires, etc.) qui ont participé au recueil de données de manière plus ou moins formelle. Enfin, cette première partie présente les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif SINTES, à savoir le nombre et le type de collectes réalisées ainsi que la nature des produits collectés. Les résultats des analyses (évolution de la présence des produits de coupe, des taux de pureté, etc.) seront disséminés dans les autres parties du rapport.

Il est recommandé de fournir des données de cadrage qui mettront en perspective les données présentées dans le rapport annuel. Ces points de repère particulièrement utiles porteront sur les usages en population générale, des particularités démographiques et géographiques régionales, les réseaux de soins CSAPA/CAARUD.

II. Parties 3, 4 et 5 : l'analyse des usages, des usagers et des trafics

Ces parties présentent des éléments d'analyse transversaux qui ne se rapportent pas à un produit spécifique mais à des évolutions plus larges concernant les profils et les pratiques des usagers, les contextes de consommation et la structuration des marchés des drogues de proximité.

Chacune de ces parties comporte une introduction qui rappelle les phénomènes présentés dans le rapport précédent et annonce les phénomènes observés en année N (une population particulière, une pratique d'usage, un ou des lieux de consommation, etc.). Chaque phénomène fait l'objet d'une sous-partie.

Usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine

Au sein cette partie, les sujets traités seront :

- **les évolutions concernant les lieux et les conditions de vie des usagers précarisés dans l'espace de la marginalité urbaine** (fermeture/ouverture de squats, évolution des lieux de mendicité, des scènes de consommation, de l'accès aux structures d'hébergement, de soins, aux droits, au matériel de réduction des risques, etc.) et leurs conséquences sur les usages de produits psychoactifs ;
- **les évolutions relatives aux profils et aux pratiques des usagers précarisés observés** : le coordinateur peut ainsi mettre l'accent sur l'apparition de nouveaux groupes d'usagers et sur l'évolution de la situation de groupes d'usagers existants. Il pourra rendre compte des particularités de ces groupes en termes d'usage de produits (polyconsommation, mode

d'usage, représentations par rapport aux produits, etc.)²⁹, d'état sanitaire et de situation sociale ;

- **les évolutions des marchés dans l'espace métropolitain** : évolutions et faits marquants en matière de disponibilité et d'accessibilité des produits, d'organisation du trafic.

Chacune des sous-parties débute par un titre explicite, par exemple : « le métro, un lieu d'achat et de consommation de crack » ; « un environnement urbain abritant des scènes ouvertes de consommation » ; « les conditions de vie et les modes de consommation des mineurs étrangers isolés » ; « des solidarités spécifiques en squat » ; « les migrants en provenance d'Europe de l'Est » ; « une externalisation des lieux de vie des usagers précaires hors du centre-ville », etc.

Exemple. Dans la partie consacrée aux usages et usagers observés dans les espaces de la marginalité urbaine à Marseille, les phénomènes marquants de l'année 2016, faisant l'objet d'une sous-partie, sont les suivants :

- les signes d'accroissement de la précarité des usagers pauvres marseillais ;
- les tensions persistantes entre les structures de réduction des risques et leur environnement (pouvoirs publics, riverains, etc.) ;
- le développement de squats et d'abris de fortune ;
- la perméabilité entre le monde de la grande précarité urbaine marseillaise et celui de la scène festive squat.
- Dans un second temps, le coordinateur a centré l'analyse sur deux profils d'usagers observés dans les espaces urbains marseillais qui font chacun l'objet d'une sous partie :
- les migrants du Maghreb et les benzodiazépines ;
- les usagers précarisés consommateurs de ritaline.

Usages et usagers observés dans les espaces festifs

Au sein de cette partie, les sujets traités seront :

- **les évolutions des espaces festifs techno et leurs conséquences sur les usages de produits**, en tenant compte des facteurs suivants : la gestion par les forces de l'ordre du mouvement techno alternatif³⁰, les politiques locales en direction des établissements festifs commerciaux³¹, la gestion des consommations au sein de ces établissements ;
- **les évolutions des profils d'usagers observés dans les différents types d'espace festif** en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques, des types d'établissement festif qu'ils fréquentent et de leur degré d'insertion dans un mouvement culturel festif, des spécificités de leurs consommations (associations de produits, etc.), etc. ;

²⁹ Le coordinateur peut s'appuyer sur les différents profils d'usagers mis en lumière par les enquêtes existantes.

³⁰ Par exemple, les refus donnés aux demandes d'autorisation, les saisies de matériel de sonorisation, les amendes, les suspensions de permis à la suite de tests salivaires positifs, etc.

³¹ Par exemple, les fermetures administratives, les mesures visant à réduire les nuisances sonores, etc.

- **les évolutions des marchés dans les espaces festifs** : évolutions et faits marquants en matière de disponibilité et d'accessibilité des produits, d'organisation du trafic dans les différents espaces festifs investigués.

Chaque sous-partie débute par un titre explicite, par exemple : « "banalisation" des usages en espace festif commercial » ; « des festivals à l'intersection des publics et des pratiques » ; « une tension toujours forte entre organisateurs de *free-parties* et pouvoirs publics » ; « une présence constante de mineurs dans les espaces festifs », etc.

Exemple. La partie consacrée aux usages et usagers observés en espaces festifs à Paris en 2017 s'articule autour des sous-parties suivantes :

- une description des populations observées dans les espaces festifs alternatifs franciliens : les « teufeurs occasionnels », les « personnes impliquées dans l'organisation », les « réguliers intégrés », les « réguliers désinsérés », les « revendeurs », etc. ;
- les évolutions de la scène *free parties* : la mobilisation des organisateurs, l'augmentation des multisons pour mutualiser les risques ;
- l'émergence d'une offre festive commerciale plus « underground » qui favorise la circulation entre groupes d'utilisateurs.

Marchés et trafics

De préférence, l'évolution des trafics régionaux et des modalités d'approvisionnement fait l'objet d'une partie spécifique même si certains éléments liés aux marchés et trafics peuvent venir étayer les sous-parties consacrées aux espaces festifs ou de la marginalité urbaine. Les principales sources mobilisées pour traiter cette thématique sont l'entretien collectif avec les acteurs du champ de l'application de la loi et les articles de presse locale. D'autres sources peuvent toutefois fournir des informations relatives aux questions de trafics (observations ethnographiques de transactions, entretiens avec des utilisateurs, des revendeurs, etc.).

Au sein de cette partie, les sujets traités seront :

- la provenance géographique et les modalités/voies d'acheminement des produits vers les territoires couverts par le site TREND (véhicule personnel, voie postale, ferroviaire, bus, mules, etc.) ;
- la distribution des produits à l'échelle régionale, entre la métropole régionale, les villes secondaires et les zones rurales ;
- l'évolution de la structuration interne et des modalités d'organisation des réseaux chargés de la vente des produits (trafic de cité, livraison/« aller vers », trafic de rue, etc.) ;
- l'évolution des profils des trafiquants ;
- l'évolution des modalités de communication entre trafiquants et utilisateurs (téléphone portable, applications numériques, etc.) et la diversification des modalités de vente et d'accès aux produits (*drive*, livraison à domicile, dans l'espace public, etc.) ;
- l'évolution des stratégies commerciales des trafiquants (*merchandising*³², pratique de fidélisation de la clientèle, offres promotionnelles, etc.).

³² Technique marketing consistant à mettre en œuvre les meilleures conditions psychologiques et physiques de vente.

En fonction des investigations menées, une autre partie transversale peut être rédigée, qui portera sur une population spécifique ou un espace particulier. Par exemple : l'usage de drogues en prison, l'usage de drogues en milieu professionnel, l'usage de drogues en contexte sexuel (chemsex), etc. Comme pour les parties précédentes, l'organisation d'une section spécifique consacrée aux publics gays est laissée à l'appréciation du coordinateur³³.

En fonction des informations collectées, celui-ci pourra ordonner son analyse autour des points suivants :

- les particularités de l'offre festive gay et ses évolutions : types de soirée et d'activité proposée, place des pratiques sexuelles et des usages de produits dans les sociabilités festives ;
- les produits et les pratiques de consommation lors des moments de chemsex (et notamment la pratique du slam) ;
- les profils et les groupes d'utilisateurs observés.

Exemple. La partie transversale consacrée aux utilisateurs de produits psychoactifs par les populations gays en contexte sexuel à Lyon en 2017 est composée de sous-parties portant sur les thématiques suivantes :

- les modalités d'organisation des soirées chemsex/slam (rôle des applications numériques, contexte privé des rencontres, modes d'approvisionnement en produits, modes de consommation, etc.) ;
- les profils socio-démographiques des participants, qui se caractérisent par leur hétérogénéité ;
- les effets recherchés en fonction des produits et des pratiques sexuelles.

Le relevé des prix

Dès sa création, le dispositif TREND s'est intéressé aux prix de détail des produits psychoactifs, en relevant, de la manière la plus exhaustive possible, les prix effectivement concédés par les personnes pour leur usage personnel de produits³⁴. Ainsi, au cours de leurs investigations, les responsables d'observation ou leurs informateurs collectent des déclarations de prix auprès des utilisateurs (lors des séances d'observation ethnographique) et des professionnels du champ des addictions (entretiens collectifs avec les intervenants dans le domaine de la santé et de la réduction des risques, membres des forces de l'ordre, etc.). Ces relevés concernent l'ensemble des substances couvertes par le dispositif TREND et notamment les produits suivants : résine de cannabis, herbe de cannabis, cocaïne, héroïne, comprimé d'ecstasy et poudre MDMA. Les coordinations locales s'emploieront toutefois à obtenir des relevés de prix pour des substances plus rares (kétamine, LSD, BHD, sulfate de morphine, etc.), même si ces relevés sont moins nombreux.

Les coordinations locales produisent un tableau de bord synthétique des prix pratiqués qui est inséré dans le rapport annuel. Il présente notamment les produits suivants : résine de cannabis, herbe de

³³ Rappelons que l'association entre pratiques sexuelles et produits psychoactifs ne saurait être exclusivement le fait des populations gays. Toutefois ces pratiques, qu'elles se déroulent dans un cadre public ou privé (établissements festifs avec espaces dédiés à la sexualité, soirées privées organisées autour du sexe et de l'usage de drogues), sont plus particulièrement répandues et observées au sein du milieu gay.

³⁴ Les prix de gros (prix payés par des professionnels de l'import-export pour des quantités importantes) ou de demi-gros (prix qui correspond à des quantités intermédiaires payées à des professionnels qui prennent une part sur la valeur marchande) ne sont pas investigués par le dispositif TREND.

cannabis, cocaïne, héroïne, comprimé d'ecstasy et poudre MDMA. Pour chacune des substances, ce tableau indique les prix minimum et maximum observés, ainsi que le prix courant (le plus fréquemment observé). Le coordinateur peut indiquer une fourchette de prix (d'une dizaine d'euros maximum) si plusieurs tarifs coexistent. Le tableau renseigne sur la fluctuation du prix courant par rapport à ceux observés les années précédentes et précise, si besoin, certaines informations telles que les variations des prix de vente pratiqués en espaces festifs par comparaison à d'autres contextes de consommation).

Tableau 6. Tableau de bord synthétique des prix des principales drogues illicites observées en Bretagne en 2017

Principaux produits		Prix relevés (au gramme sauf indication)	Tendance	Commentaires
Amphétamines speed		Prix bas : 10 € Prix courant : 15 € Prix haut : 20 €	-->	Ces prix concernent le gramme de poudre d'amphétamine.
Buprénorphine haut dosage (Subutex®)		3/5 € le comprimé 20 € la plaquette de 7 comprimés	-->	Le trafic de Subutex® est essentiellement observé dans l'espace public urbain. La forme générique est vendue sensiblement moins cher.
Cannabis	Herbe	Entre 10 et 20 €		Une très grande variabilité des prix aussi bien pour la résine que pour l'herbe. Cette variabilité est importante pour la forme herbe selon la nature du produit (herbe importée, herbe locale, herbe cultivée en extérieur ou en intérieur). Les prix peuvent varier du simple au double.
	Résine	Entre 5 et 10 €		
Cocaïne		Prix bas : 60 € Prix haut : 120 € Prix courant : 80 à 100 €	-->	La plus grande disponibilité n'a pas un impact trop important sur le prix de la cocaïne. Est surtout relevée une assez grande variabilité dans les prix.
Héroïne		Prix bas : 20/30 € Prix haut : 60 € Prix courant : 40 €	-->	Confirmation en 2017 de la baisse du prix bas du gramme d'héroïne. Ces prix concernent l'héroïne brune ; la présence d'héroïne blanche est exceptionnelle.
Kétamine		Prix courant : 40/50 €	-->	Des achats au demi-gramme sont possibles.
LSD		Prix buvard : 10 € Prix à la goutte : 10 €	-->	Un prix constant depuis plus d'une dizaine d'années.
MDMA	Ecstasy	Prix courant : 10 € le comprimé	-->	Comprimé de plus en plus disponible.
	Poudre/cristal	Prix moyen : 40/50 €	-->	La MDMA peut fréquemment être vendue de manière fractionnée. Ainsi, un « parachute » sera vendu à 10 euros.
Méthadone®		5 € la fiole de 40 ou 60 mg	-->	Prix constant depuis de nombreuses années. La méthadone fait fréquemment l'objet de troc, plus que de transactions financières.
Sulfate de morphine		Gélule 100 mg : 5 € Gélule 200 mg : 10 € 50/60 € la boîte	-->	Produit présent dans un cercle restreint d'utilisateurs

III. Partie 6 : l'analyse par produit

Cette troisième partie se divise en sous-parties consacrées à chacun des produits. Si certaines des informations spécifiques à un produit ont déjà été développées dans les parties transversales, le coordinateur fait des renvois depuis la partie 6 vers ces dernières. Le contenu et l'organisation des parties consacrées à un produit particulier sont laissés à la discrétion des coordinations locales. Toutefois, l'information peut se subdiviser de la façon suivante :

- **Données de cadrage.** Les éléments généraux et relativement stables sur le produit sont rappelés : nature et origine, formes et noms habituels, évolutions législatives (si elles existent), éléments historiques sur le produit. Cette partie n'évolue pas d'une année à l'autre et peut faire l'objet d'un encadré (voir exemple d'encadré ci-dessous).

Exemple d'encadré « données de cadrage » qui introduit la partie consacrée au Skénan :

Le Skénan® est un sulfate de morphine utilisé comme antalgique dans le cadre de traitement des douleurs persistantes intenses ou rebelles aux autres analgésiques, en particulier les douleurs d'origine cancéreuses. Il peut être prescrit comme alternative aux médicaments usuels de substitution aux opiacés (MSO), bien qu'il ne dispose pas d'autorisation de mise sur le marché officielle pour cela. En effet, la « circulaire Girard » datant de 1996 autorise exceptionnellement son usage dans le cadre d'un traitement de substitution lorsque les autres MSO (méthadone et BHD) ne peuvent être prescrits pour diverses raisons, mais avec des restrictions de délivrance rappelées en 2017. Ces délivrances doivent s'effectuer sous la responsabilité de médecins addictologues et théoriquement après accord de la CPAM. Le Skénan LP® se présente sous forme de gélules contenant des microbilles, destinées à être avalées, mais pouvant être « préparées » par les usagers en vue d'une injection.

- **Évolutions marquantes :** sont présentées les informations les plus marquantes concernant spécifiquement un produit. Ces informations doivent être mises en perspective avec celles recueillies les années précédentes afin d'indiquer si elles s'inscrivent dans la continuité ou non (et, si oui, dans quelle mesure) des observations réalisées. Ces évolutions peuvent renvoyer à une ou plusieurs des thématiques suivantes :
 - *niveau de disponibilité et d'accessibilité du produit et particularité de l'offre ;*
 - *profils des usagers, leurs représentations et leurs modes d'usage du produit : changement de regard par rapport au produit, apparition ou développement d'un nouveau mode d'usage, d'une nouvelle association du produit avec un autre ;*
 - *conséquences socio-sanitaires des usages.*

Les parties consacrées spécifiquement à un produit intègrent également les informations issues des analyses effectuées dans le cadre du dispositif SINTES, relatives au taux de pureté et aux produits de coupe utilisés, comparées à celles des années précédentes.

IV. Le « quatre pages » de synthèse

Il est attendu des coordinations qu'elles produisent une synthèse du rapport dont la taille peut varier entre 15 000 et 19 000 signes espaces compris. Elle se structure en trois parties.

1. « **Phénomènes marquants** » de l'année. Il peut s'agir d'un phénomène émergent (l'observation d'injection de gélule de méthadone ; la consommation de kétamine par d'autres publics que ceux fréquentant les scènes alternatives) ou d'un phénomène ayant connu une évolution importante (la présence plus visible de certains groupes d'utilisateurs dans l'espace public, dans les files actives des structures de soins, etc.) ;
2. « **Lignes de force toujours en vigueur** », c'est-à-dire des phénomènes existants d'une ampleur relativement importante, globalement stable, même s'ils ont pu évoluer marginalement durant l'année (la disponibilité très importante de la cocaïne ; la systématisation de la présence du protoxyde d'azote en espaces festifs, etc.) ;
3. « **Focus sur d'autres points** ».

FICHE PRATIQUE N° 5 : MODALITES DE CONTRACTUALISATION ENTRE LES SITES TREND ET L'OFDT

La spécificité du dispositif TREND réside dans son architecture organisationnelle qui s'appuie sur des « sites TREND », c'est-à-dire des coordinations portées localement par des structures associatives (associations du champ des addictions ou des observatoires régionaux de santé). Cette fiche pratique présente les modalités de contractualisation entre l'OFDT, qui pilote le dispositif au niveau national, et ces structures associatives.

La coopération entre chaque coordination locale et l'OFDT est formalisée par la signature d'une convention de type « prestation de service » qui précise les activités réalisées dans le cadre du dispositif TREND et du dispositif SINTES-veille (cf. modèle de convention ci-après). Cette convention porte sur une période de 18 mois. Elle est signée au titre de l'année N et couvre la période entre le 1^{er} janvier de l'année N et le 30 juin de l'année N+1. La convention couvre ainsi l'ensemble de l'enquête TREND au titre de l'année N : la collecte des données (observations directes, entretiens collectifs) qui a lieu au cours de l'année N, puis l'analyse de ces données et la rédaction du rapport annuel qui s'étalent entre la fin de l'année N et les six premiers mois de l'année N+1.

Le financement prévu par la convention, en contrepartie de la réalisation de la prestation, est versé par l'OFDT à la structure porteuse en deux fois : un premier versement à titre d'acompte à la signature de la convention ; le solde après la remise des livrables conformes en fin de convention.

Les livrables attendus par l'OFDT au plus tard le 30 mai de l'année N+1 sont les suivants :

- les résultats des observations effectuées dans le cadre du dispositif TREND sur le site, pour l'exercice de l'année N, sous forme d'un rapport annuel (cf. la fiche n° 4 pour ce rapport) ;
- l'ensemble du matériel qualitatif recueilli au cours de l'année N (les notes de synthèse ethnographique, la retranscription des cinq entretiens collectifs, les articles de presse et autres sources documentaires mobilisées, etc.), après indexation sur le logiciel N'vivo (V12) en utilisant le masque de saisie fourni par l'OFDT ;
- un état détaillé du dispositif méthodologique et des activités de collecte des données mis en place en année N. Ce document présente le nombre d'entretiens collectifs et individuels menés, les personnes interrogées, le nombre d'observations directes menées, les sources documentaires consultées et le nombre et la nature des collectes effectuées dans le cadre de SINTES ;
- une synthèse de « 4 pages » reprenant les points les plus marquants du rapport annuel.

Chaque coordinateur de site s'engage en outre à participer aux réunions organisées par l'OFDT concernant les dispositifs TREND/SINTES, et notamment aux deux réunions nationales TREND réunissant l'ensemble des sites du dispositif (une réunion de 2 jours par semestre). Lors de la réunion nationale du premier semestre de l'année N, il est attendu des coordinateurs une présentation des principaux résultats des investigations menées l'année N-1.

CONVENTION DE PRESTATION TREND/SINTES VEILLE N° 2X-0X

Entre

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, groupement d'intérêt public domicilié au 69 rue de Varenne, CS 70780, 75700 Paris Cedex 07, désigné ci-après par le terme « l'OFDT » et représenté par son directeur, Monsieur Julien MOREL D'ARLEUX,

d'une part,

Et

[Nom de l'association], association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, domiciliée à [Adresse de l'association], désignée ci-après « le titulaire » et représentée par sa directrice/son directeur, Madame/Monsieur [Prénom NOM],

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Par la présente convention, l'OFDT confie au titulaire la coordination sur l'année [202X] des dispositifs TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues) et SINTES-Veille (Système d'identification national des toxiques et des substances) sur le site implanté à [Ville d'implantation du site TREND], conformément au programme défini dans le « guide méthodologique du dispositif TREND » et dans le « guide SINTES » dans leur version en vigueur.

Le titulaire s'engage à mener à bien cette prestation en mettant à disposition les moyens, notamment humains, nécessaires.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue au titre de l'année [202X] pour une durée de 18 mois. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier [202X] et reste valable jusqu'au 30 juin [202X+1].

Article 3 : Responsabilité

La responsabilité administrative de cette coordination est confiée à Monsieur/Madame [Prénom NOM]. La responsabilité opérationnelle et scientifique de cette coordination est confiée Monsieur/Madame [Prénom NOM], ci-après désigné(e) « le responsable opérationnel ».

Tout changement de responsable opérationnel est soumis à l'autorisation préalable de l'OFDT.

L'OFDT se réserve le droit à tout moment d'effectuer un contrôle sur place des modalités d'application par le titulaire de la méthodologie définie par le guide méthodologique « Le dispositif TREND de l'OFDT » dans sa version en vigueur.

Article 4 : Montant et modalités de versement

Pour la réalisation de la prestation définie à l'article 1^{er} de la présente convention, l'OFDT verse au titulaire la somme de [X € TTC], conformément au budget prévisionnel figurant en annexe.

Le paiement est effectué de la manière suivante :

- une avance de 50 %, soit [X € TTC], est versée dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature de la présente convention ;
- le solde, soit [X € TTC], est versé sur présentation de la facture correspondante, au plus tard le [30 juin 202X+1], sous réserve de la certification du service, fait qui interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la remise des livrables tels que prévus à l'article 5 de la convention.

Si l'ensemble des livrables attendus n'est pas remis à la date fixée à l'article 5 ou s'ils ne sont pas conformes aux spécifications décrites dans le « guide méthodologique du dispositif TREND » et le « guide SINTES » dans leur version en vigueur, le solde ne sera pas versé et l'OFDT sera en droit de demander la restitution par le titulaire de l'avance versée.

L'OFDT se réserve par ailleurs le droit d'effectuer, sans condition, des contrôles comptables sur pièces et/ou sur place de l'utilisation des fonds ainsi octroyés.

Article 5 : Engagements du titulaire

5-1- Transmission des livrables

Le titulaire s'engage à produire sur support électronique compatible avec l'environnement technique de l'OFDT, au plus tard le [30 mai 202X+1], les livrables suivants et à les transmettre par e-mail à trend@ofdt.fr :

- les résultats des observations effectuées dans le cadre du dispositif TREND sur le site [de ...], pour l'exercice [202X], sous forme d'un rapport de site local annuel technique ;
- le matériel qualitatif recueilli au cours de l'exercice [202X], après indexation sur le logiciel N'vivo (V12) en utilisant le masque de saisie fourni par l'OFDT. Un état détaillé des activités d'observation menées à bien, établi par le responsable opérationnel ;
- la synthèse de « 4 pages » reprenant les points les plus marquants du rapport annuel, qui pourra être transmise jusqu'au [15 juin 202X+1].

Les productions doivent être réalisées conformément aux spécifications prévues par le « guide méthodologique du dispositif TREND » susmentionné. Un bilan financier de la prestation certifié par le titulaire et son comptable est également transmis à l'OFDT dans le même délai.

5-2 Participation aux réunions organisées par l'OFDT relatives au dispositif TREND/SINTES

Le titulaire s'engage également à participer aux réunions qui seront organisées par l'OFDT concernant les dispositifs TREND/SINTES, et notamment :

- aux réunions nationales TREND, organisées dans l'année, réunissant l'ensemble des sites TREND (une par semestre) ;
- à la réunion annuelle des sites SINTES et des laboratoires ;
- autre réunion/instance à préciser.

A minima, le responsable opérationnel en charge de la coordination du site doit être présent à ces instances.

Le titulaire assure la prise en charge financière des frais liés à la participation du titulaire à ces différents événements (transport et hôtellerie notamment).

5-3 Autres engagements

Le titulaire s'engage par ailleurs à informer l'OFDT des faits suivants, dès leur intervention :

- demande de subvention faite à un autre financeur public pour le même objet ;
- modification des statuts du titulaire ;
- modification dans la composition des organes statutaires ;
- remplacement du responsable opérationnel du projet (coordinateur TREND-SINTES) ;
- accroissement ou réduction significatif des effectifs dédiés à l'observation sur le site régional ;
- cessation d'activité.

Article 6 : Domiciliation des versements

Les versements seront effectués sur le compte du titulaire ci-dessous :

Association :

Domiciliation :

Code banque :

Numéro de compte :

IBAN :

Code guichet :

Clé RIB :

BIC :

Article 7 : Propriété des données

Les données et les résultats des observations réalisées dans le cadre de la présente convention sont la propriété de l'OFDT pour tous usages qu'il jugera utiles.

Le titulaire pourra à l'issue de cette convention procéder à des analyses complémentaires et à des communications ou publications à caractère scientifique. En cas de publication ou communication de ce type, le titulaire s'engage à en informer à l'avance l'OFDT en respectant un délai minimum de quinze jours, et à y mentionner le dispositif TREND-SINTES de l'OFDT.

L'OFDT s'engage à mentionner le titulaire dans toutes les communications ou publications à caractère scientifique dans lesquelles il serait fait référence aux observations réalisées dans le cadre de la présente convention.

Article 8 : Secret professionnel

Le titulaire est tenu au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements qu'il pourrait recueillir au cours de ses travaux, sauf dérogation expresse de l'OFDT, et ce, sans limitation de durée. Cette obligation de secret professionnel s'applique à l'ensemble du personnel du titulaire qui participerait à l'exécution de la présente convention.

Article 9 : Résiliation de la convention

Si, pour des raisons de force majeure, le titulaire se trouvait empêché d'exécuter la mission qui lui est confiée, la présente convention serait résiliée de plein droit sans indemnité, quinze jours après l'envoi à cet effet, à l'OFDT, d'une lettre recommandée avec avis de réception.

Par ailleurs, l'OFDT se réserve les mêmes droits dans le cas où il estimerait que le titulaire ne remplit pas la mission avec toute la compétence et/ou la diligence nécessaires, et notamment en cas de non-respect des délais fixés à l'article 5 et dans les deux guides méthodologiques susmentionnés.

Dans les deux cas de résiliation visés au présent article, les sommes dues au titulaire seraient liquidées en tenant compte de la valeur d'utilisation et de la consistance des documents établis et remis à l'OFDT.

Article 10 : Renseignements administratifs

L'ordonnateur de la dépense est le directeur de l'OFDT.

Le comptable assignataire est l'agent comptable de l'OFDT.

Article 11 : Litiges

Tous litiges survenant du fait de la présente convention seraient portés devant le tribunal administratif de [...].

Fait en deux exemplaires originaux :

À Paris, le /..../202X

Pour l'OFDT,

Monsieur Julien MOREL D'ARLEUX,
directeur

À ..., le /..../202X

Pour le titulaire ⁽¹⁾,

Madame/Monsieur Prénom NOM

(1) Vu le responsable opérationnel

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ». Indiquer en clair le nom des signataires, le cas échéant.

ANNEXE : BUDGET PRÉVISIONNEL TREND/SINTES
Nom du Site 202X

Réalisation		Organisation théorique	Nb de jours	Coût unitaire (€)	Coût total (€)
COORDINATION TREND	Recueil des informations (organisation et animation focus groupe, recrutement et accompagnement des responsables d'observation)	Coordinateur (jours)			
		Responsable structure, supervision (jours)			
	Indexation N°vivo, analyse de l'information, rédaction du rapport et du 4 pages	Coordinateur (jours)			
	Veille média	Coordinateur (jours)			
	Valorisation des résultats (restitutions aux partenaires, relations médias, etc.)	Coordinateur (jours)			
	Ethnographie	Responsable(s) d'observation urbain			
		Responsable(s) d'observation festif			
	Rencontres nationales TREND	Coordinateur (jours)			
	TOTAL TREND				
COORDINATION SINTES VEILLE	Animation et formation réseau fonctionnement de SINTES/EWS (organisation collectes, échanges d'information orale et écrite)	Coordinateurs			
	TOTAL SINTES VEILLE				
AUTRES FRAIS	Frais de retranscription (groupes focaux)				
	Dédommagements informateurs				
	Frais de participation aux différentes instances (transport, hôtellerie, etc.)				
	Frais de gestion (maxi 6 % du coût total)				
	TOTAL AUTRES FRAIS				
COÛT TOTAL <i>TVA non applicable</i>					
Financement OFDT					
Participation nom de l'association					

BIBLIOGRAPHIE

(Sites Internet accessibles au 15/07/2020)

Anderson N., Schwartz O. (2011) *Le Hobo, sociologie du sans-abri. Suivi de l'Empirisme irréductible*. Paris, Armand Colin, 396 p.

Aquatias S. (2002) Les consommations de produits psychoactifs dans les milieux festifs de la culture rock. *Tendances*, OFDT, n° 27, 4 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxsaic.pdf>

Arborio A.-M. (2007) L'observation directe en sociologie : quelques réflexions méthodologiques à propos de travaux de recherches sur le terrain hospitalier. *Recherche en soins infirmiers*, Vol. 90, n° 3, p. 26-34. <https://www.cairn.info/revue-recherche-en-soins-infirmiers-2007-3-page-26.htm>

Beck F., Obradovic I., Jauffret-Roustide M., Legleye S. (2010) Regards sur les addictions des jeunes en France. *Sociologie*, Vol. 1, n° 4, p. 517-535. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2010-4-page-517.htm>

Becker H.S. (1963 [tr.fr. 1985]) *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris, Métailié, 247 p.

Becker H.S. (2002) *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris, La Découverte, coll. Repères, 360 p.

Benso V., Gérome C. (*à paraître*) *Les usages de produits psychoactifs chez les habitants de quartiers populaires de Seine-Saint-Denis*. Paris, OFDT.

Berger E., Crescentini A., Galeandro C., Mainardi Crohas G. (2010) La triangulation au service de la recherche en éducation. Exemples de recherches dans l'école obligatoire. In : Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (AREF), Université de Genève, septembre 2010, 8 p. <https://plone.unige.ch/aref2010/communications-orales/premiers-auteurs-en-b/La%20triangulation.pdf>

Bergeron H. (1999) *L'État et la toxicomanie : histoire d'une singularité française*. Paris, PUF, coll. Sociologies, 370 p.

Broqua C. (2009) Observation ethnographique. In : Dictionnaire des mouvements sociaux, Fillieule O., Mathieu L., Péchu C. (Dir.). Paris, Presses de Sciences Po, p. 379-386.

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Lahaie E., Martinez M., Dambélé S., Saïd S. (2013) Marchés, substances, usagers : les tendances récentes (2011-2012). Observations au plan national du dispositif TREND en matière de psychotropes illicites ou détournés de leur usage. *Tendances*, OFDT, n° 86, 8 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxact7.pdf>

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T. (2014) Substances illicites ou détournées : les tendances récentes (2013-2014). *Tendances*, OFDT, n° 96, 6 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxacuc.pdf>

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T. (2015) Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015). *Tendances*, OFDT, n° 105, 6 p. <https://www.ofdt.fr/index.php?cID=815>

Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T., Milhet M. (2016) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2015-2016). *Tendances*, OFDT, n° 115, 8 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxacwc.pdf>

- Cadet-Taïrou A., Milhet M. (2017) Les usages détournés de médicaments codéinés par les jeunes. Les observations récentes du dispositif TREND. Note 2017-03. Saint-Denis, OFDT, 8 p.
<https://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/les-usages-detournes-de-medicaments-codeines-par-les-jeunes/>
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Gérome C., Martinez M., Milhet M., Detrez V., Adès J.-E. (2020) 1999-2019 : Les mutations des usages et de l'offre de drogues en France vues au travers du dispositif TREND de l'OFDT. Paris, OFDT, coll. Théma TREND.
- Carter N., Bryant-Lukosius D., DiCenso A., Blythe J., Neville A.J. (2014) The use of triangulation in qualitative research. *Oncology Nursing Forum*, Vol. 41, n° 5, p. 545-547.
- Collectif (2003) Fêtes sous influences. *Psychotropes*, Vol. 9, n° 3-4, p. 5-211.
<https://www.cairn.info/revue-psychotropes-2003-3.htm>
- Costes J.-M. (Dir.) (2010) Les usages de drogues illicites en France depuis 1999 vus au travers du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 194 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxjqc2.pdf>
- Denzin N.K. (1978) *Sociological methods: A sourcebook*. New York, NY, McGraw-Hill.
- Duchesne S., Haegel F. (2008) *L'enquête et ses méthodes. L'entretien collectif*. Paris, Armand Colin, coll. 128, 128 p.
- Escots S., Reynaud-Maurupt C., Cadet-Taïrou A. (2010) La cocaïne et la diffusion de ses usages. In : *Les usages de drogues illicites en France depuis 1999*, Costes J.-M. (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 51-61.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/t10ans05.pdf>
- Firdion J.-M. (2012) Construire un échantillon. In : *L'enquête sociologique*. Paris, PUF, coll. Quadrige, p. 69-92.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A. (2015) Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. *Tendances*, OFDT, n° 104, 4 p. <https://www.ofdt.fr/index.php?cID=810>
- Garfinkel H. (1967) *Recherches en ethnométhodologie*. Paris, PUF, coll. Quadrige, 473 p.
- Gérome C., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Milhet M., Martinez M., Néfau T. (2018) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2017-2018). *Tendances*, OFDT, n° 129, 8 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcgyc.pdf>
- Gérome C., Chevallier C. (2018) Surdoses de GHB/GBL : mise en perspective et état des lieux des données récentes. Note n° 2018-01. Saint-Denis, OFDT, 11 p.
https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Note_GHB-GBL.pdf
- Gérome C., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Milhet M., Detrez V., Martinez M. (2019) Usagers, marchés et substances : évolution récentes (2018-2019). *Tendances*, OFDT, n° 136, 8 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/eftxcgzc.pdf>
- Girard G., Boscher G. (2009) Les pratiques d'injection en milieu festif - État des lieux en 2008. Données issues du dispositif TREND de l'OFDT. Saint-Denis, OFDT, 29 p.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxggpc.pdf>
- Ingold R. (1999) Une rétrospective des tendances de la toxicomanie : de 1970 à l'an 2000. In : *Drogues et toxicomanies : indicateurs et tendances*, OFDT (Dir.). Paris, OFDT, p. 187-193.
<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/dt99.pdf>

- Jauffret-Roustide M. (2009) Un regard sociologique sur les drogues : décrire la complexité des usages et rendre compte des contextes sociaux. *La revue lacanienne*, n° 5, p. 109-118. <https://www.cairn.info/revue-la-revue-lacanianne-2009-3-page-109.htm>
- Kokoreff M., Mignon P. (1994) La production d'un problème social : drogues et conduite d'excès. La France et l'Angleterre face aux usages et aux usagers d'ecstasy et de cannabis. Paris, Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS), 173 p.
- Lafargue de Grangeneuve L. (2010) L'État face aux rave-parties. Les enjeux politiques du mouvement techno. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, coll. Socio-logiques, 170 p.
- MILDT (2000) Plan triennal de lutte contre la drogue et de prévention des dépendances (1999-2000-2001). Paris, La Documentation française, coll. Rapports officiels, 226 p.
- MILDT (2008) Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2008-2011. Paris, La Documentation française, 111 p. https://www.drogues.gouv.fr/sites/drogues.gouv.fr/files/atoms/files/plan_gouvernemental_2008-2011-fre.pdf
- Miles M.B., Huberman A.M. (2003) Analyse des données qualitatives. 2^e édition. Bruxelles, De Boeck, coll. Méthodes en sciences humaines, 626 p.
- Milhet M., Cadet-Taïrou A., Coordinateurs des sites TREND (2017a) Usages de BHD non conformes au cadre médical. De la buprénorphine au "Subu" : observations récentes du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 30 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmmx5.pdf>
- Milhet M., Lazès-Charmetant A., Lancial N., Lose S., Tissot N., Zurbach E., Hoareau E., Bailly F., De Marne A., Pfau G., Pavic G., Sudérie G., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Néfau T. (2017 b) Permanence et renouveau des usages de LSD. Observations récentes du dispositif TREND (2015-2016). Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 21 p. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxmmx4.pdf>
- Ogien A., Mignon P. (1994) La demande sociale de drogues. Paris, DGLDT, La Documentation française, 246 p.
- Papuchon A. (2018) Ce qu'Alis nous dit de ses amis. L'effet de désirabilité sociale et sa variabilité au prisme de questions portant sur une prestation sociale fictive. *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, Vol. 137-138, n° 1, p. 120-139.
- Paugam S. (Dir.) (2018) Les 100 mots de la sociologie. Paris, PUF, coll. Les 100 mots... 128 p.
- Rault W. (2016) Les attitudes « gayfriendly » en France : entre appartenances sociales, trajectoires familiales et biographies sexuelles. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 213, p. 38-65. <https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2016-3-page-38.htm>
- Tessier L. (2003) Musiques et fêtes techno : l'exception franco-britannique des free parties. *Revue française de sociologie*, Vol. 44, n° 1, p. 63-91. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-1-2003-1-page-63.htm>

ANNEXE I : PUBLICATIONS DU DISPOSITIF TREND-SINTES

- Toufik A. (1999) La diffusion de l'injection intraveineuse de l'héroïne en France. *Tendances*, OFDT, n° 5, 4 p.
- Costes J.-M. (2000) Tendances récentes sur les consommations de produits psychoactifs et la composition de substances de synthèse. *Tendances*, OFDT, n° 7, 4 p.
- Toufik A., Sarradet A., Gandilhon M. (2000) Tendances récentes. Rapport TREND 1999. Paris, OFDT, 99 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M. (2001) Phénomènes émergents liés à l'usage de drogues. *Tendances*, OFDT, n° 15, 4 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M. (2001) Tendances récentes - Rapport TREND 2000. Paris, OFDT, 167 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2001) Premières identifications en 2001/2002 de 2C-B (4-Bromo-2,5-Dimethoxyphenethylamine) dans la base SINTES (actualisation 19/02/2002). Note d'information d'octobre 2001. OFDT.
- Fontaine A., Fontana C., Verchère C., Vishi R. (2001) Pratiques et représentations émergentes dans le champ de l'usage de drogues en France. Paris, OFDT, 272 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Giraudon I. (2002) Phénomènes émergents liés à l'usage de drogues en France en 2001. *Tendances*, OFDT, n° 23, 4 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Giraudon I. (2002) Phénomènes émergents liés aux drogues en 2001. Rapport Trend 2002 (tome I). Paris, OFDT, 292 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2002) Identification de METHORPHANE dans des échantillons de la base SINTES. Note d'information actualisée du 17 mai 02 (version initiale du 4 avril 2002). Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2002) Identification de TMA-2. Note d'information du 3 septembre 2002. Saint-Denis, OFDT.
- Dispositif TREND/SINTES (2002) Comprimé de MDEA dosé à 111 mg. Note d'information du 20 novembre 2002. Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2002) Nouvelle identification de PMA. Note d'information actualisée du 10 décembre 2002 (Version initiale d'avril 2001). Saint-Denis, OFDT.
- Dispositif TREND/SINTES (2002) Note d'information du 19 juillet 2002 : Première identification du principe actif de la *Salvia Divinorum* dans SINTES. Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- Fontaine A., Bello P.-Y., Gandilhon M. (2002) Veille Internet sur les substances psychoactives dans le cadre du projet TREND : 2C-B (Janvier 2002). Saint-Denis, OFDT, 10 p.
- OFDT (2002) Identification de 2C-T-2. Note d'information du 23 septembre 2002. OFDT.
- OFDT (2002) Note d'information du 30 juillet 2002 (mise à jour de la note du 26/07) : Identification de Bupropion dans les échantillons de la base SINTES. Saint-Denis, OFDT, 2 p.
- Alvarez J., Bello P.-Y., Faasen I., Feijao F., Karachaliou K., Kontogeorgiou K., Lagerqvist J., Mickelsson K., Siamou I., Simon R., Vaissade L. (2003) Phénomènes émergents liés aux drogues. Manuel européen sur la fonction d'information précoce sur les phénomènes émergents liés aux drogues. Paris, OFDT, 295 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Giraudon I., Bonnet N. (2003) Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002. Quatrième rapport national du dispositif TREND. Paris, OFDT, 287 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Giraudon I., Bonnet N. (2003) Tendances récentes et nouvelles drogues en France en 2002 : résultats du quatrième rapport national. *Tendances*, OFDT, n° 31, 6 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2003) Les produits collectés par le dispositif socio-sanitaire de juillet 2002 à septembre 2003. Note d'information du 14 novembre 2003. Paris, OFDT, 6 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2003) AMT (alpha-méthyltryptamine) : Première identification. Note d'information du 7 juillet 2003. Paris, OFDT, 2 p.

- Fontaine A., Fontana C. (2003) Drogues, activité professionnelle et vie privée. Deuxième volet de l'étude qualitative sur les usagers intégrés en milieu professionnel. Paris, OFDT, 161 p.
- Giraudon I. (2003) Ecstasy et autres produits de synthèse en France. Etat des lieux issu du dispositif SINTES 1999-2002. *Tendances*, OFDT, n° 32, 4 p.
- Giraudon I., Bello P.-Y. (2003) Regards sur l'ecstasy et d'autres produits de synthèse en France. Paris, OFDT, 213 p.
- OFDT (2003) Observations locales des drogues : observations sur les usagers de drogues en 2002 dans douze sites de France. Rapports locaux du réseau des sites TREND. Paris, OFDT, 465 p.
- Reynaud-Maurupt C., Reynaud J. (2003) Consommation de Rohypnol® hors protocole médical depuis février 2001. Zoom sur les conséquences de l'arrêt relatif à la restriction de mise sur le marché du flunitrazepam sur la vie quotidienne de ses consommateurs. Paris, OFDT, 55 p.
- Reynaud-Maurupt C., Verchère C. (2003) Les nouveaux usages de l'héroïne. Paris, OFDT, 117 p.
- Reynaud-Maurupt C., Verchère C., Toufik A., Bello P.-Y. (2003) Les usages de l'héroïne en France chez les consommateurs initiés à partir de 1996. La contribution d'une étude qualitative exploratoire menée en 2002. *Psychotropes*, Vol. 9, n° 3-4, p. 57-77.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Giraudon I. (2004) Phénomènes émergents liés à l'usage de drogues en France en 2003 : principaux résultats du cinquième rapport national. *Tendances*, OFDT, n° 40, 4 p.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Giraudon I. (2004) Phénomènes émergents liés aux drogues en 2003. Cinquième rapport national du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 271 p.
- Cadet-Taïrou A., Cholley D. (2004) Approche régionale de la substitution aux opiacés 1999-2002 : pratiques et disparités à travers 13 sites français. Saint-Denis, OFDT, 120 p.
- Cadet-Taïrou A., Costes J.-M., Bello P.-Y., Palle C., Escots S. (2004) Les traitements de substitution en France : résultats récents 2004. *Tendances*, OFDT, n° 37, 8 p.
- Cagliero S., Lagrange H. (2004) La consommation de drogues dans le milieu de la prostitution féminine. Saint-Denis, OFDT, 93 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) Médicaments ou ecstasy ? Comprimés collectés dans le cadre de SINTES jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2004. Note d'information du 2 juin 2004. Saint-Denis, OFDT, 14 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) Amphétamine : identification de produits fortement dosés. Note d'information SINTES du 12 août 2004. Saint-Denis, OFDT, 5 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) 2Cl(2,5 Diméthoxy 4-iodophénéthylamine) : Nouvelle identification de comprimés. Note d'information du 22 septembre 2004 (version initiale du 15/10/2003). Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) Ecstasy : comprimés et gélules de MDMA fortement dosés. Note d'information du 19 octobre 2004. Saint-Denis, OFDT, 8 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) Asarone : Premières identifications. Note d'information du 25 octobre 2004 (version initiale du 24/09/2004). Saint-Denis, OFDT, 2 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) 5-MEO-DIPT(N,N-diisopropyl-5-méthoxytryptamine). Note d'information du 25 octobre 2004 (Version initiale du 16/10/03). Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2004) 5-MEO-DMT(N,N-diméthyl-5-méthoxy-tryptamine) : Nouvelle identification. Note d'information du 25 octobre 2004. Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- Escots S., Fahet G. (2004) Usages non substitutifs de la buprénorphine haut dosage : investigation menée en France en 2002-2003. Saint-Denis, OFDT, 115 p.
- Fontaine A., Gandilhon M. (2004) Traitement médiatique de l'usage de drogues à travers 7 magazines (décembre 2000 - septembre 2003). Rapport sur la veille média du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 127 p.
- Giraudon I., Bello P.-Y., Réseau Sintes (2004) Informations récentes sur les produits de synthèse circulant en France. *Tendances*, OFDT, n° 34, 4 p.
- Laurindo Da Silva L., Evangelista L. (2004) La consommation de drogues dans le milieu de la prostitution masculine. Saint-Denis, OFDT, 149 p.

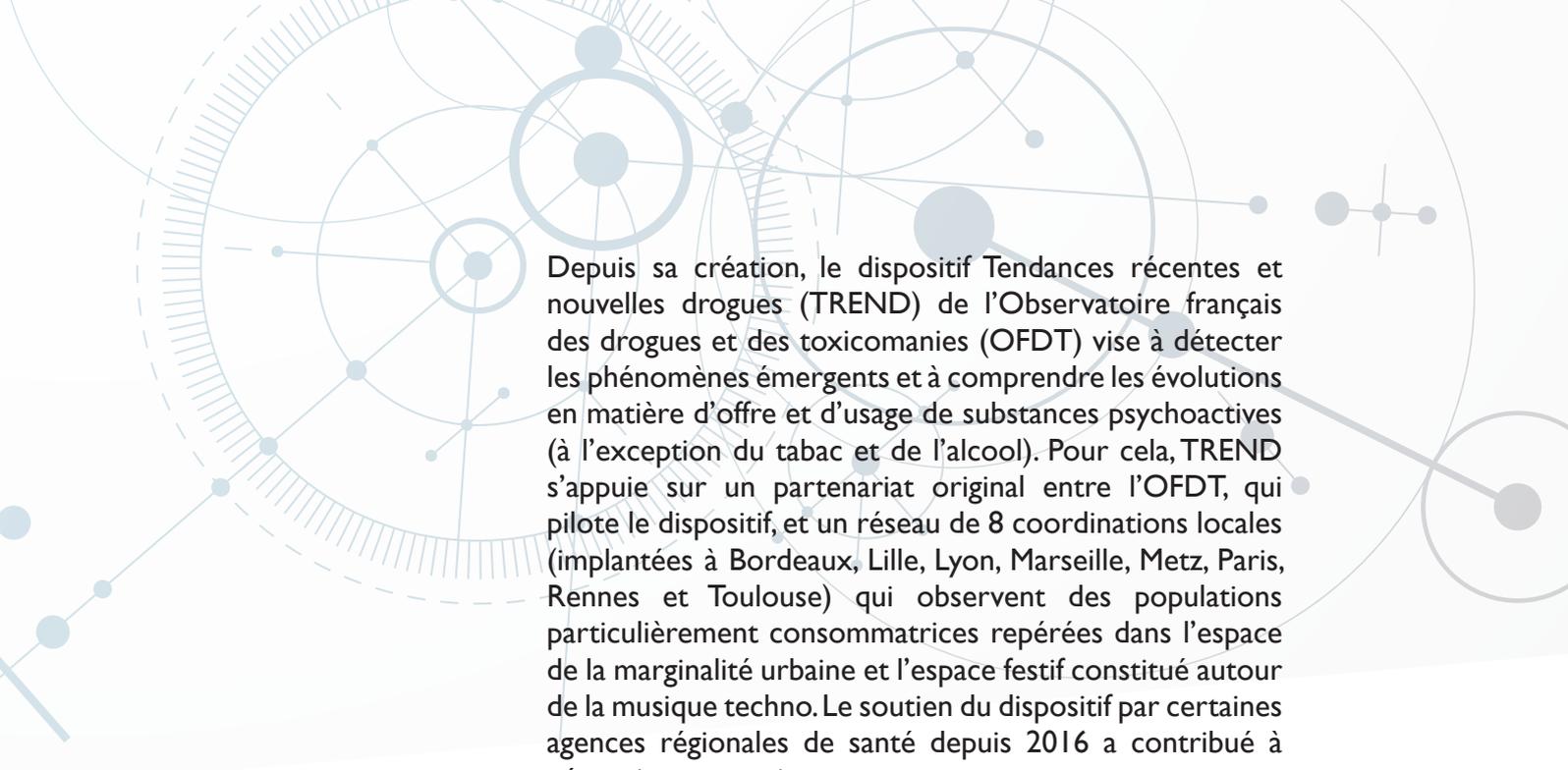
- Reynaud-Maurupt C., Akoka S. (2004) Usages détournés de la kétamine en France 2001-2003 : « Ket-riding » ou les nouveaux voyages immobiles. Saint-Denis, OFDT, 153 p.
- Bello P.-Y., Giraudon I., Parent M.-J., Cagni G., Delile J.-M., Frigaux H., Merle S., Plancke L., Villechenoux J.-M., Yim J.-P. (2005) Composition et caractéristiques de cannabis collectés auprès d'usagers dans quatre sites en France, 2004. *BEH - Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 20, p. 91-92.
- Bello P.-Y., Plancke L., Cagni G., Delile J.-M., Escots S., Kempfer J., Merle S., Miachon C., Musso S., Pfaus G., Poulingue G., Romain O., Toufik A., Vallard M. (2005) Les usagers fréquents de cannabis, éléments descriptifs, France, 2004. *BEH - Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 20, p. 89-91.
- Bello P.-Y., Plancke L., Cagni G., Delile J.-M., Escots S., Kempfer J., Merle S., Miachon C., Musso S., Pfaus G., Poulingue G., Romain O., Toufik A., Vallard M. (2005) Consommations, état de santé et représentation chez des consommateurs réguliers de cannabis en France en 2004. *Revue Toxicbase*, n° 19, p. 37-44.
- Bello P.-Y., Reynaud-Maurupt C., Toufik A., Gandilhon M., Évrard I., Réseau Trend (2005) Usage de drogues dans l'espace festif en France : situation en 2004 et éléments d'évolutions récentes. In : 2005 National report (2004 data) to the EMCDDA by the Reitox National Focal Point France. New development, trends and in-depth information on selected issues. French version, OFDT (Dir.). Saint Denis, OFDT, p. 103-113.
- Bello P.-Y., Toufik A., Gandilhon M., Évrard I. (2005) A propos du cannabis en France en 2004 : consommateurs réguliers, usages problématiques et caractéristiques du produit. Saint Denis, OFDT, 47 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2005) Cocaïne et lévamisole. Note d'information du 24 janvier 2005. Saint-Denis, OFDT, 1 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2005) Tilétamine : Nouvelle identification. Note d'information du 10 février 2005 (versions initiales en avril et février 2002). Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2005) MDHOET : Première identification. Note d'information du 19 mai 2005. Saint-Denis, OFDT, 2 p.
- Dispositif TREND/SINTES (2005) Cocaïne et atropine : 27 cas d'intoxication en France. 2^{ème} vague de signalement en Europe. Note d'information du 21 novembre 2005 - version 2 (note initiale du 15 décembre 2004). Saint-Denis, OFDT, 5 p.
- Gandilhon M., Bello P.-Y., Toufik A., Évrard I. (2005) Tendances récentes et nouvelles drogues en France. Résultats du sixième rapport national du dispositif TREND : exploitations thématiques 2000-2004 et principales observations 2004. *Tendances*, OFDT, n° 45, 4 p.
- OFDT (2005) Les taux de THC du cannabis en France. Eléments récents d'information. Saint-Denis, OFDT, 9 p.
- OFDT (2005) Calcul du chiffre d'affaire de l'héroïne en France - Estimations 2003/2004.
- Cadet-Taïrou A., Toufik A., Gandilhon M., Milhet M., Bello P.-Y., Trend (2006) Usage de cocaïne et de crack - prévalence, risques et réponses. In : 2006 National report (2005 data) to the EMCDDA by the Reitox National Focal Point France. New development, trends and in-depth information on selected issues. French version, OFDT (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 87-101.
- Dispositif SINTES (2006) Collecte de MDMA pure (100 %) dans la région Aquitaine. Note d'information du 19/06/2009. Saint-Denis, OFDT, 4 p.
- Dispositif TREND (2006) Note relative à l'Ibogaïne. OFDT.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Toufik A., Évrard I. (2006) Septième rapport national du dispositif TREND. *Tendances*, OFDT, n° 52, 4 p.
- Lecompte Y., Evrard I., Arditti J. (2006) La métachlorophénylpipérazine (mCPP) : une nouvelle drogue de synthèse. *Thérapie*, Vol. 61, n° 6, p. 523-530.
- OFDT (2006) Circulation de poudre de chloroquine. Note d'information SINTES du 13 décembre 2006. Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- OFDT, CEIP de Caen (2006) Phénacétine : Produit de coupe de la cocaïne en augmentation. Note d'information SINTES du 29 novembre 2007. Saint-Denis, OFDT, Afssaps, 6 p.

- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Toufik A., Évrard I. (2007) Phénomènes émergents liés aux drogues en 2005. Septième rapport national du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 105 p.
- Evrard I. (2007) La BZP, une inconnue bientôt classée stupéfiant. *Swaps*, Vol. n°49, p. 6-8.
- Gandilhon M. (2007) Le petit trafic de cocaïne en France. *Tendances*, OFDT, n° 53, 4 p.
- Giraudon I., Bello P.Y. (2007) Monitoring ecstasy content in France: results from the National Surveillance System 1999-2004. *Substance Use and Misuse*, Vol. 42, n° 10, p. 1567-1578.
- Reynaud-Maurupt C., Bello P.Y., Akoka S., Toufik A. (2007) Characteristics and behaviors of ketamine users in France in 2003. *Journal of Psychoactive Drugs*, Vol. 39, n° 1, p. 1-11.
- Reynaud-Maurupt C., Cadet-Taïrou A. (2007) Substances psychoactives chez les amateurs de l'espace festif Electro. *Tendances*, OFDT, n° 56, 4 p.
- Reynaud-Maurupt C., Chaker S., Claverie O., Monzel M., Moreau C., Évrard I., Cadet-Taïrou A. (2007) Pratiques et opinions liées aux usages des substances psychoactives dans l'espace festif "musiques électroniques". Étude de faisabilité d'une enquête quantitative en "population cachée" à partir d'un plan de sondage ethnographiquement raisonné. Saint-Denis, OFDT, 143 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Toufik A., Évrard I. (2008) Huitième rapport national du dispositif TREND. *Tendances*, OFDT, n° 58, 4 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Toufik A., Évrard I. (2008) Phénomènes émergents liés aux drogues en 2006. Huitième rapport national du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 189 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M. (2009) Usages de GHB et GBL. Données issues du dispositif TREND. Note n°09-3. Saint-Denis, OFDT, 7 p.
- Cadet-Taïrou A., Lahaie E., Gandilhon M. (2009) Note relative à l'usage des «poppers». Saint-Denis, OFDT, 6 p.
- Costes J.-M., Vaissade L., Colasante E., Palle C., Legleye S., Janssen E., Toufik A., Cadet-Taïrou A. (2009) Prévalence de l'usage problématique de drogues en France - estimations 2006. Saint-Denis, OFDT, 29 p.
- Reynaud-Maurupt C. (2009) Les habitués du cannabis. Une enquête qualitative auprès des usagers réguliers. Saint-Denis, OFDT, 312 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Chalumeau M., Lahaie E. (2010) Trend, un point sur quelques tendances récentes. *Swaps*, Vol. n°59, p. 19-22.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Lahaie E., Chalumeau M., Coquelin A., Toufik A. (2010) Drogues et usages de drogues en France. État des lieux et tendances récentes 2007-2009. Neuvième édition du rapport national du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 281 p.
- Cadet-Taïrou A., Reynaud-Maurupt C., Costes J.-M., Palle C. (2010) Enquêtes quantitatives auprès des populations difficiles à joindre : l'expérience de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies. *Methodological Innovations Online*, Vol. 5, n° 2, p. 76-92.
- Costes J.-M. (Dir.) (2010) Les usages de drogues illicites en France depuis 1999 vus au travers du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, 194 p.
- Evrard I., Legleye S., Cadet-Taïrou A. (2010) Composition, purity and perceived quality of street cocaine in France. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 21, n° 5, p. 399-406.
- Fournier S., Escots S. (2010) Homosexualité masculine et usages de substances psychoactives en contextes festifs gais. Enquête ethnographique à Paris et Toulouse en 2007-2008. Saint-Denis, OFDT, 172 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Lahaie E., Chalumeau M. (2010) Drogues illicites : les observations du dispositif TREND en 2009. *Tendances*, OFDT, n° 73, 6 p.
- Lahaie E. (2010) Héroïne : décalage entre pureté réelle et pureté estimée par les usagers. *Swaps*, n° 59, p. 14-16.
- Lahaie E. (2010) Analyse d'héroïne et de cocaïne fortement dosées à Strasbourg. Note d'information SINTES du 31/03/2010. Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- Lahaie E. (2010) Identification de cocaïne à la lidocaïne. Note d'information SINTES du 31 mars 2010. Saint-Denis, OFDT, 3 p.

- Lahaie E., Cadet-Taïrou A. (2010) Méphédrone et autres nouveaux stimulants de synthèse en circulation. Note d'information SINTES. Date initiale de rédaction : le 31 mars 2010. Dernière actualisation le 31 janvier 2011. Saint-Denis, OFDT, 14 p.
- Lahaie E., Cadet-Taïrou A., Janssen E. (2010) Composition de l'héroïne et connaissance des usagers. Résultats de l'enquête SINTES Observation (mars 2007 à juin 2008). Saint-Denis, OFDT, 36 p.
- Cadet-Taïrou A., Suderie G., Gandilhon M., Schléret Y., Plancke L. (2011) Déplacements transfrontaliers, usage de drogue et services de soins (thème spécifique 2). In : Rapport national 2011 (données 2010) à l'OEDT par le point focal national Reitox - France. Nouveaux développements, tendances et information détaillée sur des thèmes spécifiques, OFDT (Dir.). Saint-Denis, OFDT, p. 224-242.
- Dispositif SINTES (2011) Rumeurs de circulation de Désomorphine ou « Krokodil ». Note d'information du 28 octobre 2011 (actualisée le 4 novembre 2011). Saint-Denis, OFDT, 1 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Lahaie E. (2011) Les prix de détail et la disponibilité des principales substances psychoactives circulant en France au premier semestre 2011. Note n° 2011.18 à l'attention de la MILDT. Saint-Denis, OFDT, 7 p.
- Lahaie E. (2011) Enquête SINTES 2009 sur la composition des produits de synthèse. Saint-Denis, OFDT, 47 p.
- Lahaie E. (2011) Héroïne : teneurs et adultérants - Evolutions récentes. Note d'information SINTES du 25/05/2011. Saint-Denis, OFDT, 5 p.
- Lahaie E., Martinez M. (2011) Méthoxétamine. Note d'information SINTES du 5 décembre 2011. Saint-Denis, OFDT, 7 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Lahaie E. (2012) Phénomènes marquants et émergents en matière de drogues illicites (2010-2011). *Tendances*, OFDT, n° 78, 6 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Lahaie E. (2012) Les prix de détail et la disponibilité des principales substances psychoactives circulant en France au second semestre 2011. Note n° 2012.03 à l'attention de la MILDT. Saint-Denis, OFDT, 7 p.
- Lahaie E., Martinez M. (2012) Méthoxétamine. Note d'information du 5 décembre 2011 (Actualisée le 24 octobre 2012). Saint-Denis, OFDT, 7 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Lahaie E., Martinez M., Dambélé S., Saïd S. (2013) Marchés, substances, usagers : les tendances récentes (2011-2012). Observations au plan national du dispositif TREND en matière de psychotropes illicites ou détournés de leur usage. *Tendances*, OFDT, n° 86, 8 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Lahaie E. (2013) La cocaïne basée en France métropolitaine : évolutions récentes. *Tendances*, OFDT, n° 90, 4 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Saïd S. (2013) Baromètre prix. Les prix de détail et la disponibilité des principales substances psychoactives circulant en France en 2012. Note n° 2013.03 à l'attention de la MILDT. Saint-Denis, OFDT, 7 p.
- Lahaie E. (2013) Régulation des NPS : entre interdiction et encadrement du marché. *Swaps*, n° 72, p. 10-11.
- Lahaie E., Martinez M. (2013) Portrait d'un phénomène. *Swaps*, n° 72, p. 6-9.
- Lahaie E., Martinez M., Cadet-Taïrou A. (2013) Nouveaux produits de synthèse et Internet. *Tendances*, OFDT, n° 84, 8 p.
- Lahaie E., Martinez M., Cadet-Taïrou A. (2013) MDMA (poudre et comprimé) : composition et aspect. Note SINTES n°2013-03 du 6 novembre 2013. Saint-Denis, OFDT, 8 p.
- Cadet-Taïrou A., Dambélé S. (2014) Nouveaux modes de socialisation des jeunes publics adultes en espaces ouverts autour de consommations d'alcool. Saint-Denis, OFDT, 80 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M. (2014) L'usage de sulfate de morphine par les usagers de drogues en France : tendances récentes (2012-2013). Note 2014-9 à destination de l'ANSM. Saint-Denis, OFDT, 17 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T. (2014) Substances illicites ou détournées : les tendances récentes (2013-2014). *Tendances*, OFDT, n° 96, 6 p.

- Gandilhon M. (2014) Les Antilles françaises (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin) et la Guyane au cœur du trafic international de cocaïne. Note n°2014-9. Saint-Denis, OFDT, 6 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A. (2014) Les mutations des marchés et des usages de drogues en France vues par le dispositif TREND. *Swaps*, n° 74, p. 21-23.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A., Martinez M. (2014) L'usage de kétamine en France : tendances récentes (2012-2013). Note 2014-7. Saint-Denis, OFDT, 8 p.
- Néfau T., Martinez M., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Réseau TREND, Dispositif SINTES (2014) Ecstasy, le renouveau. Poster présenté aux 8^{es} Ateliers de la pharmacodépendance et addictovigilance (27-28 octobre 2014, Biarritz). Saint-Denis, OFDT.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T. (2015) Substances psychoactives en France : tendances récentes (2014-2015). *Tendances*, OFDT, n° 105, 6 p.
- Gandilhon M., Cadet-Taïrou A. (2015) Les usages de drogues en espace rural. Populations, marchés, réponse publique. *Tendances*, OFDT, n° 104, 4 p.
- Néfau T., Martinez M. (2015) Nouveaux produits de synthèse identifiés en France depuis 2000. Note d'information SINTES. Saint-Denis, OFDT, 3 p.
- Néfau T., Martinez M., Cadet-Taïrou A. (2015) Circulation possible de comprimés d'ecstasy contenant de la PMMA. Note d'information Sintes, 12 février 2015. Saint-Denis, OFDT, 2 p.
- Néfau T., Martinez M., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Réseau Trend, Dispositif Sintes (2015) What is new on ecstasy in France? Shapes, rates and user perceptions. Poster presented at the Lisbon Addictions Conference, 23-25 September 2015. Saint-Denis, OFDT.
- Cadet-Taïrou A. (2016) Profils et pratiques des usagers de nouveaux produits de synthèse. *Tendances*, OFDT, n° 108, 8 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Beck F. (2016) Dispositif TREND (Tendances récentes et nouvelles drogues). *Le Courrier des Addictions*, Vol. 18, n° 2, p. 26-30.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Néfau T., Milhet M. (2016) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2015-2016). *Tendances*, OFDT, n° 115, 8 p.
- Néfau T. (2016) Le Point SINTES, n° 1. Saint-Denis, OFDT, 9 p.
- Néfau T., Beck F., Cadet-Taïrou A. (2016) SINTES (Système d'identification national des toxiques et substances). *Le Courrier des Addictions*, Vol. 18, n° 2, p. 30-33.
- Brunt T.M., Atkinson A.M., Néfau T., Martinez M., Lahaie E., Malzcewski A., Pazitny M., Belackova V., Brandt S.D. (2017) Online test purchased new psychoactive substances in 5 different European countries: A snapshot study of chemical composition and price. *International Journal of Drug Policy*, Vol. 44, p. 105-114.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Martinez M., Milhet M., Néfau T. (2017) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2016-2017). *Tendances*, OFDT, n° 121, 8 p.
- Cadet-Taïrou A., Milhet M. (2017) Les usages détournés de médicaments codéinés par les jeunes. Les observations récentes du dispositif TREND. Note 2017-03. Saint-Denis, OFDT, 8 p.
- Martinez M., Atkinson A., Begley E., Běláčková V., Drapalova E., Van Der Gouwe D., Kidawa M., Jablonska M., Cadet-Taïrou A. (2017) I-TREND (Internet Tools for Research in Europe on New Drugs) Workstream 1: Monitoring user forums. Final report. Saint Denis, OFDT, 71 p.
- Martinez M., Cadet-Taïrou A., Néfau T., Lazès-Charmetant A., Lose S., Tissot N., Zurbach E., Hoareau E., Bailly F., De Marne A., Pfau G., Pavic G., Sudérie G. (2017) Les molécules de type « 25x-NBOMe ». Informations disponibles sur la diffusion d'une famille de NPS en France. Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 30 p.
- Milhet M., Cadet-Taïrou A., Coordinateurs des sites TREND (2017) Usages de BHD non conformes au cadre médical. De la buprénorphine au "Subu" : observations récentes du dispositif TREND. Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 30 p.
- Milhet M., Lazès-Charmetant A., Lancial N., Lose S., Tissot N., Zurbach E., Hoareau E., Bailly F., De Marne A., Pfau G., Pavic G., Sudérie G., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Néfau T. (2017) Permanence et renouveau des usages de LSD. Observations récentes du dispositif TREND (2015-2016). Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 21 p.

- Milhet M., Néfau T. (2017) Chemsex, slam. Renouveau des usages de drogues en contextes sexuels parmi les HSH. Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 32 p.
- Néfau T. (2017) Le Point SINTES n° 3. Saint-Denis, OFDT, 12 p.
- Belackova V., Pazitny M., Drapalova E., Martinez M., van der Gouwe D., Begley E., Kidawa M., Tomkova A., Kmetonynova D. (2018) Assessing the impact of laws controlling the online availability of 25I-NBOMe, AH-7921, MDPV and MXE - outcomes of a semi-automated e-shop monitoring. *Drugs: Education, Prevention and Policy*, Vol. 25, n° 2, p. 109-117.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M. (2018) L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative. Saint-Denis, OFDT, 80 p.
- Cadet-Taïrou A., Gandilhon M. (2018) Le développement de la consommation de « Chimique » à Mayotte : le rôle majeur des facteurs contextuels dans la diffusion d'une substance psychoactive [Résumé d'une présentation aux 10^{es} Ateliers de pharmacodépendance et addictovigilance, Biarritz 15-16 octobre 2018]. *Thérapie*, Vol. 73, n° 6, p. 564-565.
- Gérome C., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Milhet M., Martinez M., Néfau T. (2018) Substances psychoactives, usagers et marchés : les tendances récentes (2017-2018). *Tendances*, OFDT, n° 129, 8 p.
- Gérome C., Chevallier C. (2018) Surdoses de GHB/GBL : mise en perspective et état des lieux des données récentes. Note n° 2018-01. Saint-Denis, OFDT, 11 p.
- Martinez M., Néfau T., Cadet-Taïrou A. (2018) Nouveaux produits de synthèse. Dix ans de recul sur la situation française. *Tendances*, OFDT, n° 127, 8 p.
- Néfau T. (2018) Le Point SINTES n° 4. Saint-Denis, OFDT, 13 p.
- Pfau G., Cadet-Taïrou A. (2018) Usages et vente de crack à Paris. Un état des lieux 2012-2017. Saint-Denis, OFDT, coll. Théma TREND, 43 p.
- Gérome C., Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., Milhet M., Detrez V., Martinez M. (2019) Usagers, marchés et substances : évolution récentes (2018-2019). *Tendances*, OFDT, n° 136, 8 p.
- Néfau T. (2019) Le Point SINTES n° 5. Paris, OFDT, 11 p.
- Detrez V. (2020) Le Point SINTES n° 6. Paris, OFDT, 12 p.
- Gérome C., Cadet-Taïrou A. (2020) Rapport de mission de l'OFDT concernant les usages de drogues sur l'île de La Réunion. Paris, OFDT, 43 p.
- Gérome C., Gandilhon M. (2020) Usages, offre de drogues et pratiques professionnelles au temps du COVID-19 : Les observations croisées du dispositif TREND. *Bulletin TREND COVID-19*, OFDT, n° 1, 15 p.
- Gérome C., Gandilhon M. (2020) Evolution des usages et de l'offre de drogues au temps du COVID-19 : observations croisées du dispositif TREND. *Bulletin TREND COVID-19*, OFDT, n° 2, 20 p.



Depuis sa création, le dispositif Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND) de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) vise à détecter les phénomènes émergents et à comprendre les évolutions en matière d'offre et d'usage de substances psychoactives (à l'exception du tabac et de l'alcool). Pour cela, TREND s'appuie sur un partenariat original entre l'OFDT, qui pilote le dispositif, et un réseau de 8 coordinations locales (implantées à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) qui observent des populations particulièrement consommatrices repérées dans l'espace de la marginalité urbaine et l'espace festif constitué autour de la musique techno. Le soutien du dispositif par certaines agences régionales de santé depuis 2016 a contribué à pérenniser son existence.

En 2020, le dispositif TREND fête ses 20 ans. Il a semblé important, à l'occasion de cet anniversaire, de présenter le résultat d'un travail d'examen et d'évaluation du dispositif mené par l'OFDT. Ce guide méthodologique répond à la nécessité de présenter la démarche ainsi que les principes méthodologiques et analytiques qui assurent la qualité et la fiabilité des informations produites. Il expose ainsi les objectifs du dispositif (description qualitative, compréhension des évolutions en matière d'usage de drogues, participation à la veille sanitaire), la stratégie commune de recueil et d'analyse de données (fondée sur l'observation directe, l'entretien collectif et la veille média) collectées auprès d'usagers de drogues, de professionnels de la réduction des risques et des dommages, de personnels soignants et d'agents d'application de la loi. Outil d'accompagnement pour les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, ce guide est aussi constitué de fiches pratiques qui présentent les compétences attendues et les actions à mener au cours des différentes étapes du processus d'observation et de son compte-rendu.

**Observatoire français des drogues
et des toxicomanies**
69 rue de Varenne - CS 70780
75700 PARIS CEDEX 07

www.ofdt.fr

ISBN : 979-10-92728-43-9

Crédits photographiques : © Sylverarts (Adobe Stock)